



Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine : paléogéographie de la plaine alluviale, axes de communication et occupations

Frédérique Blaizot, François Bérard, Christine Bonnet, Christian Cécillon, Odile Franc, Thierry Argant, Jean-Luc Gisclon, Lionel Orengo, Ghislaine Macabéo, Laurence Tranoy, et al.

► To cite this version:

Frédérique Blaizot, François Bérard, Christine Bonnet, Christian Cécillon, Odile Franc, et al.. Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine : paléogéographie de la plaine alluviale, axes de communication et occupations. Gallia - Archéologie de la France antique, 2010, Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine, 67 (1), pp.5-73. hal-01918853

HAL Id: hal-01918853

<https://hal.science/hal-01918853>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ARCHÉOLOGIE D'UN ESPACE SUBURBAIN DE LYON À L'ÉPOQUE ROMAINE

Paléogéographie de la plaine alluviale, axes de communication et occupations

Frédérique BLAIZOT, François BÉRARD,
Christine BONNET, Christian CÉCILLON et Odile FRANC

avec la collaboration de Thierry ARGANT, Jean-Luc GISCLON,
Lionel ORENGO, Ghislaine MACABÉO, Laurence TRANOY,
Souen FONTAINE, Michèle MONIN et Michelle RAHATSÖZ

Bien que présentant un intérêt non négligeable pour la liaison entre Vienne et la capitale des Gaules et pour le franchissement du Rhône, la rive gauche du fleuve n'a commencé à être explorée de manière raisonnée qu'à partir du milieu des années 1980 dans le cadre de l'archéologie préventive. Ce secteur de Lyon a en effet longtemps été considéré comme peu propice à l'installation humaine ou à la conservation des vestiges en raison de l'instabilité du Rhône, au moins attestée aux XVIII^e-XIX^e s. ; il était jusqu'alors connu surtout par des découvertes anciennes de monuments funéraires ou de bornes milliaires, considérés comme ayant été en grande partie déplacés par les divagations et les crues du Rhône ou remaniés par les travaux d'urbanisme de l'époque industrielle.

À Lyon, la rive gauche du Rhône correspond à quatre arrondissements : du sud vers le nord, les 7^e, 3^e et 6^e qui jouxtent le fleuve, le 8^e étant situé en retrait au sud-est (fig. 2). Les 6^e, 3^e et 8^e arrondissements, situés hors des périmètres archéologiques inscrits au plan d'occupation des sols (POS), puis au plan local d'urbanisme (PLU), n'ont pratiquement donné lieu à aucune opération archéologique. De ce fait, la zone d'étude concerne le

7^e arrondissement, qui a été systématiquement exploré en raison de la situation probable de la voie abrégée (*compendium*) permettant de rejoindre la cité de Vienne par la rive gauche, voie attestée par un milliaire provenant de Solaize et daté du règne de Claude.

Cet arrondissement, qui borde le Rhône, est délimité au nord par le cours Gambetta orienté nord-ouest/sud-est, à l'est par le boulevard des Tchécoslovaques et par des lignes ferroviaires, et au sud du confluent Rhône-Saône par le port industriel Édouard-Herriot. Seul le secteur situé entre l'avenue Berthelot, au sud, et le cours Gambetta, au nord, étant inscrit au zonage archéologique, notre secteur d'étude est limité à une surface de 254 ha, systématiquement sondée depuis le début des années 1990. Des opérations ponctuelles de suivi ont concerné la partie méridionale de l'arrondissement (secteur de Gerland) que nous n'avons pas pris en compte en raison du peu d'informations recueillies pour l'Antiquité.

La zone étudiée se définit donc plus selon une entité administrative que géographique puisqu'elle ne concerne qu'une partie de la plaine alluviale en rive gauche du Rhône ; elle reste cependant suffisamment vaste pour

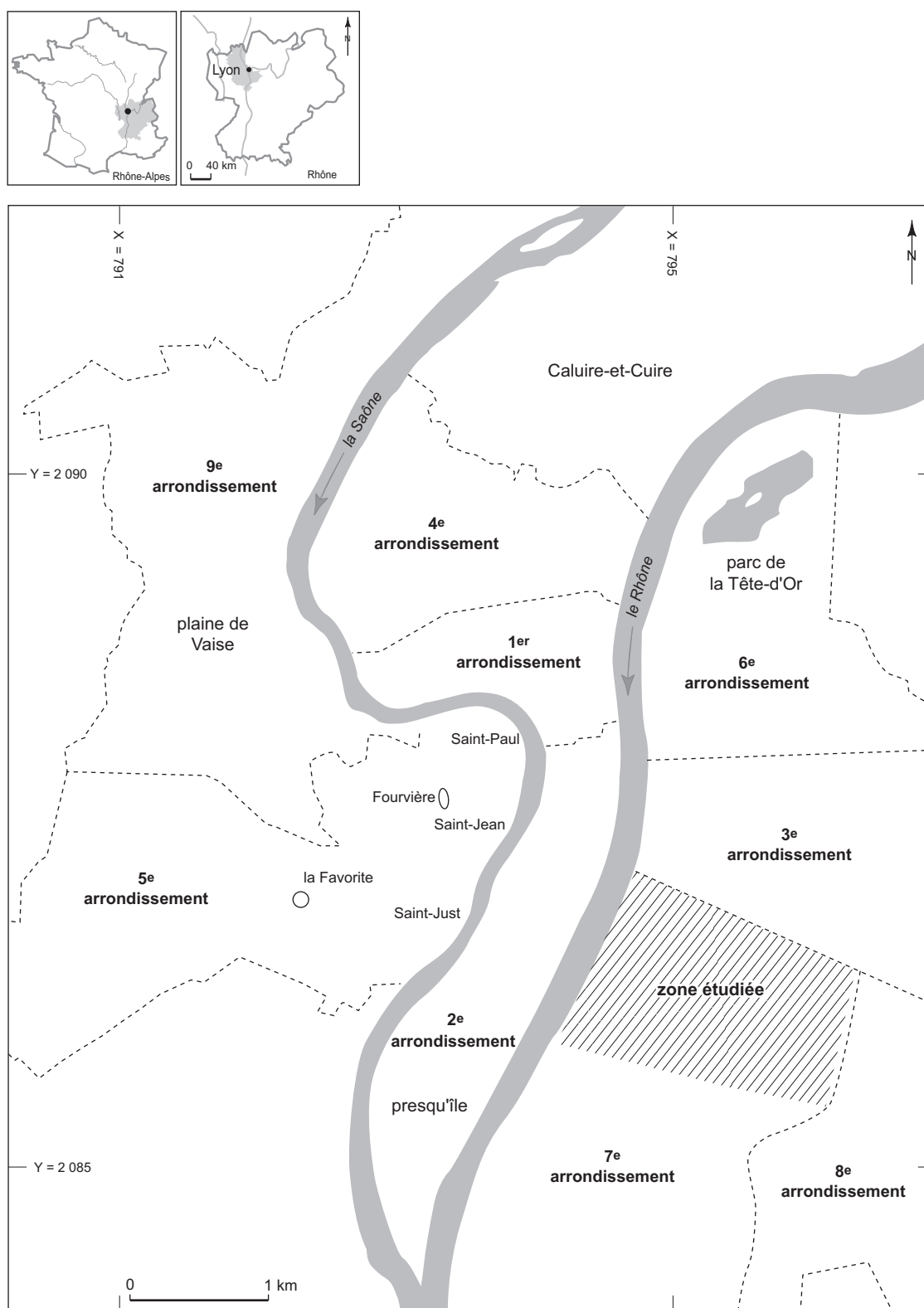


Fig. 2 – Situation de Lyon et de la zone étudiée (dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

comprendre un espace sur lequel les interventions se sont multipliées, offrant ainsi un corpus représentatif⁵.

Les sites archéologiques structurés mis au jour sur la rive gauche du Rhône se rapportent, pour la période antique, à des occupations funéraires ou à des aménagements liés à l'organisation du territoire (fossés, voie). Ils sont peu abondants et caractérisés par un faible nombre de structures.

À Lyon, les espaces funéraires sont essentiellement localisés au nord et à l'ouest de la ville antique, dans les secteurs de la plaine de Vaise, de la colline de Fourvière et son plateau, tandis que des noyaux sont également attestés entre les deux cours d'eau, dans le quartier actuel de la colline de la Croix-Rousse ; rappelons que le territoire consacré au sanctuaire des Trois Gaules est traditionnellement situé sur une partie du flanc méridional de cette dernière (fig. 3). Les trois sites funéraires présentés ici constituent les seuls noyaux connus sur la rive gauche du Rhône ; leur présence n'y était attestée, depuis le XIX^e s., que par des vestiges de monuments et de documents épigraphiques. Ces derniers laissent envisager que ce secteur funéraire était fréquenté par des notables, au même titre que celui de Trion, sur la colline de Fourvière, au I^{er} s., l'opposant aux espaces funéraires plus modestes qui émaillent la couronne périphérique de la ville. Plus précisément, ces découvertes anciennes semblaient indiquer que ce secteur funéraire était en relation exclusive avec la voie et qu'il jouait le rôle de marqueur social à cette entrée de la ville.

Les opérations archéologiques réalisées ces dix dernières années ne remettent pas fondamentalement en question le modèle général. Les espaces funéraires semblent en effet liés à une voie comme en témoignent le tronçon découvert à l'angle des rues Père-Chevrier et Saint-Jérôme et l'organisation des structures exhumées à la jonction des rues Père-Chevrier et Élie-Rochette (catalogue : sites 21 et 31).

5. Ce travail a été réalisé grâce à des crédits du ministère de la Culture et de la Communication (aide à la préparation des publications). Nous remercions tout particulièrement G. Aubin (ministère de la Culture et de la Communication) pour l'intérêt qu'il a porté à ce dossier, M. Bonifay et C. Batigne-Vallet (CNRS) pour leur collaboration à l'analyse des céramiques, C. Latour-Argant (CNRS) pour les analyses palynologiques, A. Pariente (Service archéologique de la ville de Lyon) et H. Savay-Guerraz (Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière) pour leur coopération lors de la recherche des collections, l'utilisation du plan cadastral et la conception d'un dessin, ainsi que C. Raynaud (CNRS) et M.-A. Gaidon-Bunuel (Service régional d'archéologie Rhône-Alpes) pour leurs conseils.

Il convenait ainsi de reprendre la totalité des données, anciennes et nouvelles, recueillies sur la rive gauche du Rhône pour l'Antiquité, à la lumière des informations relatives aux contraintes du milieu (plaine alluviale du Rhône et proximité du fleuve). L'objectif est en effet de réexaminer les témoins de l'occupation humaine dans ce secteur de Lyon et d'en analyser l'organisation et la dynamique en tenant compte des interférences entre les différents facteurs et des conditions de conservation des vestiges.

En effet, un certain nombre de questions émergent de l'ensemble des données, à commencer par celle qui se rapporte à l'absence totale de témoin funéraire et, de manière générale, de vestiges structurés hormis les fossés, qui sont antérieurs à la seconde moitié du II^e s. apr. J.-C. Or, les fossés, certes peu nombreux, suggèrent une structuration spatiale dont la nature est à définir, tandis que parallèlement à ces occupations, les nombreuses parcelles sondées fournissent des renseignements sur la formation de la plaine alluviale et permettent de relativiser l'hypothèse selon laquelle le secteur aurait été soit inhabitable, soit détruit par les crues (Macé *et al.*, 1993 ; Bravard *et al.*, 1997). Nous avons donc tenté de définir les activités qui se sont déroulées dans ce secteur, en réunissant toutes les données disparates, même les plus ténues.

Une autre question, et non des moindres, concerne le tronçon de voie partiellement mis au jour, dont la réalité, jusqu'alors uniquement attestée par les bornes milliaires, est aujourd'hui indiscutable. Quelle est la nature de cette voie, interprétée, au moment de sa découverte, comme le raccourci (*compendium*) entre Lyon et Vienne ?

Enfin, le statut de ce secteur, qui ne connaît pas de développement majeur à la fin de l'Antiquité, ni comme partie intégrante de la ville ni comme faubourg, est largement discuté.

La majorité des données provenant de découvertes anciennes ou d'opérations de diagnostic, plusieurs sites restent faiblement documentés. Les descriptions stratigraphiques et celles qui se rapportent aux niveaux conservés d'occupation apparaissent dans plusieurs cas trop succinctes pour être réanalysées et interprétées. De fait, l'ensemble de l'information, éclatée et disparate, est globalement inégale, tandis qu'une partie du mobilier recueilli lors des interventions de diagnostic est aujourd'hui égarée. Ce problème s'est avéré particulièrement handicapant pour le mobilier céramique ; en effet, l'analyse des céramiques extraites des diverses occu-

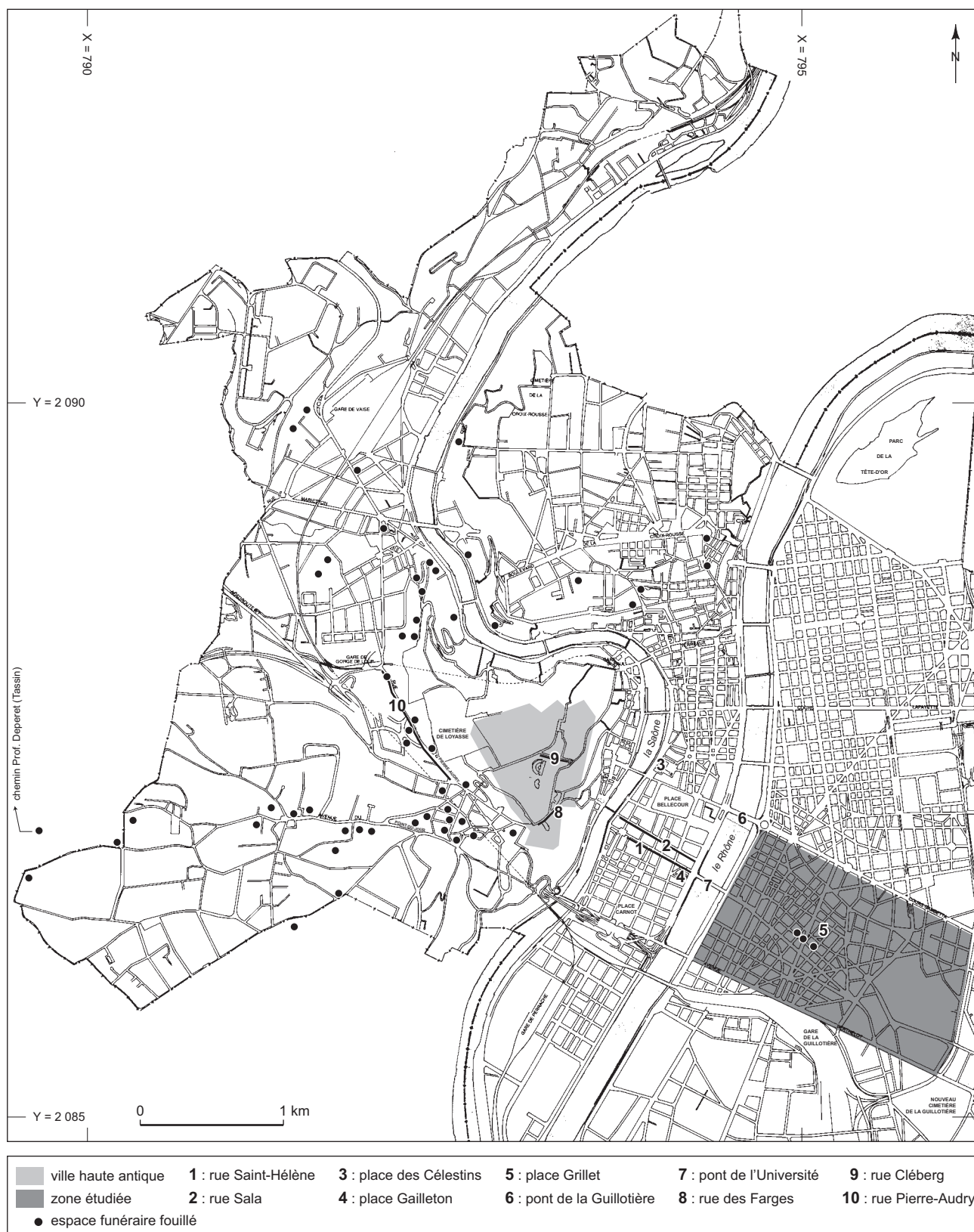


Fig. 3 – Situation des espaces funéraires à Lyon

(dessin : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : G. Macabéo, Inrap ; fond de plan : Service archéologique de la ville de Lyon).

pations antiques nécessitait non seulement une relecture des inventaires effectués depuis les années 1980 (sites 21, 24, 29, 31, 33, 36), mais aussi une recherche des tessons épars issus des opérations de diagnostic dont l'inventaire n'avait pas véritablement été établi. Or, le rapport de diagnostic de cinq sites (18, 22, 25, 28, 30) ne contient aucun inventaire et, en dépit de recherches intensives menées dans les différents dépôts archéologiques, la céramique n'a pas pu être retrouvée.

Enfin, il faut noter qu'en dehors des céramiques des structures funéraires, les quantités de vases recueillis dans les divers niveaux d'occupation sont faibles, même sur les sites les mieux fournis (21, 31, 36 : 9 vases pour le puits du site 36 et un maximum de 25 vases pour le fossé FO1 du site 21). Au total, moins d'une centaine de vases (NMI), le plus souvent très lacunaires, a servi à élaborer la chronologie du secteur qui nous occupe ; les ensembles pertinents sont exhaustivement présentés dans des tableaux. Hormis les lots des sites 36 (puits) et 31 (FO1), aucun remblai ou fosse n'a livré d'ensemble suffisamment important pour être exploité du point de vue céramologique.

Pour des raisons de lisibilité, cet article se compose de deux parties. La première fait la synthèse et l'interprétation des données : sont tout d'abord examinées la paléogéographie de la rive gauche puis la taphonomie du secteur, de manière à bien comprendre les contraintes du milieu qui ont pu sous-tendre l'occupation et les limites des données archéologiques. Puis la question de la voie et du franchissement du Rhône est discutée en reprenant l'ensemble des informations (textes, découvertes ponctuelles, épigraphie et opérations archéologiques récentes), ce qui permet d'émettre des postulats très légèrement différents du tracé anciennement envisagé. Nous tentons, dans un troisième temps, d'ordonner et d'interpréter les données fugaces susceptibles de se rapporter à la mise en valeur des sols et aux différentes activités qui y sont liées, pour le Haut-Empire puis pour l'Antiquité tardive. La suite est consacrée à une analyse du parcellaire, qui est confronté à ceux de Lyon, de l'est lyonnais et au cadastre napoléonien. L'occupation funéraire du secteur est appréhendée au moyen des découvertes anciennes de monuments funéraires et des autels, stèles et enclos mis au jour lors des fouilles récentes ; nous abordons ensuite les pratiques funéraires mises en évidence lors des fouilles récentes, puis le recrutement des espaces sépulcraux de toute la rive gauche, en confrontant les données archéologiques,

anthropologiques et épigraphiques dans l'objectif de définir l'origine et le statut de la population inhumée. Enfin, le dernier chapitre s'attache plus largement à discuter le statut de ce territoire et son évolution.

La seconde partie de l'ouvrage présente de façon exhaustive le catalogue et toutes les données actuellement disponibles jusqu'en 2005 inclus (découvertes anciennes, opérations de diagnostic et de fouilles réalisées dans le périmètre retenu pour l'étude). Les structures domestiques et funéraires et l'ensemble du mobilier sont présentés sous forme de notices et petites monographies, selon l'importance des résultats. C'est également dans cette partie que se trouvent les illustrations (plan des sites structurés, plans et coupes des structures, inscriptions et fragments d'autels inédits, dessin des sépultures et de leur mobilier).

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

PALÉOGÉOGRAPHIE DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LE PAYSAGE DE LYON

La morphogenèse du site de Lyon est déterminée, d'une part, par la structure des collines de Fourvière et de la Croix-Rousse constituant le rebord oriental du Massif central au nord et à l'ouest, d'autre part, par l'héritage glaciaire avec des dépôts morainiques ou fluvioglaciaires peu élevés à l'est, et enfin par les deux cours d'eau de la Saône et du Rhône au centre dont les plaines alluviales ont constitué des espaces essentiels pour le développement de la ville historique (fig. 4). Le tracé actuel des fleuves n'est vraiment fixé qu'à la fin du XIX^e s. suite à une politique globale d'endiguement mais le Rhône a auparavant longuement construit sa plaine d'inondation en édifiant avec la Saône la presqu'île sur sa rive droite, et une succession de basses terrasses peu dénivelées sur sa rive gauche, où se trouve notre secteur d'étude. En effet, au cours du temps et suivant les fluctuations climatiques, l'hydrologie des fleuves varie : les périodes les plus dynamiques se traduisent par un fleuve large à multiples chenaux se déplaçant entre des bancs et des îles graveleuses (tressage), alors que pendant les périodes plus stables le fleuve se concentre en un chenal unique, moins large et plus profond (méandrage). Sur Lyon, les terrasses, issues des anciens secteurs de tressage, sont recouvertes par des sables puis des limons de crues, qui masquent leur talus : c'est la raison pour laquelle on les considère plutôt comme des nappes fluviales ou

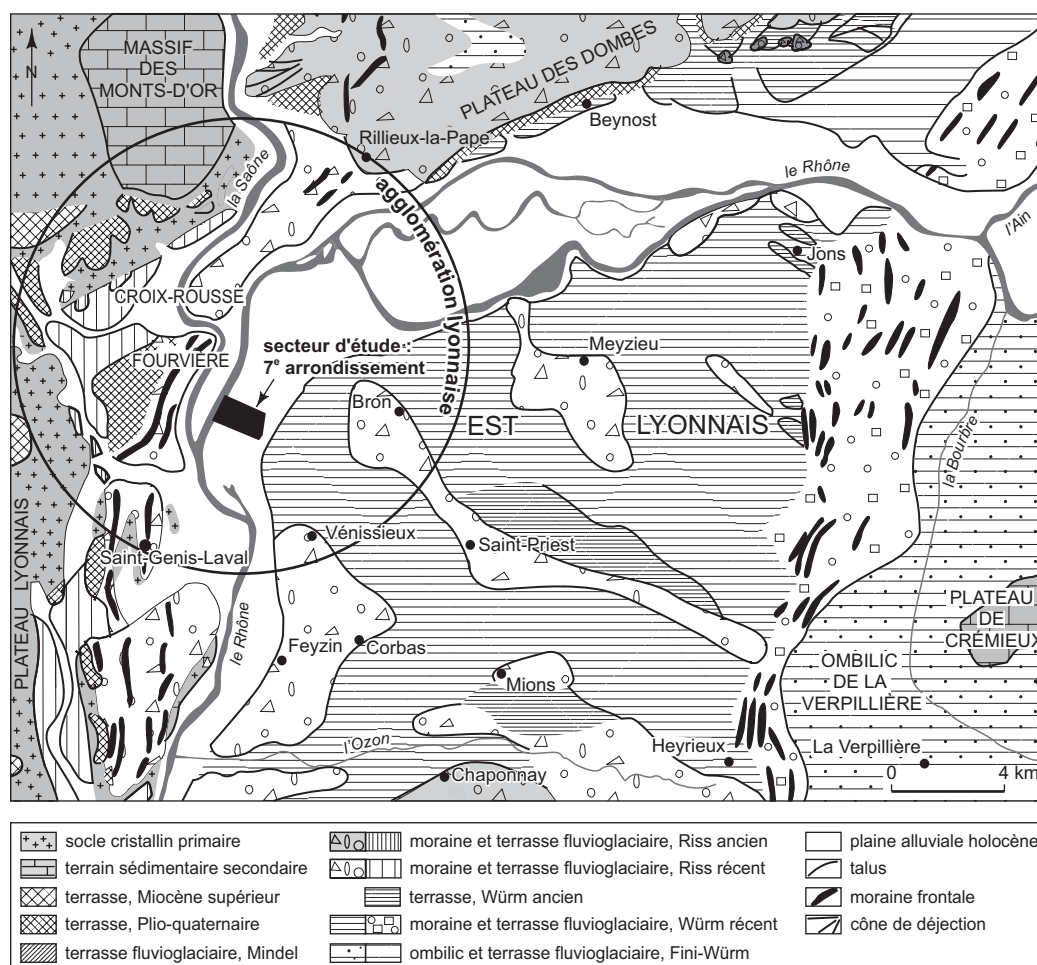


Fig. 4 – Carte géologique de Lyon et de l'est lyonnais
(d'après Mandier, 1988 ; dessin : O. Franc, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

comme des bandes d'activité. Celles-ci ont pu être datées par les bois fossiles ou par les anciens méandres qui s'y trouvaient (Macé *et al.*, 1993 ; Bravard *et al.*, 1997).

Le sous-sol du secteur d'étude est constitué, d'est en ouest (fig. 5), par la terrasse fluvioglacière de la Guillotière contemporaine de la fin du Würm (18 000 ans BP) à 169 m d'altitude, puis par la nappe fluviale préhistorique à 163 m, et par la nappe fluviale moderne à 162 m à peine. Si la reconstitution de la paléohydrologie du Rhône est assez précise pour certaines périodes où les fluctuations de son tracé, en plan comme en long, sont bien marquées (incision Bölling-Alleröd, accumulations du premier âge du Fer et du Petit Âge Glaciaire moderne), d'autres périodes donnent lieu à conjectures et sont plus complexes. Ainsi, cette nappe dite préhistorique, où se trouve la majeure

partie des sites archéologiques, semble construite depuis l'Atlantique jusqu'au milieu du Subboréal par une seule nappe fluviale de tressage car les chenaux observés sont plus ou moins contemporains. En effet, sur la zone qui nous intéresse, on note la présence d'un chenal peu profond autour de 4250 BP (site 22), un autre au pied de la terrasse de la Guillotière autour de 3975 BP (site 36) et un troisième en cours de comblement à l'âge du Bronze ancien (3590 BP) à l'angle des rues Jaboulay et Sébastien-Gryphe (site 30), repris, semble-t-il, à l'Antiquité tardive (fig. 6 et tabl. I). Les dépôts sus-jacents, sables gris puis limons jaunes sont homogènes, mais nous semblent non synchrones. Nous en voulons pour preuve un autre chenal, de l'Antiquité tardive (sites 28 et 29), qui est, lui aussi, recouvert par des sables et des limons identiques à ceux des sites

Tabl. I – Résultats des radiodations effectuées pour les chenaux.

Site	Âge BP	Âge cal. BC (2 σ)	Référence	Matériau daté
30	3590 $\pm$ 80	2191-1742	Ly-5951	débris végétaux
22	4250 $\pm$ 35	2909-2712	Ly-11496	débris de bois
36	3975 $\pm$ 65	2839-2312	Ly-4993	charbons de bois
36	3400 $\pm$ 70	1881-1535	Ly-4999	charbons de foyer

voisins. Les trois chenaux repérés, non fonctionnels au début de l'Antiquité, maintiendront longtemps une topographie déprimée. Par conséquent, ils resteront des lieux privilégiés d'écoulement ou de remontée de la nappe phréatique lors des crues, comme sur le site 22 où des alluvions médiévales se déposent au droit de l'ancien chenal du Néolithique moyen appelé chenal « Jaurès-Chevrier ». Ce paléochenal a également permis l'écoulement du ruisseau de la Rize au cours de l'Antiquité (seconde moitié du II^e s. apr. J.-C.).

L'HYDROLOGIE ET LE PAYSAGE DANS L'ANTIQUITÉ

Une longue période qui s'étend environ du IV^e-III^e s. av. J.-C. au XIV^e s. apr. J.-C. est considérée comme stable à l'échelle du bassin du Rhône (Bravard, 1996) et caractérisée par un style fluvial à méandres. Elle est encadrée par deux crises importantes : celle du premier âge du Fer (VII^e-V^e s. av. J.-C.) et celle du Petit Âge Glaciaire (XV^e-XIX^e s.) reconnues dans toute l'Europe occidentale (Bravard *et al.*, 1992). Néanmoins, au cours de la période centrale deux phases humides sont notables : l'une au début de la période romaine est bien documentée sur le site de la presqu'île lyonnaise et de Vienne (Salvador *et al.*, 2002), l'autre aux VI^e-VIII^e s., est mieux connue dans la moyenne vallée du Rhône (Berger *et al.*, 2001). Elles ne donnent cependant pas lieu à une métamorphose fluviale, c'est-à-dire à une mise en place de chenaux de tressage (sauf dans la moyenne vallée du Rhône pour la deuxième crise). C'est pourquoi seule une pluviométrie abondante et durable est envisagée. Ces crises ne sont pas synchrones sur le tracé du Rhône antique puisque la première, survenue aux I^{er} s. av. J.-C. - I^{er} s. apr. J.-C. sur le Rhône supérieur et inférieur, est décalée aux I^{er}-III^e s. sur le Rhône moyen (Provansal *et al.*, 1999). La compilation récente de toutes les données hydrosédimentaires sur le haut bassin rhodanien individualise trois crises entre le I^{er} s. av. J.-C. et le III^e s. apr. J.-C., séparées par de courtes périodes de répit (Berger *et al.*, 2008).

Sur la presqu'île lyonnaise (Salvador *et al.*, 2002), le Rhône tressait au premier âge du Fer et jusque vers 450-350 av. J.-C. dans des chenaux orientés nord-est/sud-ouest, dont les fonds cotent à 160-162 m NGF. Au cours de La Tène, le Rhône se retire sur sa rive gauche et s'encaisse probablement dans un lit simplifié ; la presqu'île devient plaine d'inondation et les chenaux se remblaient. Peu avant le début de notre ère, les habitants, dont la colonie avait été récemment fondée sur la colline de Fourvière, s'installent sur cette plaine propice et en accélèrent ainsi le remblaiement des paléochenaux résiduels. Mais le retour des crues peu après ralentit la colonisation de ces terres basses. On observe, en effet, une alternance de niveaux d'occupation et de dépôts d'inondation entre 10 av. J.-C. et 40 apr. J.-C. qui conduit les habitants à déposer un remblai caillouteux d'environ 0,50 m d'épaisseur soit jusqu'à 164-164,50 m NGF d'altitude. Finalement, à la fin du III^e s., tout est démolé et abandonné sur la partie méridionale de la presqu'île en aval de la place des Célestins (Arlaud *et al.*, 2000, p. 23-27 et p. 103-116). En revanche, la rive droite de la Saône connaît une occupation continue jusqu'à nos jours.

Le secteur de la rive gauche du Rhône n'a pas enregistré les inondations du I^{er} s. alors que la période est hydrologiquement active. Mais, il n'a pas non plus enregistré la péjoration climatique du premier âge du Fer pourtant plus intense que celle du I^{er} s. En effet, les alluvions déposées sont toujours des limons, depuis l'âge du Bronze. Une explication possible tient au fait que le Rhône est, à ces moments-là, dans une logique de déplacement vers l'ouest avec des flux orientés nord-est/sud-ouest retrouvés jusqu'en rive droite de la Saône (Vérot-Bourrély, 2005) et laissant de côté la rive gauche du Rhône. Le secteur de Gerland, plus au sud (hors étude), a cependant probablement été atteint par la nappe fluviale du premier âge du Fer (étude inédite de O. Franc). La quasi-absence d'indices de sites archéologiques sur cette plaine de l'est pour ces deux périodes ne s'explique donc pas de façon évidente par les phénomènes hydrologiques. D'une part, l'hypothèse d'une

érosion de site semble à écarter puisqu'il n'y a pas d'alluvions grossières caractérisant des flux destructeurs pour ces périodes. D'autre part, une remontée des nappes qui aurait rendu les sols inaptes à la culture (Berger *et al.*, 2001, p. 398) est plausible mais il n'y en a pas trace dans les sédiments. En revanche, le franchissement du Rhône même par un pont de bateau ou un bac est sans doute délicat à ces périodes, si bien que la conquête des basses plaines, qui commence à peine sur la rive droite de la Saône et sur la presqu'île au I^{er} s. av. J.-C. et s'accompagne de luttes incessantes contre les inondations sur ces territoires (Salvador *et al.*, 2002), s'est peut-être arrêtée au pied du fleuve.

Le paysage végétal autour de Lyon, reconstitué presque exclusivement par l'étude des pollens, est celui d'« une forêt prospère, de type alluvial, sur les rives des bras du Rhône » à l'Atlantique, dont l'importance diminue nettement à partir du Néolithique final (Argant, 1995). Puis le déboisement corrélé à l'appauvrissement en taxons s'accélère à La Tène et surtout à l'époque romaine. Néanmoins le paysage est celui d'une mosaïque, avec des zones plus boisées que d'autres suivant l'implantation humaine. Cela semble être aussi le cas de la rive gauche du Rhône où une seule étude palynologique a été menée, sur le site 22 (voir *infra*, p. 34-35).

PRÉSENTATION ET LIMITES DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES

DÉCOUVERTES ANCIENNES

Les découvertes les plus anciennes concernent des monuments funéraires isolés (fig. 7), signalés par les auteurs du XVI^e s. dans le quartier de la Guillotière, l'un devant l'église de la Madeleine (*CIL*, XIII, 2132 : site 72a), l'autre au château de la Motte (*CIL*, XIII, 1871 : site 65). Il s'agit de sarcophages qui ont pu être déplacés pour un emploi et dont la localisation exacte reste inconnue. Mais Artaud note que le château de la Motte paraît avoir été construit sur un cimetière romain qui s'étendait jusqu'à la route de Saint-Fons et dont les tombes (« Les unes en pierre, les autres composées avec des tuiles à rebords ») évoquent l'Antiquité tardive (Artaud, 1846, p. 118) et que l'on a aussi extrait de gros blocs de choïn antique, dont certains étaient inscrits, au cimetière de la Madeleine, où il suppose l'existence d'une voie romaine et de tombeaux (*id.*, *ibid.*, p. 120). Au XVII^e s., on voyait sur le quai du Rhône, vers Bellecour,

une grande pierre inscrite (*CIL*, XIII, 2072 : site 66), provenant du quartier de Béchevelin, comme d'autres sans doute qui étaient avec elle : dès cette époque, la rive gauche du Rhône apparaît donc comme une source de monuments lapidaires romains, notamment funéraires. Au XVIII^e s., on signale encore à la Guillotière, sans plus de précisions, un petit autel funéraire qui a été presque immédiatement transféré dans une collection parisienne (*CIL*, XIII, 1872 : site 75).

Ces découvertes sporadiques se poursuivent dans la première moitié du XIX^e s., avec trois autels funéraires trouvés à Béchevelin (*CIL*, XIII, 2315 : site 61) et dans des maisons des quartiers de la Madeleine (*CIL*, XIII, 2195 : site 72b) ou du Prado (*CIL*, XIII, 2269 : site 67).

À peu près à la même époque, d'autres inscriptions sont signalées dans le lit du Rhône, en face de l'hôpital militaire en 1848 (*CIL*, XIII, 1999) ou de la manufacture des tabacs en 1856 (*CIL*, XIII, 1813). C'est déjà du lit du Rhône qu'avait été extrait en 1718 le grand autel de Capitonius Probat, transporté ensuite devant l'église de la Guillotière, où le signale Artaud (1846, p. 120). Mais c'est sous le Second Empire, à partir de 1863, que les travaux de l'ingénieur A. Gobin ont entraîné l'extraction de très nombreux blocs du lit du Rhône, parmi lesquels figurait une vingtaine d'inscriptions (Gobin, 1864 et 1872 ; voir *infra*, p. 24 et fig. 12). Ces textes ne sont pas repris dans le catalogue ci-dessous, d'une part, parce qu'ayant été transportés rapidement au musée, ils sont bien répertoriés dans le catalogue de Allmer et Dissard (1888-1893) et ensuite au *CIL* et, d'autre part, parce que, même si c'est de loin l'hypothèse la plus probable, il n'est pas absolument assuré que tous ces blocs venaient de la rive gauche du Rhône : l'exemple du pont de la Guillotière montre en effet que l'on pouvait aussi trouver en remploi dans ce secteur des pierres qui venaient de beaucoup plus loin, en l'occurrence du sanctuaire fédéral de la Croix-Rousse (Audin *et al.*, 1954). Le même banc de gravier du Rhône a encore fourni quatre inscriptions en 1884 (Almer, *Rev. ép.*, II, 1884-1889, n^{os} 505 et 525-526 = *CIL*, XIII, 2029, 1988, 2212, voir aussi 1793), et l'on peut y ajouter un autel funéraire découvert en 1901 lors de la construction du pont des Facultés, aujourd'hui pont de l'Université (*CIL*, XIII, 11203).

Durant l'été 1870, soit très peu de temps après les découvertes du lit du Rhône, la construction d'une usine d'acides (dite de la Vitriolerie), au 31 rue de Marseille, mettait au jour les restes du grand monument funéraire d'un jeune décurion, Q. Acceptius Venustus, mort



Fig. 7 – Catalogue des sites : découvertes anciennes et emprise des opérations archéologiques. Les numéros correspondent au catalogue (dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap ; fond de plan : Service archéologique de la ville de Lyon).

prématurément au début du III^e s. (*CIL*, XIII, 1910 : site 60 et *infra*, p. 45-46). L'ensemble gisait sous une couche épaisse de cailloux roulés, de graviers et de sable (Allmer, 1870 et 1871), ce qui laissa penser que le tombeau avait été renversé par une crue du Rhône, avant d'être enseveli sous ses alluvions ; cette hypothèse était d'autant plus fondée que l'on a établi aujourd'hui la limite orientale de la nappe fluviale moderne à la rue de Marseille (fig. 5) ; mais elle signifierait que la destruction totale du tombeau n'est pas antérieure au début du XIV^e s., date à laquelle le lit du Rhône s'est élargi jusque dans ce secteur. À côté du grand sarcophage en marbre et de l'inscription, qui ont été remontés au musée, on découvrit, selon le témoignage d'Allmer, un grand nombre de blocs d'architecture, aujourd'hui perdus, mais qui ont servi de base aux différentes restitutions proposées, dont la plus connue est celle d'Allmer (voir *infra*, p. 45).

En même temps que les débris du mausolée des Acceptii furent découverts divers autres éléments, deux inscriptions funéraires, une grande table quadrangulaire, très usée par un séjour dans l'eau (*CIL*, XIII, 2134) et la partie inférieure d'un sarcophage (*CIL*, XIII, 2320), un autel anépigraphe, un autre sarcophage en marbre blanc, divers éléments d'architecture, ainsi que des vases et du mobilier funéraire (site 60). Il est impossible de dire aujourd'hui si ces pièces appartenaient au mausolée des Acceptii ou provenaient d'autres monuments voisins.

Mais, quel que soit le nombre exact des monuments, un tel matériel prouve l'existence d'une zone funéraire dans ce secteur situé dans l'axe de la rue Salomon-Reinach et dans le prolongement du banc du Rhône sur lequel ont été faites les découvertes des années 1863-1870. La découverte du mausolée des Acceptii entraîna donc une réinterprétation des blocs extraits du lit du Rhône, qui ne furent plus considérés comme les restes d'une voie funéraire submergée par un déplacement du cours du Rhône, mais comme des éléments apportés – pour servir de consolidation, d'endiguement ou de piles – depuis l'ensemble funéraire situé sur la rive gauche aux alentours du mausolée (voir *infra*, p. 46). C'est le point de vue qui devait s'imposer et que l'on trouve notamment sous la plume de A. Audin (1959, p. 136), dont le chiffre de vingt-huit épitaphes pour l'ensemble funéraire de la rive gauche du Rhône ne peut s'expliquer que s'il inclut la vingtaine de textes provenant du lit du fleuve.

Après la Seconde Guerre mondiale, d'autres découvertes ont été faites dans les maisons du quartier de la Guillotière, notamment plus à l'est, rue de la Madeleine,

dont le tracé pourrait conserver la trace d'un itinéraire ancien s'infléchissant vers le sud : ainsi au site 31, où l'on découvrit en 1946-1947 l'épithèque grecque d'un jeune garçon (*AE*, 1967, 314 = *IGF*, 142 : site 68) et un crâne qui pourrait provenir de la même sépulture, et, une centaine de mètres plus au sud, au site 59, où l'on découvrit en février-mars 1967 un lot de « choins arrachés à d'imposants mausolées » qui comprenait notamment un sarcophage anépigraphe et les fragments d'un autel funéraire remployé comme seuil (Audin, *CFA* ⁶, IV, inv. n^{os} 155-156 ; Audin, Pouilloux, 1967, p. 75 : site 69).

Dans les années 1970, un chapiteau corinthien a été observé lors de travaux « entre la rue Salomon-Reinach et la rue de Marseille », à proximité du mausolée des Acceptii (site 64).

En 1973 la construction d'un immeuble, entre l'avenue Jean-Jaurès, la rue Père-Chevrier et la rue Saint-Jérôme, a donné lieu à la découverte de deux inscriptions : une curieuse base portant une colonne engagée, mais avec une inscription funéraire et un second bloc qui a été perdu sans avoir été relevé (Audin, 1974, p. 25-28 = *AE*, 1973, 332, n^o 63).

Comme c'est souvent le cas dans la documentation ancienne, la localisation des découvertes n'est pas toujours précisée avec exactitude. Si certaines ont pu être replacées grâce aux plans et cadastres anciens, pour d'autres, les informations sont trop vagues. Enfin, même pour ce qui concerne les vestiges retrouvés sur la terre ferme, on ne peut être sûr que la localisation des découvertes correspond à la situation initiale des monuments, notamment dans le secteur qui jouxte l'ancienne rive du Rhône aux abords de l'actuel pont de la Guillotière, susceptible d'avoir très tôt fait l'objet de terrassements.

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Cinquante-neuf opérations archéologiques, dont dix de surveillance de travaux (sites 1, 9, 10, 14, 20, 23, 30, 48, 49, 58), six de fouilles (sites 2, 17, 21, 31, 32, 36) et quarante-cinq de diagnostics ont été conduites dans ce périmètre (fig. 7). Parmi elles, trente et une, dont un suivi linéaire (tramway, site 1), n'ont livré aucun vestige antérieur à la fin du XVIII^e s. et au début du XIX^e s., période à laquelle le quartier a été urbanisé. La période moderne concerne douze sites, le Moyen Âge est représenté par quatre sites

6. *Cahiers de fouilles Audin*, I-IV, manuscrits conservés au Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière.

(11, 21, 22, 37), l'âge du Fer par un site (36), l'âge du Bronze (final) par neuf sites (12, 13, 17, 22, 30, 33, 34, 36, 53) et le Néolithique par un site (31 : une fosse et une couche de mobilier d'obédience Campaniforme rhodano-rhénan). Dix-sept opérations se rapportent à l'Antiquité. Parmi elles, dix n'ont livré que des artefacts en situation secondaire (tessons, *tegulae*, monnaies) (sites 17, 18, 24, 25, 28, 29, 33, 34, 35, 53) et quatre fournissent le même type d'artefacts parfois associés à quelques éléments de faune formant un niveau dans lequel s'ouvrent les vestiges quand ils existent (sites 12, 22, 30, 32). Cinq sites comportent des fossés dont le comblement contient du matériel antique (sites 17, 22, 24, 31, 33) ; l'un d'entre eux (site 17) fournit en outre du mobilier d'époque moderne mêlé aux tessons antiques, époque qui est la seule représentée dans un sixième fossé sur le site 40. Rien n'exclut qu'en dépit du mobilier moderne contenu dans deux d'entre eux, ces fossés n'aient été implantés durant l'Antiquité, mais seuls ceux du site 31, qui forment un réseau, sont intégrés de manière certaine dans une stratigraphie antique. Outre ces fossés, trois sites présentent des vestiges structurés de nature funéraire (sites 21, 31, 36). Toutefois, une sépulture, qui ne fut malheureusement pas prélevée au moment du diagnostic, est mentionnée sur le site 39 ; son attribution chronologique est inconnue. La position très inhabituelle du sujet, assis et effondré sur lui-même, fait qu'elle est traditionnellement attribuée à la Protohistoire. Enfin, un os humain a été retrouvé en situation secondaire sur le site 32.

Les trois sites structurés livrent les seules séries funéraires actuellement disponibles sur ce secteur de Lyon ; ils fournissent donc les premières données raisonnées relatives aux sépultures et aménagements funéraires datés du II^e s. au IV^e s., et à l'implantation et l'organisation des espaces funéraires sur la rive gauche. C'est sur le site 21 qu'un tronçon de voie a pu être observé, relançant ainsi le débat sur le fameux *compendium*, explicitement mentionné dans un texte du III^e s., et par voie de conséquence la question du franchissement du Rhône.

STRATIGRAPHIE SÉDIMENTAIRE ET CONSERVATION DES VESTIGES PAR UNITÉ SPATIALE

La stratigraphie de la terrasse de la Guillotière (fig. 6) se résume au cailloutis fluvioglaciaire dont la partie supérieure est altérée par pédogenèse (rubéfaction) puisqu'il est resté tel qu'à son dépôt depuis des millé-

naires. L'épaisseur attendue du sol rubéfié est de 0,80 m (Mandier, 1988, p. 210), mais il n'est conservé que sur 0,35 m au maximum sur tous les sites observés où il fait place ensuite directement aux remblais du XIX^e s. avec parfois cependant, une sorte de terre de jardin moderne à l'interface. Les sites 24, 52 et 53, développant une stratigraphie entre le cailloutis et les remblais, font alors figure d'exceptions, et encore toutes relatives. En effet, les sites 52 et 53 montrent une couche sableuse conservée qui permet d'envisager un probable talweg dont la chronologie nous échappe, et le site 24, de par sa situation topographique légèrement en creux, est le seul avec une stratigraphie « complexe ». Car sur ce site, au dessus du paléosol rubéfié de la terrasse conservé seulement sur 0,50 m, se sont sédimentées des colluvions dans lesquelles un fossé-drain gallo-romain a été découvert. En conclusion, hormis dans les rares secteurs déprimés, les vestiges se trouvent potentiellement directement sur la frange rubéfiée de la terrasse. Or, bien souvent, celle-ci est mal conservée, érodée depuis des millénaires, puis entamée par l'urbanisation du XIX^e s. qui a largement accéléré le processus de destruction. La majorité des sites prospectés sur cette unité peuvent donc être considérés comme en grande partie détruits (fig. 8 et 9), sauf pour de rares structures en creux comme la sépulture du site 39.

La stratigraphie du rebord de la terrasse (suivant un talus de 5-6 m de hauteur) est également détruite par les activités du XIX^e s. dont les remblais se superposent directement au cailloutis fluvioglaciaire (sites 35 et 37), sauf sur le site 36 de l'îlot du Repos. D'après S. Macé (1990, p. 19-21), la stratigraphie relevée au pied du talus est d'abord constituée de colluvions puis d'alluvions grossières de fond de chenal du Rhône déposées en cinq phases dont la deuxième est datée du Néolithique final (3975 ± 65 BP) (tabl. I). Une deuxième phase colluviale ou un remblai de plus de 1 m d'épaisseur recouvre ces alluvions et un foyer du Bronze final établi sur la terrasse. Une nouvelle phase d'alluvionnement rhodanien sous forme d'un bord de chenal rempli de galets de 0,15 m de long et de fragments d'amphores antiques est ensuite envisagée. Cependant, comme il est surmonté par 2 m de remblais antiques, à matrice limoneuse certes différente, il nous paraît plus juste d'envisager le remplissage de cette structure en creux, observée en coupe sur à peine 1 m de long, comme un premier remblai antique et non comme un chenal. En effet, il n'apparaît ni dans un sondage proche sur le même site, ni sur le site voisin (35) où les cotes sont compatibles. Un tel chenal, charriant



Fig. 8 – Plan masse de la zone d'étude : nature des opérations archéologiques positives. Les numéros correspondent au catalogue (dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap ; fond de plan : Service archéologique de la ville de Lyon).



Fig. 9 – Plan masse de la zone d'étude : opérations archéologiques négatives et interprétation géoarchéologique. Les numéros correspondent au catalogue (dessin : O. Franc, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap ; fond de plan : Service archéologique de la ville de Lyon).

des galets de 0,15 m de long, aurait dû aussi être repéré par une topographie déprimée du cailloutis de base sur les sites 33 et 34 ; or celle-ci reste moyenne (fig. 6). Mais, dans ce contexte de talus, les sites sont complexes car de tout temps on a cherché à niveler pour adoucir la pente et bien souvent avec les matériaux trouvés sur place, c'est-à-dire les alluvions de la terrasse. La lecture du sol devient alors très difficile, ce qui peut expliquer une mauvaise interprétation géomorphologique du site.

La stratigraphie sus-jacente à la nappe fluviale préhistorique est beaucoup mieux documentée. Elle commence toujours par des sables moyens lités de 0,40 m à 1 m d'épaisseur, vierges en vestiges, et mis en place par débordements du fleuve alors que celui-ci s'est un peu éloigné ou que sa dynamique s'est affaiblie. Puis se déposent progressivement des limons argileux jaunes d'inondations lentes, de 0,30 m à 1 m d'épaisseur, ayant subi une brunification et une décarbonatation à leur sommet. Cette brunification peu intense est concomitante avec la fréquence des inondations intermittentes qui limitent le développement végétal et, par conséquent, la pédogenèse. Néanmoins, ces caractères traduisent une stabilisation durable du milieu. L'assèchement et l'exondation presque totale sont mis à profit par les populations protohistoriques (du Campaniforme ou du Bronze final) qui fréquentent les lieux et dont on a retrouvé les artefacts en situation sommitale de la couche brun-gris. Suivant les secteurs, c'est-à-dire en l'occurrence (fig. 6) suivant la proximité du paléochenal « Jaurès-Chevrier » en cours de comblement, le même type de limons se dépose encore sur 0,60 m (site 21) ou beaucoup moins (sites 22 et 31), avant que ne prennent place les installations antiques. Celles-ci ont rarement conservé la trace d'inondations, sauf peut-être le site 31 où des limons purs sont observés au fond de diverses structures en creux à partir du III^e s. et où une couche (us 16), de 0,10 m à 0,20 m d'épaisseur, scelle le comblement des fossés vers le V^e s. L'observation sous microscope confirme une origine alluviale pour cette couche, mais les petits galets qui la composent sont ajoutés comme niveau de circulation. Sans y voir une modification radicale du régime du Rhône, cet apport peut être mis en lien avec l'activité du chenal « Chevreul-Anvers » (sites 28 et 29) qui se fraie un passage à 300 m à l'ouest. Cette hypothèse est corroborée par la présence d'alluvions déposées entre une occupation antique et une fréquentation médiévale sur le site 22, et probablement sur le site 21 (us 29/50) dans et à proximité du secteur en creux défini par le chenal « Jaurès-Chevrier »

résiduel, propice à la sédimentation. Or, l'absence antérieure de dépôts d'inondation ne présume pas l'absence réelle d'inondation, d'une part parce que l'état de conservation n'est pas propice partout à un tel constat, d'autre part parce que les populations ont tendance à débayer ces dépôts au cours de l'occupation.

Autour du paléochenal « Jaurès-Chevrier » le secteur est pratiquement le seul à avoir conservé des vestiges de la période médiévale (sites 21, 22, 31), avec également le site 17, proche de la motte de Béchevelin. Malgré la présence d'alluvions sur le site 22, on ne peut conclure à une recrudescence de l'humidité pour la période médiévale, mais plutôt à un site de sédimentation privilégiée, qui concentre encore les inondations du Rhône ou les remontées phréatiques dans la paléodépression de ce chenal (fig. 6). Car, mis à part la phase humide des VI^e-VIII^e s., surtout mise en évidence dans la moyenne vallée du Rhône (Berger *et al.*, 2001), la période médiévale est connue pour être hydrologiquement peu active c'est-à-dire avec un lit fluvial exprimé dans un chenal unique. En revanche, à l'époque moderne et jusqu'au XIX^e s. inclus, les cours d'eau réagissent à la péjoration climatique du Petit Âge Glaciaire. Le Rhône en particulier se met à tresser et à éroder sa rive gauche jusqu'à la rue de Marseille, limite ouest de l'unité spatiale suivante. Mais ses dépôts d'inondation sont peu enregistrés dans les stratigraphies de l'unité préhistorique car ils sont inclus et remaniés dans les remblais des XVIII^e-XIX^e s. (sites 2, 7, 31).

Malgré des destructions assez importantes par les occupations récentes, le potentiel archéologique reste important dans cette unité morphologique.

La stratigraphie sus-jacente à la nappe fluviale moderne est essentiellement constituée de graviers et de sables grossiers, alluvions reprenant parfois des tuiles roulées (site 16), quand elle n'est pas détruite par les profondes substructions des XVIII^e-XIX^e s. (sites 5 et 59). Le seul intérêt de ce secteur pour l'archéologie et particulièrement pour la période antique, est de conserver dans ses alluvions grossières, de façon très aléatoire, des blocs architecturaux funéraires en position secondaire. Ce fut le cas de la découverte du tombeau des Acceptii en 1870. En effet, la progression d'une importante charge graveleuse véhiculée par un Rhône puissant au cours de la péjoration climatique du Petit Âge Glaciaire débutant au XIV^e s. et s'accéléralant au XVII^e s. (Burnouf *et al.*, 1991, p. 24) a conduit, d'une part, à un élargissement (à 500 m environ) de la bande d'activité du fleuve qui s'est mis à éroder ses anciennes berges et, d'autre part, à des débordements

dements fréquents sur toutes les zones basses, comme en témoignent les crues les plus catastrophiques de 1711, 1840 et 1856 recensées par M. Champion (1856). La crue de 1856, de fréquence centennale, s'est étendue jusqu'au rebord de la terrasse de la Guillotière et a été la cause de l'effondrement de plus de 460 bâtiments en pisé ou en bois (Pelletier, Delfante dir., 2004, p. 10). Leurs débris, restés sur place, contribuèrent aux remblaiements du XIX^e s. sur lesquels le quartier ne s'est vraiment urbanisé de façon raisonnée qu'à partir de cette époque.

Ces différentes stratigraphies par unité morphologique (fig. 6) expliquent la conservation différentielle des sites. La topographie y contribue largement, avec une érosion naturelle sur les points hauts et une accumulation de sédiments protecteurs dans les points bas, cas de la terrasse de la Guillotière. La chronologie des différentes bandes d'activité du fleuve est également impliquée dans la taphonomie, puisque, à part l'activité hydrologique récente localisée sur la bande de 300 m proche du fleuve, les alluvions fines anciennes de la nappe préhistorique sont plutôt favorables à la conservation par enfouissement des sites en plaine. Mais en rive gauche du Rhône et dans les quartiers bas en général, la ville est construite sur d'importants remblais du XIX^e s. Cette opération de remblaiement s'est avérée d'abord destructrice car nos observations montrent qu'elle s'est accompagnée d'un terrassement de la terre végétale, dont l'absence a été constatée sous les remblais de nombreux sites. Ce terrassement a pu être plus profond et oblitérer des couches archéologiques. Par ailleurs les excavations de type cave ont été nombreuses. Ainsi, on ne peut évoquer le seul Rhône comme explication à l'absence relative de sites, sauf au droit du paléochenal Chevreul-d'Anvers (sites 28 et 29) où la nappe fluviale caillouteuse de base renferme des fragments de céramique du IV^e s. Toutefois, l'extension de ce paléochenal n'étant pas cernée pour l'instant, son aire de destruction ne peut être évaluée précisément. D'autres chenaux de ce type, d'une période plus récente, mais non découverts à ce jour, pourraient aussi recouper l'unité dite préhistorique, comme c'est le cas pour un chenal médiéval plus au sud dans le quartier de Gerland (étude inédite de O. Franc). Or le style à méandres adopté par le Rhône depuis La Tène jusqu'au XIV^e s. n'est pas considéré comme très destructeur, au contraire : les sites peuvent se développer dans les lits majeurs à ces périodes. Ici, un potentiel archéologique existe pour toutes les périodes depuis au moins le début de l'âge du Bronze. Suivant les endroits, une fois écartée l'hypothèse de destruction

par un chenal postérieur (d'occurrence minime) ou par les substructions du XIX^e s., l'absence relative de site archéologique (c'est-à-dire sans un seul artefact en place) s'explique alors en grande partie par le mode d'occupation de l'espace, au moins pour l'Antiquité. En fait, seules trois opérations sans destructions postérieures témoignent clairement de l'absence de site antique : une opération archéologique sur l'unité fluviale préhistorique (site 13) et deux sur la terrasse de la Guillotière (sites 52 et 53). Comme nous le verrons plus loin, les sites où les artefacts sont en position secondaire ne relèvent pas uniquement de remaniements par le Rhône. Un seul chenal antique identifié (sites 28 et 29) a pu provoquer des destructions très tôt. Les inondations postérieures sont trop faibles (indication donnée par la texture des sédiments d'inondation) pour éroder de vrais sites structurés ; elles peuvent tout au plus épandre un peu de matériel ; c'est le cas des sites 18 et 34, pour lesquels cette dispersion reste difficile à interpréter. La plus grande destruction reste celle de l'urbanisation qui concerne vingt-cinq sites essentiellement localisés sur la terrasse de la Guillotière. Ainsi, la répartition des vestiges ne reflète probablement pas la réalité de l'occupation humaine.

LA VOIE D'ITALIE, LE RACCOURCI ENTRE VIENNE ET LYON ET LE FRANCHISSEMENT DU RHÔNE

LA VOIE DANS LES TEXTES ET LES DÉCOUVERTES FORTUITES

LES DONNÉES DES SOURCES ANCIENNES

Nous n'allons pas rouvrir le dossier relatif au territoire de la colonie, dans la mesure où nous n'avons aucun élément nouveau à apporter à la discussion. Un bilan des données historiques a d'ailleurs récemment été publié pour la région lyonnaise (Béal, 2007). Rappelons seulement que Lyon se situe aux confins orientaux de l'aire ségusiave, et que la rive gauche du Rhône est *a priori* en territoire allobroge (fig. 10), comme le laissent clairement envisager deux passages de Strabon (*Géographie*, IV, 3, 2 et IV, 1, 11) et un de Pline l'Ancien (*Naturalis Historia*, IV, 107). Cette question du statut n'est donc pas sans importance dans les questions qui nous occupent. Certains auteurs, se fondant sur les limites des diocèses médiévaux, proposent un territoire colonial contrôlant des terres situées largement à l'est du Rhône avec Lyon en



Fig. 10 – Le territoire de la cité de Vienne et les peuples voisins (dessin : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

position quasi centrale, ce qui revient à admettre soit que les Ségusiaves s'étendaient jusque dans cet espace, soit que la nouvelle colonie avait amputé le territoire allobroge et par conséquent la *prouvincia* (Jullian, 1920-1926 éd. 1993, n. 14, p. 1147 ; Wuilleumier, 1953, p. 14-15) ; mais en réalité, la question des limites orientales de la cité ségusiave est loin d'être réglée (Thollard, 1984 ; Bérard, 1992 ; Valette, 1999, p. 48). Une dernière proposition est de supposer une extension de la ville dès l'époque claudienne, qui voit apparaître une nouvelle titulature de la colonie (Desbat, Delaval, 1998). Tout restant à l'état de suppositions, rien n'interdit de considérer que le *pagus* du Velin dépendait de la colonie de Lyon, qui devait dans ce cas avoir un territoire de l'autre côté du Rhône.

Le texte le plus important qui se rapporte à la voie est celui de l'*Itinéraire d'Antonin*, généralement daté, pour ses parties les plus anciennes, du III^e s. apr. J.-C. (Chevallier, 1997, p. 56 et n. 15) ; il propose entre Vienne et Lyon un trajet principal de 23 milles (34,040 km) et un raccourci (*compendium*) d'une longueur de 16 milles (23,680 km). On admet que la première voie devait longer la rive droite, tandis que le *compendium* empruntait

la rive gauche et coupait le coude que forme le Rhône au confluent du Gier. Il subsiste certes des difficultés kilométriques. D'un côté Strabon (*Géographie*, IV, 1, 11) évoque 200 stades (soit environ 36 km) pour une route qui, traversant le pays des Allobroges (fig. 10), est généralement située sur la rive gauche, mais qui conviendrait mieux par sa longueur à celle de la rive droite ; c'est en ce sens que s'oriente, très prudemment, Allmer (Allmer, Terrebasse, 1875-1876, p. 181). De l'autre, la distance de 16 milles est inférieure à la réalité géographique (28 km), ce que l'on essaie d'expliquer en supposant que le décompte commençait aux portes et non au centre des villes (Chapotat, 1973), ou simplement par une erreur (Audin, 1959). Il n'est pas utile de relancer ici ce débat, d'autant que la distance de 16 milles est confirmée par la Table de Peutinger et, bien plus tôt, par l'*Apocoloquintose du divin Claude* de Sénèque qui précise (chap. 6), que le défunt empereur « est né à Lyon [...] à seize milles de Vienne [...] ». Quels que soient sa longueur et son tracé exacts, qui ne nous concernent pas ici, une des routes importantes de Lyon à Vienne passait par la rive gauche du Rhône et traversait donc le quartier de la Guillotière.

LES DONNÉES ÉPIGRAPHIQUES

Les corpus d'inscriptions et les spécialistes recensent en général quatre ou cinq milliaires (fig. 11) pour la route de la rive gauche du Rhône (Allmer, Terrebasse, 1875-1876, vol. 1, p. 181-183 ; König, 1970, p. 190-193, n^{os} 107-111 ; Chapotat, 1973 ; Pelletier, 1974, p. 127-128 ; Buisson, Pelletier, 1983, p. 161-162 ; *CIL*, XVII, 2, n^{os} 145-149). Cependant ceux qui ont été trouvés dans les villes de Lyon et de Vienne ou dans leur voisinage immédiat ne peuvent être attribués avec certitude, car ils pouvaient aussi provenir d'autres routes. C'est le cas en particulier du milliaire de Constantin mis au jour près de l'ancien pont romain de Vienne, que G. Chapotat (1973, p. 57) attribue à la route de Lyon à cause de sa ressemblance avec celui de la Guillotière (*CIL*, XII, 5512 = König, 1970, n^o 106 ; *CIL*, XVII, 2, 101 = Bertrand, 2001, n^o 25 = *ILN*, Vienne, 927), de celui, plus incertain, qui fut découvert sur le dallage entourant le temple d'Auguste et de Livie (*CIL*, XII, 5511 = König, 1970, n^o 111 ; *CIL*, XVII, 2, 149 = Bertrand, 2001, n^o 9 = *ILN*, Vienne, 911), et, *a fortiori*, des autres milliaires découverts dans la capitale allobroge (*CIL*, XVII, 2, 150-152 = König, 1970, n^{os} 112-114 = Bertrand, 2001, n^{os} 8, 5, 1 = *ILN*, Vienne, 910, 907, 903).

La première borne qui puisse être attribuée avec une assez grande certitude au *compendium* est donc le milliaire conservé aujourd'hui à Solaize, à 14 km au nord de Vienne (fig. 11, IX) (*CIL*, XII, 5542 ; König, 1970, n° 110 ; Chapotat, 1973, p. 55 ; *CIL*, XVII, 2, 148 ; Bertrand, 2001, n° 3 ; *ILN*, Vienne, 905). Même s'il n'est sans doute pas en place et si son emplacement originel doit être cherché quelques kilomètres plus au sud, à une dizaine de kilomètres de Vienne, la distance de 7 milles (11,265 km) montre qu'il devait être situé à peu près à mi-chemin entre les deux villes, très probablement encore dans la colonie de Vienne. L'autre information est évidemment la date de 43 apr. J.-C., qui confirme l'ancienneté du tracé et s'inscrit dans une assez riche série de milliaires claudiens en Gaule.

Le deuxième milliaire, qui provient assez vraisemblablement de la route de la rive gauche, a été découvert dans l'entre-deux guerres à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, au sud de Lyon (fig. 11, XVI) et est aujourd'hui conservé au Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière (*ILTG*, 461 = *CIL*, XVII, 2, 147). Nous en rappelons le texte dans le catalogue (site 73), bien qu'il ait été découvert hors de notre périmètre géographique strict (mais toujours dans le 7^e arrondissement de Lyon). Dédié au César Constance Galle, c'est un des plus récents milliaires connus dans la région (351-354 apr. J.-C.), avec celui de Roussillon, au sud de Vienne (*CIL*, XII, 5560 = XVII, 2, 171). Mais l'indication la plus précieuse est le chiffre des milles, qui, comme le montrent les révisions récentes, doit être lu XIII et non XIII. Cela prouve que cette borne n'était pas non plus en place, ce qui n'est pas surprenant, puisque l'on sait que d'autres pierres antiques sont signalées à Saint-Jean-de-Dieu (Bruyère, 2001, p. 73) : elle avait pu enrichir une petite collection locale, à moins qu'il ne s'agisse plus simplement d'un remploi, comme le supposent P. Fabia et C. Germain de Montauzan (1930), qui pensent à une borne d'amarrage sur le chemin de halage le long du Rhône. Mais elle ne devait pas venir de très loin et, même corrigé en XIII, le chiffre des milles apporte une précieuse confirmation aux sources antiques qui donnent une longueur de 16 milles pour le *compendium*, en montrant en particulier que les milles étaient bien numérotés depuis Vienne. On peut estimer que l'emplacement originel se trouvait environ 3 km au sud de Saint-Jean-de-Dieu, et, même s'il n'est pas exactement localisé, c'est une information essentielle pour la topographie de la rive gauche du Rhône.

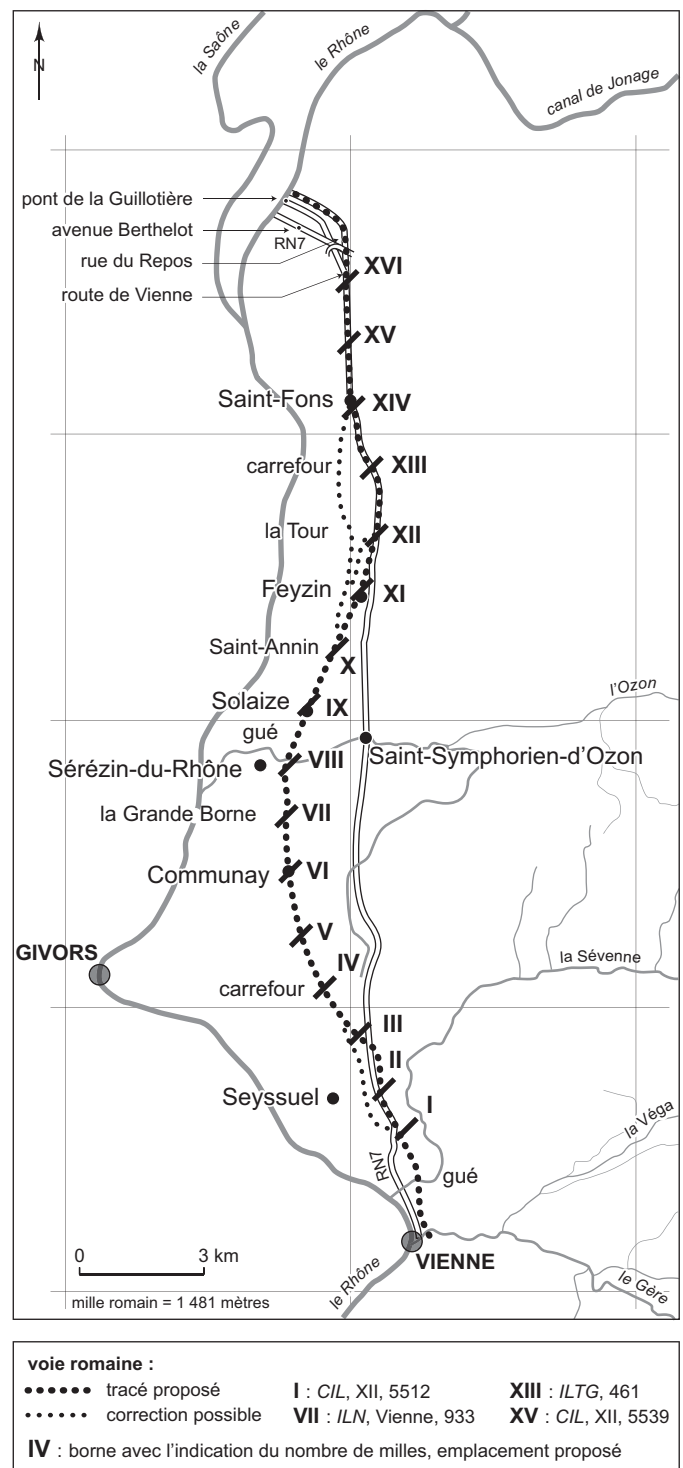


Fig. 11 – Le compendium : tracé proposé de Vienne à Lyon et situation des bornes milliaires (d'après Chapotat, 1973 ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

Les sources anciennes attribuent généralement au *compendium* un milliaire qui a été trouvé au XVIII^e s. dans la démolition de la vieille église de la Guillotière (fig. 7, n° 62), a été vu remployé comme boute-roue dans la cour d'une auberge, rue des Asperges par A. de Boissieu, et est perdu depuis (*CIL*, XII, 5540 = XVII, 2, 146). Ce milliaire rappelle plusieurs bornes du règne de Constantin, sur lesquelles le nom de Maximien, qui figurait dans la première version, a été martelé et remplacé après 310 par la filiation de Constantin, fils du *diuus* Constance à Saint-Clair-la-Tour, sur la route de Vienne à Genève, et à Vienne même (voir en particulier *CIL*, XVII, 2, 100 et 101 = *ILN*, Vienne, 923 et 927). S'il a bien été martelé (ce que les auteurs anciens n'observent pas) et s'il appartient bien à cette série, il doit donc être daté entre 307 et 310 ou un peu plus tard s'il n'y avait pas de martelage et donc de première version. On suppose souvent que ce milliaire, dont le numéro est perdu, était le seizième et dernier, érigé à l'endroit où le *compendium* arrivait à Lyon (Allmer, Terrebasse, 1875-1876 ; Chapotat, 1973, p. 57 et p. 64 ; Buisson, Pelletier 1983, p. 162). Mais cette attribution doit être considérée comme hypothétique, d'une part parce que le numéro n'est pas conservé et d'autre part parce que la pierre, qui n'a pas été découverte en place, mais dans la démolition d'une église, pouvait venir de plus loin ou appartenir à une autre voie, par exemple celle de Lyon à Bourgoin et Aoste, comme l'avance prudemment F. Bertrand (2001, p. 29-30, n. 36 et ad. 20).

Le dernier milliaire qui peut être mis en rapport avec la route de Vienne est un fragment signalé en 1875 près de la chapelle Saint-Alban, à Bron, et perdu depuis (site 73). Le texte, qui n'est pas antérieur au III^e s., mais est trop lacunaire pour être restitué ou précisément daté, est lui aussi souvent attribué au *compendium*. Selon G. Chapotat (1973, p. 58 et p. 64), il s'agirait du XV^e mille, précédant le XVI^e, qui serait celui de l'église de la Guillotière. L'attribution demeure, en l'absence de numéro, tout aussi hypothétique, et le monument pourrait aussi bien venir de la route de Bourgoin et d'Aoste, qui passait également à proximité. Au demeurant, l'inscription n'était certainement pas en place, la chapelle Saint-Alban ayant livré plusieurs autres inscriptions, dont certaines semblent avoir été apportées d'assez loin.

Si l'on retire les deux inscriptions déplacées de l'église de la Guillotière et de Saint-Alban, il ne reste finalement que deux milliaires provenant de la voie de Lyon à Vienne par la rive gauche du Rhône, celui de Solaize, daté du règne de Claude, et celui de Saint-Jean-de-Dieu,

du milieu du III^e s. Cela suffit à vérifier l'existence de cet axe, bien décrit dans les itinéraires. Mais on peut essayer de préciser son parcours dans le *suburbium* lyonnais grâce aux monuments funéraires qui le bordaient et aux résultats des fouilles récentes.

LE FRANCHISSEMENT DU RHÔNE

LES BLOCS DÉCOUVERTS DANS LE LIT DU RHÔNE

Au XIX^e s., on signale à plusieurs reprises des blocs antiques qui apparaissent sur les bancs de gravier découverts par le fleuve en période de basses eaux : ainsi en face de l'hôpital militaire et sur la partie la plus voisine du quai Desaix selon de Boissieu (1846-1854, p. 457-458), qui relève une inscription (*CIL*, XIII, 1999 ; voir *supra*, p. 14), au milieu d'un grand nombre de fragments architecturaux, entablements, frises, corniches, colonnes, etc. Des opérations de dragage furent menées par l'ingénieur A. Gobin lors de la construction du quai Prince-Impérial (aujourd'hui quai Claude-Bernard), une première fois dans l'hiver 1863-1864 et à plusieurs reprises dans les années suivantes. La plus importante, dans l'hiver 1869-1870, amena l'extraction de plus d'une centaine de blocs, répartis en deux ensembles géographiquement distincts. Chacun d'entre eux avait déjà fourni des pierres dans les années précédentes : l'un en aval du pont de l'Hôtel-Dieu (aujourd'hui pont Wilson) où l'on récupéra 64 blocs et l'autre plus au sud, à la hauteur de la place Grôlier (aujourd'hui place Gailleton), mais dans le bras oriental du fleuve, au voisinage du futur quai Claude-Bernard, d'où furent tirés 44 blocs (Gobin, 1864 et 1872) (fig. 12). Parmi ces blocs figuraient une vingtaine d'inscriptions, en grande majorité des autels funéraires (voir *supra*, p. 14), provenant presque toutes du second site, à l'exception d'un autel fragmentaire et d'un sarcophage à queues-d'aronde dont les inscriptions avaient été effacées (Gobin, 1872, p. 7), auxquels il faut ajouter l'autel du légionnaire Verinius Vrsio découvert dès 1865 (Gobin, 1872, p. 5-6 ; *CIL*, XIII, 1901 = Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 1, n° 75). Tous les comptes-rendus soulignent le nombre considérable de blocs antiques, qu'Allmer évalue même entre 1500 et 2000 pièces (Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 2, p. 321-322), et la présence, à côté des pierres inscrites, d'éléments d'architecture comme des corniches, des caissons, des pilastres ou des colonnes (Gobin, 1872, p. 16-17 et pl. 3).

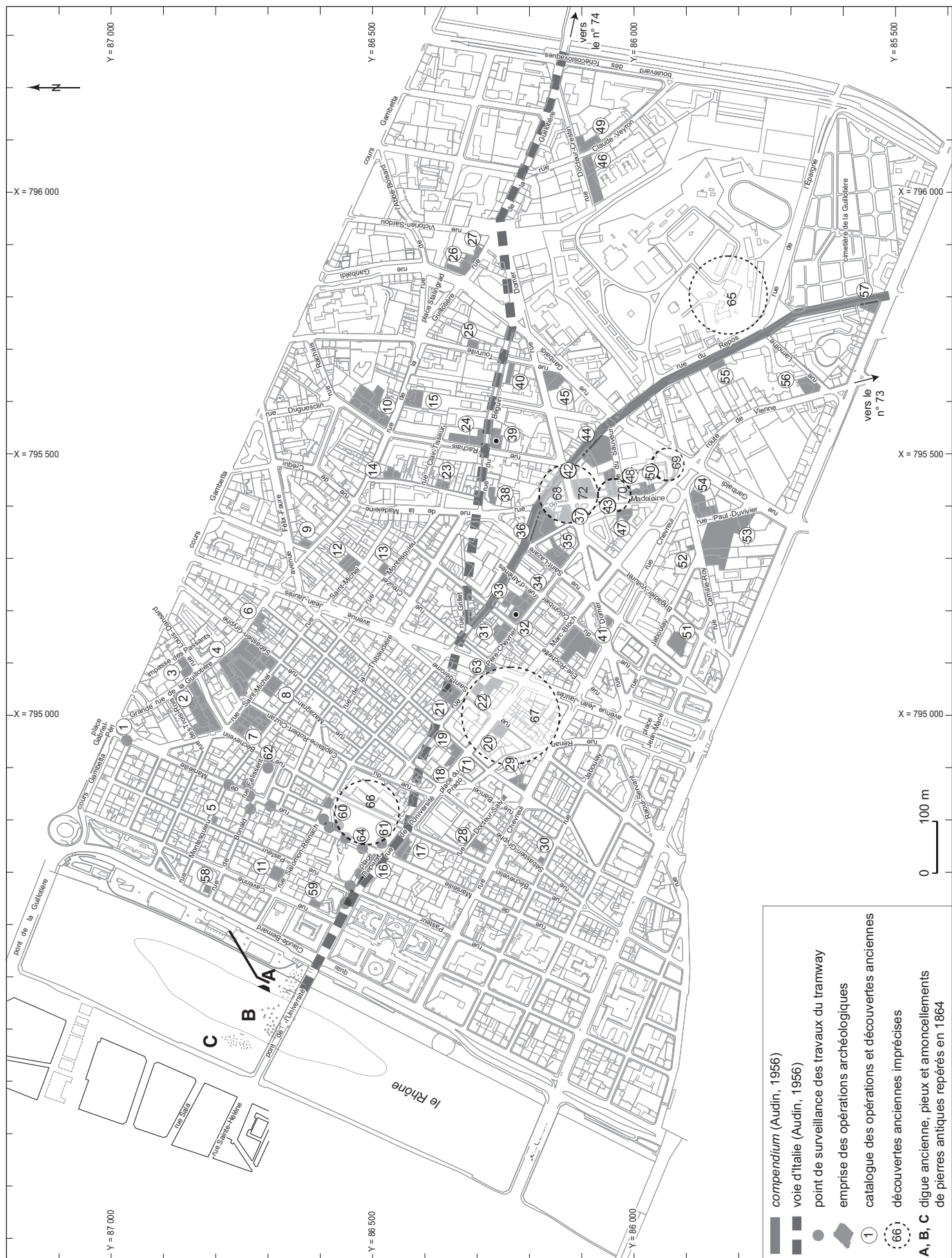


Fig. 12 – Tracé supposé du compendium et de la voie d'Italie à Lyon (d'après Audin, 1956) et situation des vestiges repérés dans le Rhône en 1886 (d'après Gobin) (dessin : F. Blazot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

Cette grande richesse a immédiatement été attribuée à une voie bordée de tombeaux qui se serait trouvée, à l'époque antique, sur la rive gauche du Rhône et qui aurait été détruite par un déplacement du lit du fleuve (Gobin, 1864, p. 5 et 1872, p. 19 ; Martin Daussigny, *CRAI*, 1864, p. 36 ; Allmer, 1870, p. 91-92 et p. 177 ; Allmer, Terrebasse, 1875-1876, vol. 1 p. 37-38). Toutefois, même si le cours du fleuve s'est effectivement déporté vers l'ouest, l'empilement des blocs rend une telle hypothèse peu probable et, en raison de leur association avec des pieux en bois, on préféra bientôt supposer que les blocs avaient été transportés depuis une nécropole située sur la rive gauche, pour servir à la construction d'un pont ou à l'endiguement du fleuve (Almer, *Rev. ép.*, 2, 1884-1889, p. 91 ; Allmer, Dissard, 1888, vol. 1, p. CXLVII et 1888-1893, vol. 2, p. 321-322). Même si la proximité n'est pas une garantie absolue, puisque les pierres pouvaient venir de plus loin (voir *supra*, p. 14), l'origine la plus probable pour les blocs trouvés dans le lit du Rhône reste la rive gauche, où d'autres monuments funéraires sont connus. Le principal de ces monuments est le mausolée des Acceptii, découvert en 1869, à peu près en même temps que le principal gisement du lit du Rhône. Situé 31 rue de Marseille, au voisinage du carrefour avec la rue Salomon-Reinach, soit à peu près en face de la place Grôlier, ce monument a tout de suite été considéré comme un jalon essentiel d'une voie qui partirait de la rive gauche du Rhône, à la hauteur de l'actuel pont de l'Université, vers l'est, avant d'obliquer ensuite vers le sud, pour se diriger vers Vienne (Allmer, Dissard, 1888, vol. 1, p. CXLVII-CXLVIII et 1888-1893, vol. 2, p. 321-322 ; Audin, 1964, p. 136 et carte, p. 33, qui évalue à plus de 1 km la longueur de la nécropole ; Audin, Pouilloux, 1967, p. 75 ; Turcan, 1968, p. 33-34 ; en dernier lieu Desbat, Lascoux, 1999, p. 56, qui admettent une traversée dans l'axe de la place Gailleton, mais sous forme de bac ou de pont de bateaux). En fait, si le mausolée peut sans doute trouver des parallèles dans le riche matériel architectural tiré du lit du fleuve, sa localisation est peut-être un peu trop septentrionale pour un passage qui s'effectuerait en face de la place Gailleton, et les données sont de toutes façons trop imprécises pour que l'on puisse restituer le passage d'une voie ou même son orientation. C'est pourquoi il ne sera pas inutile de répertorier ici toutes les découvertes, anciennes et modernes, pour essayer de préciser le passage de la route qui, après avoir franchi le Rhône, se dirigeait vers Vienne.

UN PONT OU UN BAC SUR LE RHÔNE

Les découvertes anciennes de vestiges se rapportant à des monuments funéraires sur la rive gauche (fig. 7, sites 60, 61, 63-72) et les blocs issus du dragage du Rhône et de la destruction du pont de la Guillotière en 1953 sont ainsi les seuls éléments sur lesquels s'appuient les hypothèses anciennes pour situer le *compendium*. Selon A. Audin, la route d'Italie empruntait un tracé correspondant aux actuelles rue Béguin, rue Grillet et rue de l'Université, tandis que le *compendium* s'en détachait à un croisement qui se situerait au passage de la rue des Trois-Pierres pour filer vers le sud en dessinant une courbe, fossilisée dans la topographie par la rue du Repos ou la rue des Trois-Pierres (fig. 12). Sur la base de ces découvertes, le franchissement du Rhône a été restitué au niveau du pont de l'Université ; il se serait articulé à partir de là sur le réseau urbain en une ligne droite jusqu'à la Saône, qu'un deuxième pont permettait de franchir à son tour (Artaud, 1846 ; Audin, 1964). Si le pont de la Guillotière, daté du XIV^e s., reste le premier pont sur le Rhône connu par l'archéologie (Burnouf *et al.*, 1991), plusieurs ponts sont mentionnés dans des textes antérieurs, notamment à propos du passage des croisés, au XII^e s. (Burnouf *et al.*, 1991, p. 26 ; Gauthiez, 1994, p. 15-16), et de l'assassinat de l'empereur Gratien à la fin du IV^e s. (Artaud, 1846, p. 120).

On sait par une dizaine de textes que l'empereur Gratien a été assassiné à Lyon en 383 par un général nommé Andragathe, au profit de l'usurpateur Maxime. Selon certains de ces textes, c'est au moment où l'empereur franchissait un fleuve qu'Andragathe, caché dans une litière, se serait avancé au-devant de lui en faisant croire qu'il s'agissait du cortège de son épouse et l'aurait tué par ruse (Socrate le Scholastique, *Historia ecclesiastica*, V, 11 reproduit dans Decourt, Lucas, 1993, p. 104, n° 64 ; Sozomène, *Historia ecclesiastica*, VII, 13, 8-9). Zosime (*Histoire nouvelle*, IV, 35, 6), qui, par erreur, situe l'événement à *Singidunum*, en Mésie au lieu de *Lugdunum*, est le seul à parler explicitement d'un pont. Mais selon l'analyse ingénieuse de F. Paschoud (1973), il aurait forgé de toutes pièces l'histoire du pont, pour introduire, en jouant sur l'étymologie classique *ponti-fex*, sa digression sur le grand-pontificat, que Gratien fut le premier empereur à refuser (Paschoud, 1973 et 1975, p. 88-91 ; Paschoud dir., 2003, p. 415, n. 172e) ; sur le lien direct établi par Zosime entre la mort de Gratien et son refus du grand-pontificat, il faut voir désormais F. Van Haepere (2002, p. 161-186), qui ne se prononce cependant pas sur la question du pont.

Dans d'autres versions, comme celle de saint Ambroise (*Explanatio psalmorum*, XII, 61, 17 et 23), il n'est question ni de fleuve ni de pont, et le meurtre intervient au cours d'un banquet. Quelles que soient leurs différences, ces récits ne peuvent donc nous apporter aucune information précise sur l'existence d'un pont à Lyon, ni *a fortiori* sur sa nature ou sur la localisation : comme les récits ne donnent aucune indication géographique, le pont éventuel, s'il a existé, pourrait aussi bien être cherché sur la Saône, ou ailleurs.

Interpréter les vestiges publiés par Gobin est difficile en l'absence totale de données archéologiques sur les abords de la rive droite actuelle ; si l'on sait que de ce côté-là, le Rhône se situait un peu en retrait de sa berge actuelle (Provansal *et al.*, 1999, fig. 5, p. 21), les limites de la berge antique ne sont pas connues avec exactitude. Les hypothèses anciennes (déplacement des blocs par les crues du Rhône ou utilisation à une époque tardive pour stabiliser la berge ou bien encore pour endiguer les lônes qui parsemaient le Rhône ; voir Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 2, p. 21) sont aujourd'hui abandonnées. Dernièrement, la proposition que ces pieux et blocs se rapportent à un appontement ou à la fondation d'une voie semble avoir été retenue au détriment de celle du pont, les auteurs estimant qu'un ouvrage de pierre est exclu et que le passage s'effectuait par un bac (Desbat, Lascoux, 1999, p. 56). Cependant, la recrudescence hydrologique autour de l'ère paraît insuffisante pour réfuter l'hypothèse d'un pont, même si le passage devait être difficile quelques mois par an.

Le croquis des pieux en place montre que l'ouvrage partait quelques mètres en amont de l'actuel pont de l'Université et se dirigeait de manière oblique pour aboutir dans la presqu'île entre les rues Sainte-Hélène au sud et Sala au nord (fig. 12). Les blocs indiquent en tout cas que le pont hypothétique dont ils proviennent ne peut être antérieur aux récupérations de matériaux relevés sur la rive gauche et considérées comme tardo-antiques. Toutefois, ils peuvent avoir été utilisés pour renforcer, rallonger, voire reconstruire un pont initial et ainsi déterminer l'emplacement de l'ouvrage initialement raccordé à la voie d'Italie.

LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES DE LA VOIE

LE TRONÇON DE VOIE DU SITE 21

La fouille du tronçon de la voie a donné lieu à un enregistrement très précis des anomalies sédimentaires, mais

a manqué d'analyse stratigraphique *in situ*. Les hypothèses que l'on peut proposer aujourd'hui ne reposent que sur une lecture *a posteriori* des relevés (fig. 22).

Ce tronçon de voie est imprécisément daté. Une première évidence s'impose : il n'est pas antérieur au I^{er} s. apr. J.-C. et il fonctionne probablement encore dans l'Antiquité tardive puisque les sépultures peuvent être datées jusqu'au milieu, voire troisième quart du IV^e s. La deuxième fait intervenir son abandon entre cette période et la fin de l'époque carolingienne comme l'indiquent les fosses d'habitat du X^e s. qui le recoupent (fig. 22). On notera qu'au moment de l'occupation funéraire, la voie et son fossé ne semblent plus vraiment entretenus ; en effet, le fossé est comblé et, apparemment, aucune nouvelle recharge de la voie n'est attestée durant cette phase. Ce phénomène paraît fréquent : dans l'ensemble funéraire du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), le fossé de la voie construite dans le dernier quart du I^{er} s. av. J.-C. est totalement comblé au plus tard au deuxième tiers du I^{er} s. apr. J.-C. (Bel dir., 2002, p. 30). Dans le quartier Saint-Pierre de Vaise, à Lyon, le fossé de la voie de l'Océan, construite aux alentours de l'ère, est colmaté à la fin du I^{er} s. au plus tard alors que la voie perdure au-delà du IV^e s. (Chastel *et al.*, 1995, p. 51-53). Ces informations récurrentes ne peuvent être mises en relation avec la désorganisation du système de ramassage et d'entretien des voiries relevé à Lyon à la fin du II^e s. et surtout au III^e s. (Desbat, 2003) puisque le comblement des fossés intervient plus tôt.

La voie n'a pas été repérée sur le site 31, mais l'orientation des vestiges funéraires fouillés sur cette parcelle (bâti et fossés) indique qu'une route devait passer juste au ras de l'emprise décapée. En effet, le type d'organisation funéraire en édicules juxtaposés, observé sur ce site, correspond à un modèle classique le long des voies (voir *infra*, p. 53). Enfin, sur le site 36 la présence d'un groupe de sépultures et de fragments de monuments funéraires en situation secondaire témoigne d'une moindre proximité de la voie, tandis qu'un os humain isolé, qui provient du site 32 proche, mais dont la couche d'occupation est détruite, pourrait signaler un autre pôle funéraire en bordure de route.

LE CHEMIN CREUX F16

La médiocre largeur du chemin creux, situé dans la moitié nord-est de l'emprise, pourrait désigner un chemin privé destiné au service des champs. Toutefois,

l'importante érosion a certainement gommé son emprise initiale. Sa morphologie en creux est manifestement adaptée au contexte de plaine alluviale et peut avoir eu pour fonction secondaire de drainer les sols saturés par les eaux de ruissellement (Vidal, 1994, p. 56-57). En revanche, cette caractéristique n'a pas été observée sur l'unique portion de la voie F1 relevée en coupe sur toute sa largeur (fig. 24). Par ailleurs, ce chemin est aménagé parallèlement et à une distance de 8 m environ de la voie et lui est manifestement synchrone, rappelant plusieurs cas où une voie est doublée par une autre ou par un chemin. À Nîmes, un chemin rural doublant la voie est relevé, offrant un exemple identique à celui de Chevrier/Saint-Jérôme (site 21) (Monteil, 1999, p. 449). Le chemin correspond sans doute à une route réservée aux cavaliers ou aux troupeaux et s'articulait probablement à d'autres chemins structurant le réseau rural aux alentours, selon le modèle classique du paysage rural antique (Vidal, 1994, p. 41).

L'HYPOTHÈSE DU TRACÉ D'APRÈS L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS

Les données, lacunaires, laissent de grandes zones d'ombre relatives, non seulement au tracé exact de la voie mais aussi à la nature du tronçon fouillé sur le site 21, qui, au fond, n'est pas élucidée (voie d'Italie ? *compendium* ? voie secondaire ?). Les opérations montrent que sur le tracé proposé par Audin, les aménagements du XIX^e s. ont détruit en partie ou en totalité les sites 32, 34, 35 et 18, le Rhône ayant anéanti le site 16, tandis que ni la bande active de la berge ni pratiquement aucun site de la terrasse ne sont conservés vers la rue du Repos (sites 37, 42, 44, 43, 47, 50, 54, etc.) (fig. 9). Enfin, la voie d'Italie, à l'est, est supposée passer entre les parcelles sondées sur les sites 38, 24, 39, 40 et dans une moindre mesure sur les sites 27, 26 et 23, qui correspondent à autant de sites détruits.

Si l'on se fie à la restitution de A. Audin, le site 31 se trouverait sur le *compendium*, de même que le site 36, tandis que le tronçon relevé sur le 21 correspondrait à la voie d'Italie puisqu'il se situe en aval du point supposé de raccordement, au niveau de la place Grillet (fig. 12). Le site 39, qui a livré la sépulture « atypique », malheureusement non datée, se situe quant à lui en amont sur la voie d'Italie.

Les chenaux du Rhône sont responsables d'un terrain accidenté, imposant à la voie d'importantes dénivelées.

Des périodes plus anciennes subsistent dans la plaine des bras morts du Rhône, déconnectés du cours d'eau principal et en grande partie comblés dans l'Antiquité mais pouvant être le siège de remontées phréatiques. Bien que leur profil en travers ne soit pas connu, trois paléochenaux sont identifiés (fig. 13). Le plus ancien, dont les premiers remplissages datent du Néolithique moyen (site 22), est comblé dans l'Antiquité mais conserve une topographie en creux, siège d'écoulements et de dépôts préférentiels lors des crues jusqu'à l'époque médiévale comprise. Son tracé est même repris par le ruisseau de la Rize au II^e s. apr. J.-C. Le second (site 36) a fonctionné au cours du Néolithique final au pied de la terrasse de la Guillotière mais a été remblayé durant l'Antiquité. Le troisième (site 30), du Bronze ancien, semble être en eau et exploité au début de l'Antiquité avant que des flux à charge caillouteuse ne le réempruntent brutalement après le IV^e s. (sites 28 et 29). Ce dernier est le seul pour lequel un chemin du cadastre, situé au niveau des actuelles rues Renan et Raoul-Servant, pourrait épouser encore sa forme, telle que nous pouvons tenter de la restituer (fig. 13). La topographie antique n'est donc pas du tout plane et oscille entre 163 m et 164,50 m, mais il est peu probable que les chenaux aient eu une influence sur la définition du tracé (contournements, par exemple) ; on peut même envisager que celui du site 36 ait été remblayé pour faciliter le passage de la voie dans une zone en creux, comme sur le site 22, puisque le chenal est comblé à l'époque romaine. Enfin, le chenal en eau ne peut avoir constitué un réel obstacle dans la mesure où il n'est pas, a priori, situé sur le tracé.

Tenter de restituer le tracé au moyen des seules données récentes de fouilles conduit à le faire passer entre les actuelles rues Salomon-Reinach au nord et Père-Chevrier au sud, en se dirigeant tout droit vers le passage sur le Rhône, défini sur la base des blocs et des pieux relevés dans son lit (fig. 13). La situation se complique toutefois au niveau du site 36 qui, bien que décapé sur une surface importante, n'a livré aucun vestige de voie, tandis que l'organisation des sépultures ne permet pas de préciser si elle passe au sud (actuelle rue des Trois-Pierres), au nord (actuelle rue du Repos), voire dans l'emprise décapée, en supposant qu'une remontée du terrain ou les décapages du XIX^e s. évoqués plus haut n'aient pas permis sa conservation. La découverte d'une stèle en situation secondaire à proximité de la rue du Repos lors de la campagne de sondages (Monin, 1996) ne prouve pas que les monuments se trouvaient de ce côté-là.

Il n'est pas plus facile de confronter la portion avérée de la voie aux données des découvertes anciennes, dans la mesure où la localisation et le contexte de ces trouvailles est toujours imprécis. Par ailleurs, peu de découvertes ont été réalisées dans la section qui correspond aux opérations récentes de fouille (site 67, épitaphe : *CIL*, XIII, 2269 ; site 63, piédestal en calcaire : *AE*, 1973, 332) ; la quasi-totalité se trouve en amont ou en aval de celles-ci.

La borne de l'église Saint-Michel de la Guillotière (site 62 : *CIL*, XII, 5540 et XVII, 2, 146) illustre le problème posé par ces découvertes fortuites ; cette borne, datée du tout début du IV^e s., est attribuée à la voie d'Italie (Audin, 1956, p. 72), dont elle est éloignée, en théorie, d'environ 300 m, et a donc vraisemblablement été déplacée, puisque rien ne permet de supposer que la voie tournait à 90° pour se diriger vers le nord, parallèlement au Rhône, en direction du cours Gambetta. Cependant, un croquis conservé par les Archives départementales de Lyon signale une « voie dallée cours Gambetta », le tout sans plus de précision et à la date de 1935 (fonds A. Audin n° 063 II 002, dossier 3, relevés de fouilles) ; récemment redécouvert, il constitue le seul élément nouveau dans cette discussion, mais reste trop imprécis. Aurait-on un tronçon de la voie d'Italie se dirigeant directement vers le Rhône et aboutissant au niveau de l'actuel pont de la Guillotière ? L'hypothèse n'est pas insensée : sur le cadastre napoléonien, la section du « chemin de Lyon à Grenoble », actuel cours Gambetta, est parallèle au réseau général du site 31 (voir *infra*, p. 43). Le pont de la Guillotière est le seul passage avéré sur le Rhône depuis le Moyen Âge, et les illustrations de la rive gauche que l'on possède depuis le XVII^e s. montrent que l'axe nord-sud est privilégié dans la topographie de la partie basse de ce secteur (plan Maupin de 1659 ; plan Bouchet de 1702 ; plan Mornand de 1710 ; plan de Garella de 1833) (fig. 13). Toutefois, ces représentations étant toutes postérieures au XIV^e s., elles illustrent une configuration des abords du Rhône sans doute considérablement modifiée depuis l'Antiquité, du fait des aléas du fleuve ; tous les dessins indiquent en effet que le bras secondaire du Rhône a gagné du terrain et s'est divisé en plusieurs segments parallèles. D'ailleurs, en 1902, l'abbé A. Vachet note que l'espace compris entre le Rhône et la « vitriolerie » (située entre les actuelles rues Salomon-Reinach et de l'Université, sur la rue de Marseille) se résume à une digue depuis le pont de la Guillotière (Vachet, 1902, p. 140-141). La dernière objection est que lorsque Audin reprend cette informa-

tion de 1935 dans un article de 1947, il semble considérer qu'il s'agit d'un accès secondaire (« chemin ») qui se dirigeait vers le sud pour rejoindre les voies vers Vienne et Chambéry au niveau de l'église Saint-Louis (Audin, 1947). Il reste imprudent, dans ces conditions, de fixer le parcours de la voie antique sur une donnée qui est à la fois unique et fragile.

Les vestiges ne livrent pas non plus d'informations fiables sur la localisation de la bifurcation entre la voie dite d'Italie et le *compendium* conduisant à Vienne. Le secteur de la Madeleine (sites 36, 68, 69, 70, 72) se caractérise par une concentration de découvertes anciennes (*CIL*, XIII, 2132 et 2195 ; *AE*, 1967, 314 ; Audin, Pouilloux, 1967, p. 75) ; en raison des destructions importantes sur le reste du tracé, on ne peut dire si cette concentration indique un carrefour de routes, un embranchement important, ou si tout simplement, elle ne reflète que la meilleure préservation d'un petit secteur d'une *Gräberstrasse* densément lotie.

Ainsi, nous ne sommes *a priori* guère plus avancés qu'au début du siècle. En réalité, tout converge vers l'hypothèse que la voie aboutit plus ou moins au niveau de l'actuel pont de l'Université. C'est en effet dans ce secteur que les découvertes sont les plus abondantes, avec notamment l'imposant mausolée des Acceptii, dont la monumentalité témoigne d'un point névralgique dans la topographie générale. En effet les tombeaux monumentaux se pressant, dans les très grandes cités, au plus près de l'entrée de la ville (Lafon, 2002, p. 117), il y a tout lieu de croire que celui des Acceptii était, comme les beaux mausolées de Trion à l'ouest, implanté au point de convergence des voies aux portes de la ville. Par ailleurs, ce secteur correspond à l'emplacement de la motte Béchevelin, élevée à la fin du XII^e s. à un carrefour de voies (Burnouf *et al.*, 1991, p. 30), qui est représenté sur certaines illustrations anciennes, comme le plan scénographique de 1560. Il nous faut donc conclure que la borne de la Guillotière n'est certainement pas en place, comme sans doute d'autres éléments signalés à l'écart des lieux de concentrations funéraires, dont certains sont d'ailleurs mentionnés à deux endroits successivement (voir sites 65 et 72a).

Ainsi, les données récentes ne remettent pas fondamentalement en question le tracé de la voie proposé par nos prédécesseurs sur la base des découvertes fortuites de bornes et de monuments. Nous revenons donc à l'hypothèse d'un tracé correspondant *grosso modo* à l'emplacement des différents vestiges archéologiques. Les fouilles

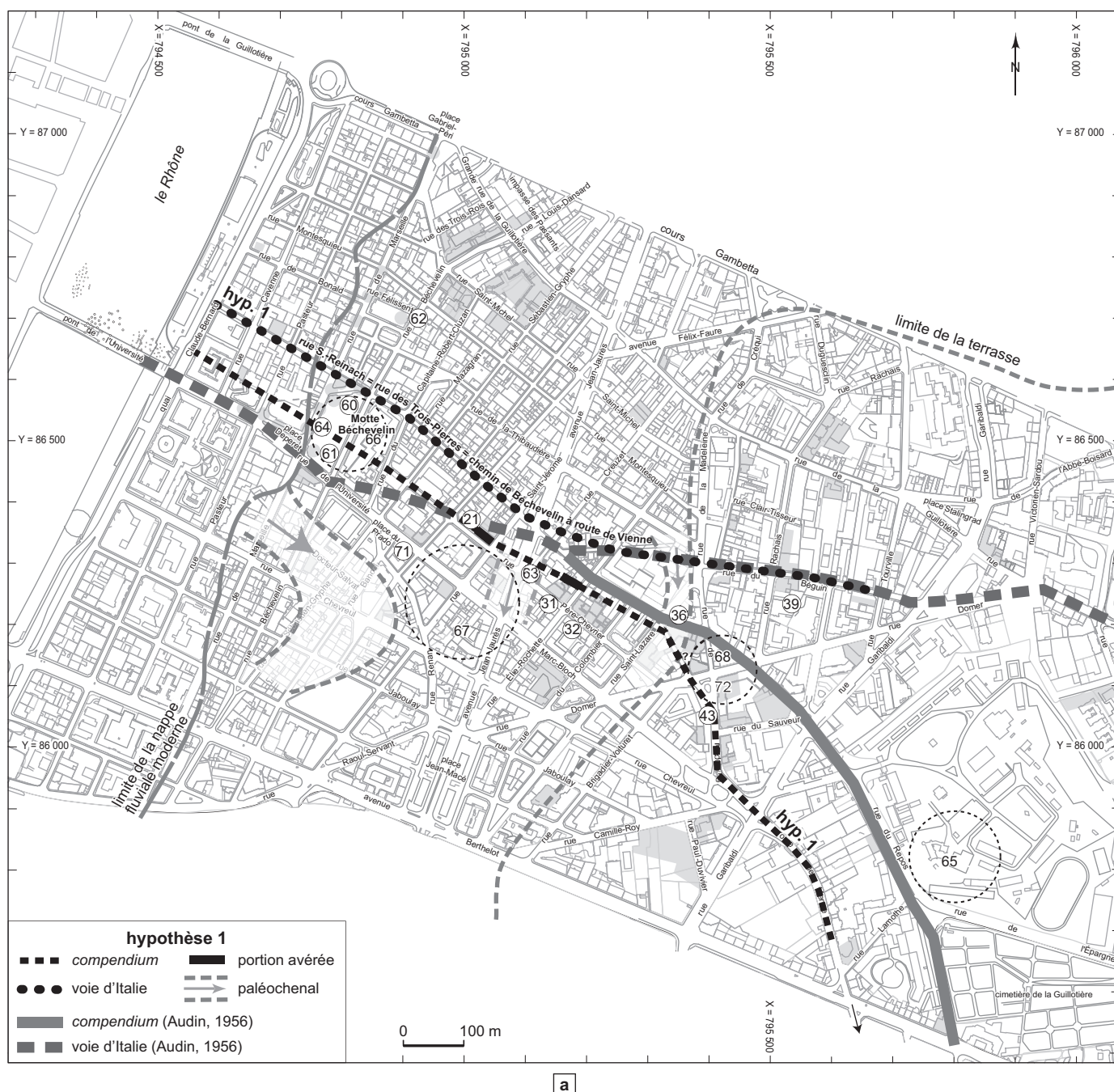
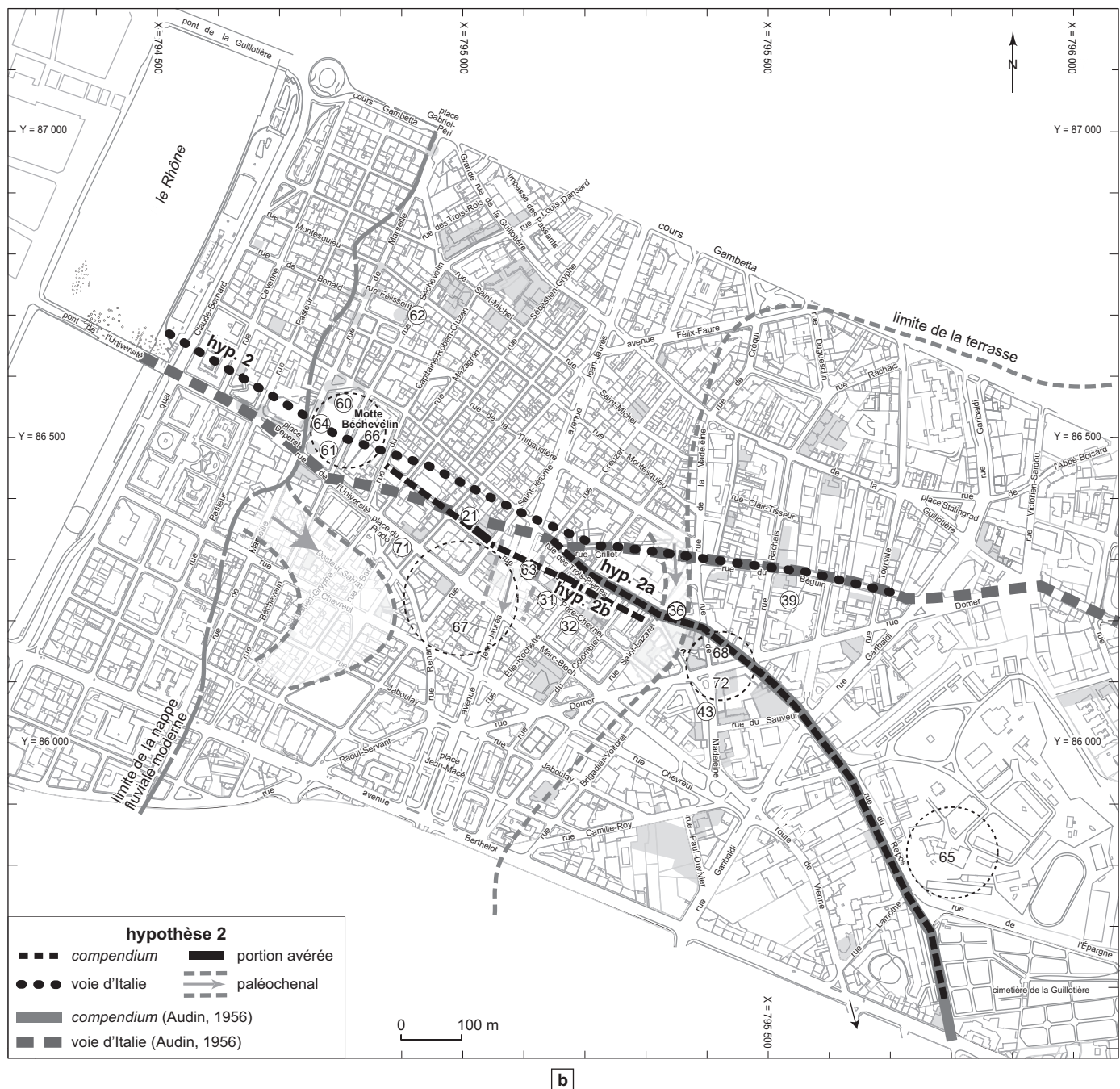


Fig. 13 – Le tracé du compendium et de la voie d'après l'ensemble des informations : hypothèse 1 (13a) et hypothèse 2 (13b) (dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

préventives confirment qu'une route se dirigeait vers le Rhône, en passant bien au niveau de la rue du Repos avec le site 36, et, avec les sites 21 et 31, à proximité des rues Grillet et de l'Université, traditionnellement mentionnées lorsque l'on se réfère à la voie antique. Enfin,

en dépit du manque de précisions sur l'emplacement exact du mausolée des Acceptii dont l'orientation n'est en outre pas précisée et de la situation incertaine de la motte Béchevelin, l'aboutissement de la voie d'Italie se situe manifestement entre, d'une part, les rues Salomon-



Reinach et de l'Université, et, d'autre part, les rues de Marseille et de Béchevelin (fig. 13).

Toutefois, les données recueillies sur le site 21, montrant que la voie fouillée à cet emplacement est abandonnée au X^e s. au plus tard, affaiblissent l'argument d'une pérennité topographique de la voie d'Italie jusqu'au Moyen Âge, ce qui conduit à envisager deux autres scénarios.

Le premier suggère que la voie d'Italie passait sous l'actuelle rue Salomon-Reinach et que le *compendium* ne se branchait pas sur la voie majeure avant d'arriver au fleuve, mais que les deux routes cheminaient parallèlement (fig. 13a). Dans cette hypothèse, les sites 36, 32, 31 et 21 se trouveraient tous sur le raccourci qui, dans ses derniers kilomètres, se comporterait comme une voie secondaire, expliquant ainsi sa désaffectation dans le

courant du haut Moyen Âge. Sur le site 21, les monuments implantés sur un seul côté de la voie viennent appuyer ce postulat ; s'il en est de même sur le site 31 et si l'on considère que sur le 36 la voie abrégée passe bien au sud, on se trouve dans un schéma typique d'une *Gräberstrasse* secondaire sur laquelle les monuments se tournent vers la voie principale, la nécessité d'être au plus près de cette dernière engendrant même parfois la création de nouvelles rues (Steinby, 1987 ; Hesberg, Zanker dir., 1987, p. 10-11). Des exemples où une voie est doublée par une autre dans les faubourgs des villes, chacune pouvant atteindre individuellement le centre de la cité, sont signalés par ailleurs (Chevallier, 1997, p. 108) ; c'est ce qu'illustre le site de la rue Jean-Lasserre à Nîmes, situé aux abords sud-ouest de l'agglomération, la première voie correspondant au tracé de « la Domitienne » étant doublée à l'ouest par une seconde route de même orientation qui fonctionne en même temps (Monteil, 1999, p. 453). De même, au niveau de la commune d'Anse (Rhône) en territoire ségusiave, la voie de l'Océan est bordée d'une chaussée secondaire implantée à 100 m à l'est de cette dernière au cours du II^e s., pour desservir un habitat en expansion (Coquidé, Giry, 2006). L'ancienneté de la rue Salomon-Reinach est attestée sur le cadastre napoléonien de 1830-1832 sous l'appellation d'« ancien chemin de Béchevelin à Vienne » qui se transforme en rue des Trois-Pierres puis en rue Salomon-Reinach, d'autant plus qu'un court segment de cette route (très près des sites 31 et 33) suit exactement l'orientation du réseau isocline du site 31 (voir *infra*, p. 43 et fig. 13). Enfin, la modestie des monuments relevés sur les sites 21 et 31, relativement à celui des *Acceptii*, constituerait un argument en faveur d'une voie secondaire, puisqu'au contraire des grands tombeaux établis sur les voies principales, les enclos plus simples sont situés en arrière sur les voies parallèles (Lafon, 2002, p. 117).

La seconde proposition (fig. 13b) suppose que la route est déplacée vers le nord à l'époque médiévale, c'est-à-dire que la rue Salomon-Reinach (« chemin du Béchevelin à Vienne ») est une voie établie ultérieurement, dans le courant du haut Moyen Âge, alors que la voie antique était abandonnée. Son passage à proximité des sites 36, 31 et 21, avant de se s'infléchir nettement vers le nord au niveau de Béchevelin pourrait plaider en faveur de cette hypothèse. Dans ce cas de figure, la voie antique initiale se dirigeait vers le Rhône en passant entre les rues de l'Université et Salomon-Reinach pour aboutir juste en amont du pont actuel de l'Université ; quant au

compendium, on peut envisager, à la suite d'Audin, qu'il se raccordait à la voie au niveau de la rue Grillet (fig. 13a), ou bien beaucoup plus bas, au niveau du secteur de Béchevelin (fig. 13b) pour former un tronçon unique sur les dernières centaines de mètres.

Ces questionnements nous inviteraient dans l'avenir, à orienter, si les projets immobiliers le permettent, les investigations archéologiques plutôt sur la rue Salomon-Reinach et les secteurs adjacents, en amont des limites de la nappe fluviale moderne.

LE MOBILIER ET LES STRUCTURES DISPERSÉES : TÉMOIGNAGES DE QUELLES ACTIVITÉS ?

LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DU HAUT-EMPIRE

Cinq sites présentent des témoins fugaces, structures ou artefacts qui, malgré leur indigence, attestent d'une occupation de l'espace plus ou moins éloignée de la voie entre le Rhône et la terrasse de la Guillotière (fig. 8).

Il s'agit d'un niveau de sol sur le site 12, dont les caractéristiques (horizon régulier et artefacts à plat) nous évoquent des niveaux généralement interprétés comme des épandages pour l'agriculture (Leveau *et al.*, 1993, p. 85 ; Monteil, 1999, p. 470 ; Puig, 2003, p. 71). On relève également trois fosses, deux fossés et un niveau de sol sur le site 22, deux fosses respectivement sur les sites 31 et 32, et un pieu intercalé entre deux niveaux de cailloutis et de tuiles, vraisemblablement lié à une utilisation d'un chenal désaffecté pour les activités agricoles sur le site 30.

À ces cinq sites, il faut ajouter les fragments de mobilier issus du comblement des fossés (voir *infra* et tabl. VI, VII, XIV, XV, XVIII, XXIII) ; ces fragments généralement de petite taille ne présentent aucune caractéristique particulière et ne sont pas brûlés. Le cortège est comparable à celui des contextes domestiques avec de la sigillée sud-gauloise, des pots à col côtelé, de la céramique commune claire et quelques fragments d'amphore gauloise micacée. Deux fragments sont les témoins des productions de la fin de l'époque augustéenne : un bord de cruche à lèvre striée et un bord de coupelle du service 2 en céramique sigillée de type italique (Genin, 1997).

Les céramiques issues du remblai du site 33, mis en place dans l'Antiquité tardive, sont également

d'origine domestique et datées de la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C. (tabl. XXII). Il en est de même de celles recueillies dans le comblement des inhumations du site 36, à l'exception toutefois des fragments de coupelles carénées à deux anses, qui sont des objets consacrés aux rites de surface dans les ensembles funéraires lyonnais entre le I^{er} s. et le III^e s. (voir synthèse, p. 62) et attestent clairement le domaine funéraire. L'ensemble de ce mobilier appartient au répertoire des II^e et III^e s. apr. J.-C., les productions du I^{er} s. et de l'Antiquité tardive n'étant pas clairement représentées.

Par ailleurs, les artefacts antiques provenant de remblais ou d'alluvions grossières sur les sites 17, 18, 24, 25, 28, 29, 33-35 et 53 pourraient attester de destructions de sites à proximité, mais les quantités sont trop faibles pour envisager que l'on se situe dans le périmètre de l'habitat. En outre, pour deux d'entre eux (sites 18 et 34), la nature de la couche (remblai ou niveau d'occupation) n'est pas précisée. L'attribution chronologique précise de ce mobilier en situation secondaire n'a pu être réalisée que pour le site 33 (I^{er} s. apr. J.-C.), le matériel des autres sites étant indatable au sein de l'Antiquité.

Les vestiges fauniques recueillis sont fort inégalement répartis entre la période antérieure au III^e s. et l'Antiquité tardive. Ceux qui se rapportent au Haut-Empire représentent manifestement des vestiges alimentaires : porc, caprinés (sites 21 et 31) et bœuf (site 21), le cheval n'étant attesté que sur le site 21 (tabl. XII, XIII, XX, XXI).

Si l'on replace les monnaies inventoriées dans leur contexte stratigraphique ou dans des schémas de circulation bien admis aujourd'hui pour la Gaule romaine, on constate d'emblée un déficit fort prononcé de monnaies pour l'horizon du Haut-Empire. En effet, on ne recense pour les deux premiers siècles de notre ère qu'une seule monnaie en phase, un demi-*dupondius* de Nîmes augustéen découvert dans le remplissage du fossé FO6 du site 31 (monnaie n° 26) comblé en partie dans le courant du I^{er} s. apr. J.-C. Les monnaies frappées massivement dans la colonie de Nîmes sous le règne d'Auguste (27 av. J.-C./14 apr. J.-C.) au même titre que les Bronzes augustéens de Lyon ont pallié tout au long du I^{er} s. apr. J.-C. la pénurie de petit numéraire effective dès l'orée du règne de Tibère (14-37) à la suite de l'arrêt de la frappe du bronze à Lyon. Les monnaies émises sous Auguste à Lyon et Nîmes constituent le contingent majoritaire et habituel des monnaies du I^{er} s. dans les inventaires de monnaies de fouilles (Audra, Mathey,

1992, p. 48-50 ; Geneviève, 2000, p. 31-39 ; Rémy, 1985, p. 58-62). La disette de petites divisionnaires s'est poursuivie jusqu'au règne de Néron (54-68) voire jusqu'au début du règne de Vespasien (69-79), période à partir de laquelle l'atelier de *Lugdunum* retrouve une assez grande productivité (Giard, 2000, p. 46-47). L'inventaire des monnaies émises depuis la période augustéenne jusqu'au début du II^e s. apr. J.-C. est complété par cinq autres unités (voir catalogue : site 21, monnaie n° 4, p. 85 ; site 31, monnaies n°s 5, 6, 27, 29, p. 113-116). Cependant, ces monnaies dépourvues de trace d'usure hormis un *dupondius* d'Octave percé (pendentif) (voir catalogue : site 31, monnaie n° 5, p. 113) proviennent toutes d'horizons stratigraphiques datés de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge comme la monnaie n° 4 du site 21 (voir catalogue, p. 85).

L'extrême rareté du mobilier monétaire du I^{er} s. apr. J.-C. vient donc corroborer le constat d'une fréquentation relativement discrète à cette époque en rive gauche du Rhône où seuls quelques témoins fugaces d'occupation ont été relevés.

L'absence de monnaies du II^e s. est, quant à elle, plus surprenante car l'implantation de fossés, de monuments funéraires et de tombes à la fin du II^e s. induit une fréquentation plus soutenue des lieux. Or, aucune monnaie de cette période n'a été retrouvée dans les niveaux d'occupation des sites 21 et 31. Cette anomalie au plus fort de l'occupation du secteur est renforcée par le fait que les monnaies de bronze de la dynastie antonine sont souvent bien représentées sur les sites de Gaule et notamment à Lyon (Audra, Mathey, 1992, p. 50 ; Meisssonier, 2000, p. 563). Le denier de Trajan (98-117), très peu usé, recueilli sur le site 21 (monnaie n° 4), seule monnaie du II^e s. découverte lors d'interventions archéologiques, a été mise au jour dans un niveau daté de l'Antiquité tardive (voir *infra*, p. 85).

Tous ces témoins fugaces constituent des éléments en faveur d'un espace rural de toute évidence fréquenté, voire « aménagé » à défaut de vestiges bâtis. Seuls les tessons relevés dans le comblement des fosses sépulcrales du site 36, témoignent d'une occupation plus franche, mais, comme sur l'ensemble des sites, on ne peut les rattacher à une activité particulière. En effet, les tessons ne présentent pas de traces de crémation et, quelle que soit la période concernée, les vases ne se distinguent ni pour le choix des productions, ni pour le traitement, de ceux que l'on trouve habituellement dans les contextes d'habitat à Lyon. Ainsi, leur relation avec

l'activité funéraire ne peut être établie. Nous n'avons pas non plus repéré de dépotoir primaire, ni en fosse ni dans les fossés. Les vestiges recueillis pourraient ainsi représenter les éléments très discrets d'un mobilier d'origine domestique, la faiblesse quantitative des lots de mobilier étant toutefois incompatible avec l'hypothèse d'un habitat dense ou très proche des zones explorées. Le caractère diffus de ce matériel, dont la répartition détermine fréquemment un niveau de sol pouvant se rapporter à des fumures, indique plus probablement que cette zone correspond à des champs dans l'Antiquité. Dans ce cadre, les rares fosses dispersées pourraient alors représenter des aménagements ruraux ponctuels liés à la mise en valeur des terrains agricoles ; elles illustreraient les rares vestiges qui nous sont parvenus d'installations sommaires, à l'image de ce qui a été retrouvé aux portes de Nîmes (Monteil, 1993, p. 40). Le chenal « Chevreul-d'Anvers », exploité au début de l'Antiquité, a peut-être servi à l'irrigation des terres, bien que les opérations archéologiques réalisées aux alentours n'aient pas identifié d'aménagements de type canal.

UN ESPACE AGRAIRE AVÉRÉ À L'ANTIQUITÉ TARDIVE

INDICES MICROMORPHOLOGIQUES ET PALYNOLOGIQUES

Deux lames minces de sol ⁷ ont pu être étudiées sur le site Chevrier-Rochette (31). Elles concernent la dernière couche limoneuse, alluviale (us 17), avant l'occupation antique, et deux couches de l'Antiquité tardive (us 16), voire du haut Moyen Âge (us 4), ayant pu servir de niveau de circulation pour la première et de terre cultivée pour la seconde. L'augmentation du nombre de vers de terre relevée dans cette dernière peut être en lien avec des amendements organiques des terres agricoles (Binet, Tréhen, 1990), tandis que la fragmentation des coquilles de malacofaune pourrait témoigner d'un brassage plus intense que celui effectué par les vers de terre et orienter vers l'hypothèse de labours à l'araire. On note cependant l'absence d'agricutanes – revêtements assez grossiers dans les vides du sol – ou de lits de battance, ce qui ne

permet pas de conclure de façon probante à une mise en culture des sols.

Sur le site 33, une autre couche comparable à l'us 4, composée de limons bruns de structure grumeleuse à galets épars et à fragments de céramiques, de tuiles et de chaux, se développe sur une épaisseur de 0,50 m, superposée à un fossé parcellaire de l'Antiquité tardive au dessus de la séquence alluviale classique. Le nombre élevé et la taille de ces artefacts indiquent que cette couche n'a pu se mettre en place par alluvionnement seul ; c'est pourquoi il pourrait s'agir de remblais ou bien d'une terre de labours avec divers amendements.

On sait par Columelle, que dans l'Antiquité, les déchets de cour de fermes participent à la composition de compost, destiné à produire un engrais (Vidal, 2000, p. 372-373). Il en est de même du bas Moyen Âge au XIX^e s. (Langohr, 2001), où les apports pour la mise en culture ne se limitaient pas à des amendements de type fumure, chaulage, etc., mais consistaient aussi en ajouts de terre massive allochtone ; d'ailleurs, des agronomes médiévaux (XI^e-XII^e s.) du Roussillon précisent que le fumier doit être mélangé à de la terre avant son utilisation (Puig, 2003). En effet, les couches d'habitat, riches en phosphates, contribuent à enrichir les sols, et c'est ainsi que la présence de tessons dans les champs est interprétée dans l'Antiquité (Leveau *et al.*, 1993, p. 85 ; Favory, Fiches dir., 1994, p. 180-181). En faveur de cette hypothèse, remarquons que cette couche ne contient que du mobilier céramique du I^{er} s. apr. J.-C. (tabl. XXII) alors qu'elle scelle le comblement des fossés FO1 et FO2 à l'Antiquité tardive. Ce serait donc de la terre rapportée issue d'une occupation du I^{er} s. De même, des monnaies augustéennes, du I^{er} s. et du début du II^e s., dépourvues de traces apparentes d'une longue circulation et recueillies dans les couches tardives des sites 21 et 31 (démolition des édifices funéraires, comblement de fossé : monnaies n^{os} 4-7, 26, 28) pourraient provenir de terres rapportées destinées à l'amendement du terrain.

Ainsi, bien que l'on ne puisse pas le démontrer sur tous les sites de notre catalogue, l'hypothèse d'apports de terre allochtone pour la mise en culture est à prendre en considération, en dépit de l'absence de signatures de mise à nu des sols dans les lames minces.

Une seule étude palynologique (C. Latour-Argant, inédit) concerne l'un des sites archéologiques (22) sur le secteur d'étude. La présence de l'homme (céréales et rudérales) est perçue dans le haut du remplissage sableux du paléochenal postérieur à 2909-2712 av. J.-C. (Ly-11496, 4250 BP) et le milieu reste humide. Une

7. Les lames minces ont été fabriquées au Laboratoire de micromorphologie des sols de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et observées sous microscope pétrographique au Laboratoire de céramologie de la Maison de l'Orient méditerranéen à Lyon.

assez forte réduction de la forêt, couplée à une mise en culture, est effective dès l'âge du Bronze probablement final. Pendant le fonctionnement et le comblement du paléoruisseau de la Rize à partir de la seconde moitié du II^e s. apr. J.-C., la ripisylve devient discrète car l'ouverture du milieu s'est accrue avec un taux de *Poaceae* et de rudérales augmentant de manière constante et une culture céréalière bien pratiquée, complétée probablement par celle du noyer. Le paysage du secteur à l'Antiquité est donc ouvert, avec des prairies et des cultures de céréales au voisinage d'une ripisylve et de zones boisées plus ou moins éloignées.

LE Puits DU SITE 36

Isolé dans la partie ouest de l'emprise décapée du site 36, le puits, parementé de blocs de remploi, témoigne d'une probable activité agricole qui ne portait sans doute que sur une faible surface, ce type de structure ne permettant pas des irrigations à grande échelle. On peut supposer qu'il était destiné à alimenter un potager ou un verger. Les blocs inscrits exhumés sur le site, dont celui issu du puits (fig. 56), ne sont pas antérieurs à la fin du II^e s. Par ailleurs, ils proviennent d'un ensemble funéraire qui cesse manifestement de fonctionner au plus tard à la fin du IV^e s., époque à laquelle le secteur paraît faire l'objet d'une grande entreprise de récupération de matériaux. Ainsi, si la construction du puits peut être datée du IV^e s., sa durée d'utilisation semble avoir été relativement courte puisqu'il est comblé de céramiques produites entre la fin du IV^e s. et la fin du V^e s.

LES TÉMOINS MOBILIERS

Les occupations de l'Antiquité tardive ont laissé des témoins céramiques relativement abondants sur les sites 21 (tabl. IX à XI), 31 (tabl. XV et XVIII) et 36 (tabl. XXV), et des tessons erratiques sur les sites 33 (un fond d'amphore africaine tardive, tabl. XXIII) et 29 (un bord de coupe Lamboglia 45 en céramique luisante). Sur le site 31, les céramiques de l'Antiquité tardive sont éparpillées dans les fossés FO2 et FO1 et mêlées à des produits du Haut-Empire (tabl. XV et XIX). Sur le site 21, une fosse (FS27) et les niveaux qui la scellent livrent essentiellement de la céramique luisante (tabl. IX à XI), qui est par excellence la vaisselle de table de l'Antiquité tardive à Lyon, ainsi que des céramiques culinaires et des amphores, parmi lesquelles ont été identifiés les conte-

neurs hispanique Dressel 23 et italique Keay LII (Ayala, 2000 ; Silvino, 2007). Dans les remblais supérieurs, les céramiques de l'Antiquité tardive sont associées à de rares fragments datés du haut Moyen Âge.

L'absence de monnaies frappées au début et durant la première moitié du III^e s., alors que les espaces funéraires sont toujours fréquentés, s'applique plus logiquement aux données numismatiques enregistrées sur de nombreux sites de la Gaule ou de certaines provinces occidentales pour la période concernée. Le numéraire de cette période est très rarement retrouvé en fouille, la plupart des *antoniniani* et deniers de bon aloi sont thésaurisés et ne circulent plus. La frappe du bronze se raréfie aussi : l'utilisation prolongée jusqu'au milieu du III^e s. d'espèces en bronze frappées sous la dynastie antonine est attestée sur de nombreux sites lyonnais ou de Gaule en général (Estiot, 1996, p. 46). Or, les monnaies du II^e s., souvent très usées, manquent à notre catalogue. Une fréquentation atypique du secteur, compte tenu du contexte largement funéraire sur les zones fouillées, pourrait expliquer cette lacune : car d'ordinaire, l'on perd surtout les monnaies que l'on utilise dès lors que l'on circule ou que l'on vit ou travaille sur place.

Les premières monnaies rencontrées pour le III^e s. sur le seul site 31 (une monnaie officielle et deux imitations : monnaies n^{os} 18-20, p. 115) ont été frappées autour des années 268-273. Cependant, elles ne traduisent pas nécessairement une fréquentation du site dans le dernier tiers du III^e s. Mises au jour dans des niveaux attribués à l'Antiquité tardive, ces trois piécettes côtoyaient des unités émises par les dynasties constantiniennes et valentiniennes (entre 335 et 378 apr. J.-C.). Ces petites monnaies de bronze ou de cuivre ont alimenté le circuit monétaire de la Gaule tout au long du IV^e s. (Delmaire, 1983, p. 340). Sur un site de la commune de Saint-Priest (Rhône), distant d'environ 15 km à l'est de Lyon, des imitations radiées étaient associées dans des fosses de rejets à des *nummi* constantiniens (Cécillon, 2001).

Le nombre de trouvailles monétaires recensées en rive gauche s'accroît donc fortement dès l'Antiquité tardive.

Les pièces inventoriées pour cette période ont toutes été frappées au IV^e s. dans un arc chronologique qui s'étire de 335 à 380-390. Le numéraire du dernier tiers du III^e s. associé à celui du IV^e s. représente sur les trois sites fouillés (21, 31, 36) et sur une opération de diagnostic (site 33) près de 76 % du lot monétaire issu des opérations archéologiques du 7^e arrondissement.

Il convient d'être prudent et de nuancer le nombre de monnaies tardives découvertes (les piécettes se perdent plus aisément que les grands bronzes du Haut-Empire), sachant que le nombre de monnaies en circulation était plus élevé en raison d'une forte inflation. Cependant, il n'en demeure pas moins que le pic de trouvailles de monnaies tardives témoigne d'une fréquentation plus intensive du secteur à la fin du IV^e s. et/ou au début du V^e s. Ces monnaies ont été découvertes dans les niveaux de démolition des monuments funéraires (sites 21 et 31, monnaies n^{os} 8-11, p. 114), dans les comblements des tranchées de récupérations des murs des aires B et C (site 31, monnaies n^{os} 26, 27, 29, p. 116), dans les comblements de fossés datés de la fin du IV^e s. ou début du V^e s. (sites 31 et 33, monnaies n^{os} 12-17, 25, 30, 31, p. 114-117), dans la couche qui scelle ces derniers sur le site 31 (us 16, monnaies n^{os} 18-24, p. 115-116) ou dans le comblement d'un puits daté par dendrochronologie et par le mobilier céramique du début ou de la première moitié du V^e s. (site 36, monnaie n^o 32, p. 123).

Toutes ces monnaies tardives ont été perdues par les personnes qui sont venues démonter les édifices funéraires, débiter et transporter les matériaux et enterrer leurs morts à partir de la seconde moitié ou la fin du III^e s. jusqu'au début du V^e s. Parmi les monnaies retrouvées dans les couches tardives des sites 21 et 31, une monnaie en bronze d'Octave, très usée, presque lisse (monnaie n^o 5, p. 113), qui porte une double effigie, présente un trou de suspension probablement pour être portée en pendentif ; elle rappelle deux monnaies de bronze des colonies de Nîmes et de Lyon provenant d'une tombe franque d'Andernach-am-Rhein (Allemagne) et d'un cimetière mérovingien en Normandie, également montées en pendentif comme amulette ou comme talisman (Forrer, 1908 ; Colbert de Beaulieu, 1976, p. 33-34). À Lyon, sur le site de la Butte, un as d'Antonin (138-161), très usé et percé au milieu pour être utilisé comme pendentif, provient de la sépulture tardo-antique d'un jeune enfant (Motte, Blaizot, 2009).

Sur le site 21, les monnaies tardo-antiques sont associées à du mobilier céramique du haut Moyen Âge, comme c'est le cas dans des contextes fouillés sur la Presqu'île (Arlaud, 1993). La population utilisait sans doute encore un numéraire ancien frappé au IV^e s. qui était encore en circulation depuis l'arrêt progressif entre 402 et 425 des émissions de bronze dans les principaux ateliers occidentaux comme Trèves, Lyon, Arles et Aquilée (Brenot, 1987, p. 197).

Les lots de faune exploitables pour la toute fin de l'Antiquité représentent 290 restes osseux et dentaires, appartenant à 11 taxons différents. L'examen porte sur une partie des vestiges recueillis lors des diverses opérations, la majorité des ensembles signalés dans les rapports (quelques pièces) n'ayant pas été retrouvée (tabl. XII, XIII, XX, XXI).

Sur le site 31, la liste de faune, réduite, comprend les espèces de la triade domestique (porc et bovidés essentiellement), le chien et des équidés. L'apparition d'une huître complète de taille moyenne, dans le niveau de sol lié à la destruction du mur M1 (us 5) apporte enfin un indice intéressant sur la consommation de cette espèce aux alentours de Lyon, à moins qu'il ne s'agisse d'un coquillage tombé d'un panier destiné à la ville. Elle confirme néanmoins l'arrivée d'huîtres fermées, donc vivantes, à Lyon à la fin de l'Antiquité.

Sur le site 21, la période du IV^e au VI^e s. s'avère plus riche pour les restes de faune que la précédente et les espèces sont plus nombreuses puisque la poule et le cerf sont représentés. Les os portent des traces évidentes de boucherie ou de consommation, dont celles relevées sur un crâne de chien.

Ces restes correspondent pour une part importante à des reliefs de consommation liés à un habitat. La triade domestique contribue pour l'essentiel à cet approvisionnement carné, lequel s'agrémentait, occasionnellement, du chien ou du cerf. Un fragment de bois de cerf travaillé recueilli sur le site 21 suggère que les habitants avaient également des pratiques artisanales pour leur usage personnel ou pour en faire commerce. Ils récupéraient également les peaux, comme l'attestent des traces de découpe sur les extrémités de membres de bovidés du site 31.

À côté de ces déchets alimentaires du quotidien, on peut supposer que certains restes se rapportent à des rejets de repas ou de dépôts liés aux rites funéraires. Toutefois, ceux-ci n'ont pas laissé d'indice particulier permettant de les identifier. Peut-être faudrait-il placer ici les restes de pattes de poules découverts sur le site 21, dans les niveaux de récupération ? On sait en effet que cette espèce s'impose très largement dans les pratiques funéraires à partir du III^e s., au point de représenter l'essentiel des dépôts (Lepetz, 1996).

Enfin, un dernier ensemble correspond à des animaux morts accidentellement ou de mort naturelle et dont le cadavre a été enseveli. Dans ce groupe se rassemblent les os longs souvent complets d'équidés, l'humérus de blaireau et le squelette de chien.

Sur le site 36, le comblement de la tombe MIR005 livre quinze restes osseux d'animaux, appartenant à au moins deux taxons. Parmi ces ossements, onze sont probablement ceux d'un même chien adulte, tandis qu'un équidé est représenté par deux os du carpe. Tous ces éléments suggèrent des remaniements de terre lors du creusement des sépultures humaines et entrent dans la dernière catégorie de vestiges osseux décrits ci-dessus.

SYNTHÈSE

Les témoins d'un habitat semblent plus présents dans l'Antiquité tardive qu'au Haut-Empire, comme en témoignent l'abondance relative et la composition du matériel recueilli. Toutefois, les structures d'habitat proprement dites sont absentes ; faut-il envisager que les opérations archéologiques ont évité les zones bâties et/ou que celles-ci se trouvaient sur les secteurs détruits par les caves des bâtiments modernes ? L'ensemble des données suggère que les aménagements tardo-antiques ne sont pas éloignés des secteurs fouillés, ce qui implique qu'ils se sont rapprochés du Rhône, soit parce que l'habitat a changé de nature, soit parce qu'il s'est déplacé par un système de rotation à l'intérieur du finage.

Déterminer la nature d'un habitat au moyen des seuls vestiges mobiliers ne va pas de soi. Dans la région lyonnaise, les ensembles céramiques de l'Antiquité tardive, qu'ils soient issus de contextes ruraux ou urbains, comprennent globalement les mêmes productions que celles relevées ici. La céramique fine y est également constituée de céramique luisante, claire B tardive et de Dérivée-de-sigillée paléochrétienne (DSP) ; on y rencontre également des sigillées et des céramiques communes africaines mais en moins grand nombre sur les sites ruraux. Les travaux sur les limites territoriales des approvisionnements en céramiques communes et sur les différences de faciès entre Lyon et sa périphérie sont à peine ébauchés⁸. Il y a donc globalement très peu de moyens de déterminer des caractères de type urbain ou rural à partir de petits ensembles dispersés. L'une des particularités que l'on peut tenter prudemment de commenter est la quantité relative d'amphores présente dans le puits du site 36. En effet, si nous travaillons à

partir du nombre de fragments sur des ensembles de l'Antiquité tardive, les amphores font en contexte urbain, un score entre 36 % et 45 % à Lyon Saint-Jean (Ayala, 2000), en milieu rural, 13 % à Saint-Priest (Ayala *et al.*, 2000), 8 % à Vénissieux (Bonnet, 1999) et 54 % dans le comblement du puits du site 36 (39 fragments d'amphores sur un total de 72 fragments). Ce petit ensemble unique, issu de surcroît d'une structure isolée, ne saurait à lui seul nous donner le statut du secteur, mais il faut souligner son caractère particulier qui s'apparente à un lot urbain contemporain.

En revanche, une caractéristique différencie la faune issue des sites de la rive gauche du Rhône de ceux de la cité lyonnaise, de l'autre côté du fleuve ; il s'agit de l'importance relative prise par les caprinés au sein de la triade domestique. Cette place (entre 19 % et 38 % du NR3) reste certes modeste, mais représente néanmoins un apport carné beaucoup plus important que dans la ville voisine, où les taux de caprinés ne dépassent que très rarement 12 % du NR3 pour le Bas-Empire et l'Antiquité tardive (Argant, 2001)⁹. Les habitants de la plaine de l'est lyonnais semblent ainsi posséder une culture gastronomique et d'élevage plutôt marquée par l'influence méridionale et très conservatrice puisqu'elle perdure depuis l'âge du Bronze jusqu'à l'époque médiévale.

Tous les éléments dont nous disposons (épandages, fosses et puits isolés, faune spécifique) indiquent que ce territoire, situé aux portes de la ville, est rural durant toute l'Antiquité. Le mobilier céramique relevé dans les couches et les fossés est tellement peu abondant qu'il n'est pas envisageable d'en tirer des informations sur le type d'occupation du secteur ou le mode de vie de ses habitants. Au sein de cette ambiance rurale, le lot extrait du puits du site 36 se rapproche, à la fois par les productions présentes et l'importance relative des amphores, de ce que l'on connaît en milieu urbain, ce qui n'a rien de surprenant compte tenu de la proximité de Lyon.

LE PARCELLAIRE

Il n'existe à ce jour aucune publication sur le parcellaire des zones périurbaines et périphériques de la colonie romaine de Lyon.

8. Une action collective de recherche (ACR), mise en place en 2004, intitulée « Céramiques communes d'époque romaine en Rhône-Alpes », sous la direction de C. Batigne-Vallet (UMR 5138 du CNRS et des universités Lyon-I et Lyon-II), se propose d'aborder les problèmes de limites territoriales et d'organisations commerciales au moyen de l'étude des céramiques communes.

9. En dehors de Lyon, les ensembles de comparaison sont rares. On peut mentionner les sites de Saint-Romain-de-Jalionas-I et de l'Albenc-I, tous deux en Isère, datés respectivement des IV^e-VI^e s. et des VI^e-IX^e s., qui comptent 15 % et 42 % de caprinés en pourcentage du nombre de restes de la triade domestique (Forest *et al.*, 2001, p. 116).

En effet, les données recueillies lors de fouilles archéologiques préventives, notamment dans le secteur de Vaise (voir Frasccone, 1999), sont trop lacunaires pour apprécier l'organisation spatiale du territoire de *Lugdunum*. Le secteur le mieux connu se situe à l'est du Rhône, en dehors de l'agglomération lyonnaise ; il s'agit de la plaine du Velin, limitée au nord et à l'ouest par le Rhône, à l'est par la rivière Bourbre et au sud par la rivière Ozon (Chouquer, Favory, 1980, p. 60, fig. 32). Les premiers travaux entrepris dans cette zone qui avaient pour objectif d'identifier une éventuelle centuriation ont consisté à rechercher des réseaux planifiés antiques fossilisés dans le découpage du paysage actuel.

Fondées sur l'observation cartographique d'orientations dominantes dans l'actuelle partition de l'espace, puis sur l'application d'une grille de croisements d'axes tous les 710 m (simulation théorique de superficies foncières standard basées sur la valeur métrique de l'*actus* romain), l'étude initiale a mis en évidence l'existence de deux réseaux : le premier, ayant pour origine la colonie de Vienne, présentait une orientation dominante de 0° et le second, rattaché à la colonie de Lyon, suivait une inclinaison à 23,3° Est (*id.*, *ibid.* ; Chouquer, Favory, 1991).

Plus récemment, ces résultats ont été discutés et remis en question par les mêmes auteurs (Chouquer, 1995-1996). De nouvelles méthodes d'investigation favorisées par l'apport de la technologie numérique ont renouvelé les hypothèses. Ces études, toujours fondées sur des analyses cartographiques et de photo-interprétation, reposent sur la notion de périodicité, c'est-à-dire sur la recherche de la répétition d'une même orientation rythmée suivant une valeur métrique inter-axe correspondant à l'*actus* et à ses divisions. Par cette méthodologie, l'étude systématique du secteur concerné a restitué trois réseaux hypothétiques :

- réseau de « Velin A » : 23° Ouest (grille restituée de 710 m) ;
- réseau de « Velin B » : 7° Ouest (grille restituée de 706 m) ;
- réseau de « Velin C » : 3,3° Est (grille restituée de 710 m).

Ces résultats ont invalidé l'hypothèse initiale d'une orientation propre au « territoire lyonnais » à 23,3° Est, puisque les valeurs proches de 20°-25° Est sont, en effet, peu représentées.

Très récemment une nouvelle analyse sur les parcellaires de l'est lyonnais, effectuée cette fois sur la base de

données issues de l'archéologie préventive¹⁰ et non plus seulement sur la cartographie et la photo-interprétation, a renouvelé la connaissance de ces territoires (Coquidé, 2003). Étendue à deux zones d'étude couvrant plusieurs dizaines d'hectares de décapages et de sondages, les investigations sur le terrain ont révélé une importante diversité d'orientations à l'époque antique et mis en évidence le rôle de la topographie et celui de la proximité des habitats dans la formation du parcellaire. Ainsi, les trois orientations qui ressortent des clichés aériens sont en réalité diluées dans une grande variabilité, à l'exclusion de l'inclinaison nord-sud qui domine (Coquidé, 2003, p. 22, fig. 5a et 5b). Enfin, ces observations ont confirmé l'absence dans ce secteur d'une orientation dite lyonnaise orientée à 23,3° Est.

Dans l'ensemble, ces études réalisées sur le parcellaire de l'est lyonnais n'ont jamais englobé le territoire localisé en bordure de la rive gauche du Rhône qui bénéficiait, du fait de l'urbanisation intensive, de conditions d'observation et d'exploitation défavorables (forte densité du bâti et petite taille des surfaces exploitées). Or, en réunissant comme nous l'avons fait toutes les opérations de diagnostic et de fouille depuis les origines de l'archéologie préventive, il en ressort quelques fossés qui montrent que les terrains situés à proximité du fleuve étaient sans doute soumis à un découpage.

Cependant, ces témoins souvent isolés étant toujours reconnus sur de faibles distances, les tentatives de restitution de l'organisation spatiale sont pour l'heure balbutiantes. En effet, seulement cinq sites sur cinquante-neuf ont révélé des segments de fossés antiques (sites 17, 22, 24, 31, 33) (fig. 14). Ces données permettent toutefois d'aborder la question du parcellaire en rive gauche du Rhône avec pour corollaire celle du rapport entre ces fossés et les aménagements environnants : voie, bâtiments, sépultures.

LA DATATION DES FOSSÉS

La contemporanéité ou la périodicité de structures linéaires fossoyées est toujours difficile à établir. Outre les divergences d'orientations observées sur l'ensemble du catalogue, l'absence de liens stratigraphiques ou chronorelatifs entre les structures constitue le premier obstacle. Par ailleurs, les difficultés de lecture strati-

10. Il s'agit des tracés linéaires de la rocade Est de Lyon et du contournement de Meyzieu (Rhône), ainsi que de ceux du boulevard Urbain Sud (BUS), aux ZAC des Feuilly et des Perches à Saint-Priest (Rhône).



Fig. 14 – Situation et orientation des fossés (dessin : C. Cécillon, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

graphique, le fréquent arasement des structures et la carence de mobilier pertinent dont la chronologie s'étire souvent sur plusieurs siècles ne contribuent pas à établir une datation fiable. On peut discuter de la contemporanéité de leurs comblements, ce qui nous renseigne sur leur abandon.

En dépit de ces difficultés, le mobilier des comblements fournit quelques données chronologiques.

Seul le mobilier issu du fossé FO6 du site 31, daté exclusivement du 1^{er} s. apr. J.-C., est homogène (des céramiques et une monnaie ; tabl. XIV). Cependant, ce mobilier ayant été recueilli dans la moitié inférieure du comblement, rien n'exclut que ce fossé ait perduré tout en étant à moitié comblé.

Tous les autres fossés antiques ont piégé du mobilier dont la datation s'étend sur plusieurs siècles.

Le comblement du fossé FO3 du site 24 contenait du mobilier daté du I^{er} s. apr. J.-C. au III^e s. apr. J.-C., celui du fossé FO37 du site 17 a livré des fragments d'amphores du II^e s., tandis que la fouille exhaustive du fossé-palissade FO26 du site 31 a permis de recueillir des céramiques produites aux II^e s. et III^e s. apr. J.-C. (tabl. XVIII).

La céramique de l'Antiquité tardive est attestée, mêlée à des productions antérieures, dans le fossé FO1 du site 31 (tabl. XIX) sous la forme de céramique luisante, de sigillée D africaine, de pot en céramique commune grise à lèvres déversées en forme de bec que l'on trouve à Lyon dans les contextes du IV^e s. (Ayala, 2000, fig. 27, n° 94).

LA MORPHOLOGIE ET LA FONCTION DES FOSSÉS

Comme chacun le sait, tenter d'établir une typologie morphologique des fossés mis au jour relève de la gageure tant est étendue la diversité des profils, des largeurs et des profondeurs rencontrés parfois pour un même fossé à quelques mètres d'intervalle (fig. 15). De plus, le niveau d'ouverture des structures fossoyées rencontrées n'a pas toujours été clairement perçu, tandis que leur érosion ou leur arasement ont pu aussi modifier leur forme originelle.

La variété de profils observés pour un même fossé (forme en U, en V, en cuvette aux bords évasés, à fond plat, avec des paliers) peut s'expliquer par l'entretien ponctuel de ces structures : les curages entrepris sur de grandes distances ont forcément été effectués de façon irrégulière tout au long de leurs tracés.

Le remplissage, la profondeur des fossés ainsi que la structure des sols qu'ils recoupent sembleraient indiquer qu'ils n'ont pas eu de fonction de drainage.

En effet, les sols que l'on observe, de type brunifié, ne traduisent pas des conditions humides nécessitant une telle fonction ; le site 22, dans la dépression résiduelle du paléochenal « Jaurès-Chevrier » est le seul, toutefois, à présenter des traits d'hydromorphie. Cependant, son fossé n'entame pas le substrat caillouteux ni les sables sus-jacents typiquement « drainants ». Il en est de même des fossés FO6, FO2 et FO1 du site 31, tandis que FO36 du site 17 et FO4 du site 33 font exception puisque l'un recoupe le cailloutis et l'autre les sables alluvionnaires. Enfin, seul le fossé FO4 du site 33 comporte un fond humide associé à un remplissage argileux de décantation.

Par ailleurs, l'absence de pluriséquence litée, sableuse puis limoneuse, contredit l'hypothèse d'irrigation.

Les hypothèses relatives à la fonction hydraulique des fossés restent fragiles car ici, ces structures sont d'assez mauvais enregistreurs sédimentaires du fait d'éventuels curages illisibles. Par ailleurs, tous ces fossés n'ont pas forcément eu la même fonction. Si celle de drainage nous paraît peu probable pour la grande majorité d'entre eux, du fait de leur faible profondeur et de la nature de leurs remplissages, il est clair que ces structures devaient obligatoirement concentrer les eaux pluviales. Doit-on alors envisager qu'il s'agit-là d'une fonction nécessairement voulue, puisque l'étude géomorphologique n'enregistre pas, par ailleurs, les conditions générales d'un terrain humide ?

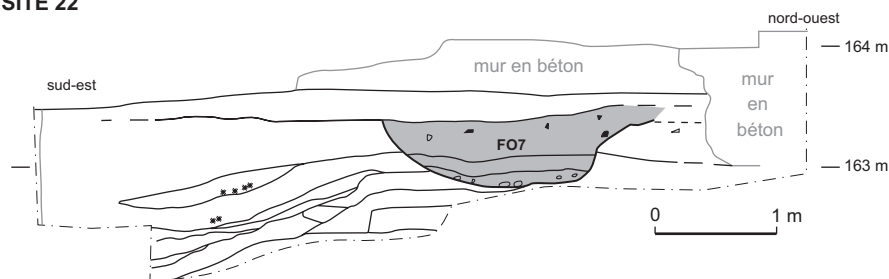
Sur le site 31, l'extrémité ouest du fossé FO6 installé dans une couche de limon se termine en cul-de-sac, ce que nous avons interprété comme un effet de butée contre une haie, une palissade, un talus... Pour cette raison, ce fossé n'a probablement pas eu une vocation drainante ou d'irrigation, mais constituait plutôt une limite foncière. Sur le même site, le petit fossé palissadé FO26 associé à la haie 100 favorise également l'hypothèse d'une délimitation d'un terrain ou d'un enclos plutôt que celle d'un drainage ou d'un réseau d'irrigation. La même interprétation peut être proposée pour le fossé palissadé FO37 qui borde FO36 sur le site 17. Les faits sont moins nets pour ce qui concerne le fossé FO1 du site 31 dont on ne connaît aucune extrémité ; toutefois, dans la mesure où il est creusé alors que FO6 est volontairement remblayé, il a probablement remplacé celui-ci dans sa fonction de délimitation de la zone funéraire.

LES ORIENTATIONS DES FOSSÉS

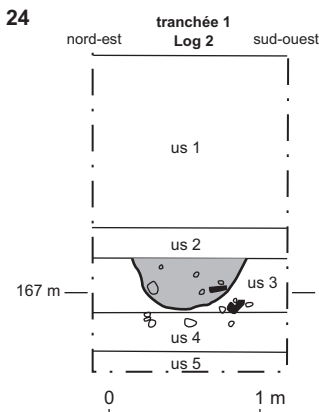
Seuls trois segments de fossés ont été décapés sur des distances comprises entre 10,50 m et 18,50 m, tandis que les six autres tronçons ont été identifiés sur des longueurs oscillant entre 1,40 m et 8 m. Certains segments (notamment les plus longs) ne suivent pas un tracé absolument rectiligne (voir le fossé FO6 du site 31). Selon les courbes de leur tracé, plusieurs orientations sont envisageables. Dans ce cas, l'axe médian du tracé est pris comme référence.

En tenant compte de ces incertitudes ou du caractère aléatoire des valeurs exprimées, on observe que les résultats se rapprochent des conclusions établies sur l'est lyonnais (Coquidé, 2003).

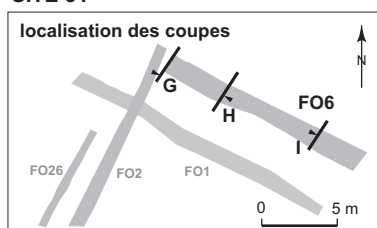
SITE 22



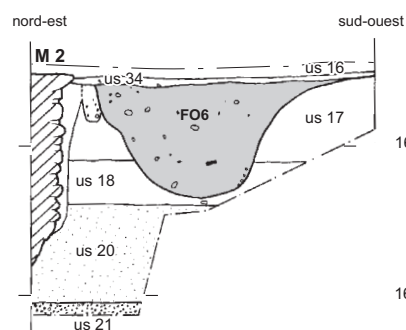
SITE 24



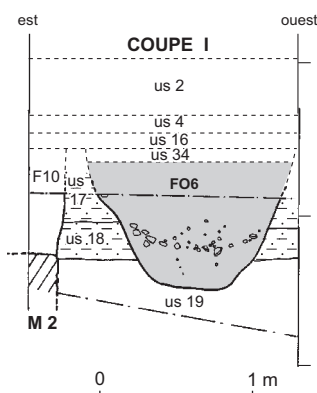
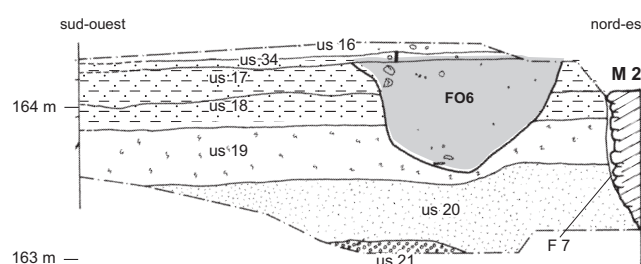
SITE 31



COUPE G



COUPE H



SITE 33

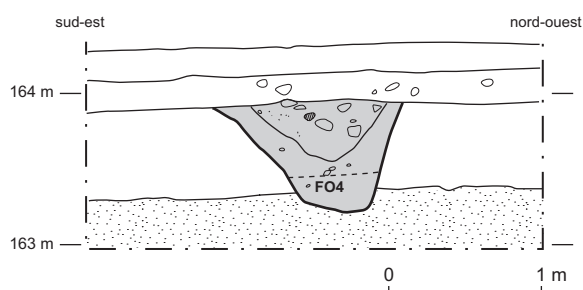


Fig. 15 – Stratigraphie des fossés des sites 22, 31 et 33
(dessins : équipes de fouille, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

En effet, il est apparu que les fossés antiques du 7^e arrondissement suivaient des orientations très variées, avec une fourchette comprise entre 2° Ouest et 44° Est (tabl. II) ; cependant, comme dans l'Est

lyonnais, une inclinaison proche du nord-sud domine avec une majorité de structures linéaires dont les valeurs s'inscrivent entre 2° Ouest et 29° Est (7 fossés sur 9). C'est le cas des fossés relevés sur quelques sites

Tabl. II – Caractéristiques des fossés.

Site	Fossé	Longueur	Largeur	Profondeur	Orienta-tion	Datation
17	FO36	3,20 m	1,80 m	1,60 m	34° Est	I ^{er} -IV ^e s. apr. J.-C. / XII ^e -XIV ^e s.
	FO37	1,40 m	0,45 m	0,40 m	12°-34° Est	Période antique / II ^e s. apr. J.-C. ?
22	FO7	3,50 m	2 m	0,50 m	2° Ouest	Période antique
24	us3	2 m	1,10 m	0,35 m	12°-21° Est	I ^{er} -III ^e s. apr. J.-C.
31	FO1	18,50 m	1,12 m	0,40 m	27° Est	I ^{er} s. à fin IV ^e s.-début V ^e s. apr. J.-C.
	FO2	17 m	1,12 m	0,55 m	27° Est	I ^{er} s. à fin IV ^e s.-début V ^e s. apr. J.-C.
	FO6	10,50 m	1,44 m	0,78 m	27° Est	1 ^{re} moitié du I ^{er} s. apr. J.-C.
	FO26	8 m	0,15 m	0,50 m	29° Est	II ^e -III ^e s. apr. J.-C.
33	FO4	7 m	1,20 m	1 m	44° Est	I ^{er} s. à fin IV ^e s.-début V ^e s. apr. J.-C.

ruraux fouillés sur des terres situées en rive gauche du fleuve aux alentours de Lyon ; à Feyzin, dominent les orientations NL8° Ouest au début du I^{er} s. et elles sont comprises entre NL0°5 et 12° Ouest au II^e s. (site de Champ Plantier 3 : Cécillon, 2003), à Saint-Priest elles varient de NL12-23° Est au Haut-Empire à NL10° Est au Bas-Empire (les Feuilly : données inédites Inrap ; sites des Luêpes et des Hauts de Feuilly : Ramponi *et al.*, 1998 ; Ayala *et al.*, 2001). Deux axes de fossés s'écartent cependant sensiblement de l'inclinaison dominante même si le calcul de leur orientation peut être sujet à caution : le fossé FO36 du site 17 est orienté à 34° Est et le court segment du fossé FO4, suivi sur une distance de 7 m sur le site 33, présente avec 44° Est, la valeur la plus éloignée de l'inclinaison nord-sud. Ces valeurs entrent toutefois dans la variabilité reconnue dans l'est lyonnais. En revanche, elles diffèrent de celles actuellement identifiées dans la cité sur le plateau de la Sarra (colline de Fourvière, 5^e arrondissement), qui composent la trame urbaine de Lyon, comprise entre 23° et 27° Ouest ; au quartier de Cybèle, elles s'articulaient avec une trame d'orientation de 6° Est sur les actuelles rue des Farges et rue Cléberg (Pelletier, Rossiaud, 1990, p. 103-105 ; Thirion, 2005).

Seul le site 31 présente un ensemble de fossés formant un microréseau isocline dont l'inclinaison oscille entre 27° et 29° Est : les fossés FO1 et FO2 contemporains se recoupent parfaitement à angle droit, tandis que les autres suivent la même inclinaison (fig. 33).

L'orientation de cet ensemble est, par ailleurs, la plus fiable puisque c'est sur l'emprise de ce site que les segments de fossés les plus longs ont été mis au jour.

En l'état actuel de la documentation, aucune corrélation n'est relevée entre les orientations et la datation. Il n'est pas exclu que des fossés d'orientations différentes aient été contemporains ; des contraintes d'ordre topographique ou autre auraient eu alors une influence sur le découpage du terrain. En tout cas, les données du site 31 indiquent que l'orientation de 27° Est a été conservée, au moins dans cette zone, depuis le I^{er} s. apr. J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive. Jusqu'à une date récente, les données étaient quasi inexistantes sur la Presqu'île ; le modèle qui prévalait s'appuyait sur des structures généralement orientées nord-sud dès l'époque claudienne, et l'hypothèse d'un projet d'urbanisme étendu dans ce secteur où l'occupation semblait discontinue était considérée comme peu probable (Desbat, Lascoux, 1999, p. 51). Le récent travail mené dans le cadre de l'Atlas topographique de Lyon antique contribue à modifier ce schéma ; dès l'époque augustéenne, plusieurs réseaux apparaissent, d'orientations diverses de 8° dans la partie nord (Condate ?) à 26° dans la partie sud (Canabées ?) de la Presqu'île, et se poursuivent jusqu'aux II^e et III^e s. (Lenoble dir., 2009, p. 200-205 ; Desbat, 2010).

Par ailleurs, il existe de nombreux exemples où les zones suburbaines sont ordonnées en fonction de la cadastration rurale (Bedon, 1998, p. 11). Les travaux réalisés dans l'est lyonnais semblent indiquer que les ensembles orientés strictement nord-sud et de 20° à 25° apparaissent dès le I^{er} s. apr. J.-C., l'orientation nord-sud pouvant être un héritage laténien ; l'inclinaison de 10° est présente au III^e s., mais toutes perdurent au Bas-Empire (Coquidé, 2003, p. 13), les orientations s'avérant ici de mauvais marqueurs chronologiques.

LES ORIENTATIONS, LES FOSSÉS, LA VOIE ET LE BÂTI

Dans les régions où les réseaux ont été observés sur de vastes superficies, on voit que les rapports qu'entretennent les voies et les trames cadastrales sont variables d'un secteur à l'autre. Par exemple, au niveau de Béziers, la *via Domitia* ne tient pas compte des trames dans son tracé général qui, en revanche, s'adapte à la morphologie du terrain, alors qu'elle influence l'organisation du terroir à Nîmes et dans les plaines de Lunel et de Maugio et constitue le *decumanus maximus* d'Ambrussum et de Narbonne (Castellvi *et al.*, 1997, p. 39-40, p. 46-47, p. 221 et p. 237). Dans la région lyonnaise, l'implantation originelle des fossés au I^{er} s. et le réseau qui s'étend dès la seconde moitié du II^e s. sur le site de Champ Plantier 3, à Feyzin, ne paraissent pas s'intégrer à un système parcellaire de grande ampleur, mais s'avèrent plutôt dictés par la voie et la topographie pentue (Cécillon *et al.*, 2005).

C'est dans l'emprise du site 31 que les observations sont les plus fiables (fig. 34). Il apparaît que le bâti implanté au nord de la parcelle dans le courant du II^e s. respecte la démarcation du découpage foncier défini par FO6 et FO2 au I^{er} s. ; celui-ci persiste, puisqu'un nouveau fossé, FO1, est implanté à 3 m au sud de FO6 qui est alors comblé (voir *infra*, p. 92), tandis que FO26 est creusé parallèlement à FO2, occulté en partie par un édifice. Or, les monuments se rapportent à un type d'enclos qui s'organisent en rangée parallèle en bordure de voie (voir *infra*, p. 49-50), ce qui signifie que la voie, les fossés et le bâti suivent là, une même orientation.

En revanche, l'orientation de la voie relevée sur le site 21, de 38° Est, et l'inclinaison du réseau isocline déterminé par les fossés du site 31, de 27° Est, ne coïncident pas. Seule l'orientation des fossés du site 17, à 34° Est, s'approche de l'inclinaison de l'axe routier observé. Toutefois, si l'on suppose qu'un tronçon de l'ancien « chemin de Béchevelin à Vienne » correspond au déplacement latéral nord du tracé de la voie antique dans le courant du haut Moyen Âge, voire à la voie elle-même (voir *supra*, p. 32), son orientation serait compatible avec celle du réseau fossoyé du site 31.

L'hypothèse la plus probable revient à considérer que des petits réseaux orthonormés se calquent ponctuellement sur la voie dont le tracé n'était en aucun cas rectiligne ; les sites 31 et 21 illustreraient deux de ces miniréseaux, ce qui met en évidence l'importance de la variabilité puisqu'ils se situent à moins de 150 m

de distance. On envisage que pour les rares fossés pouvant avoir eu fonction d'assèchement, l'orientation est forcément dictée par la topographie et le plan de drainage. En revanche, au niveau des sites 17 et 33, les fossés divergent fortement de l'orientation générale probable de la voie, sauf bien sûr, si l'on envisage que celle-ci tourne dans chacun de ces deux secteurs. Ces quelques maigres données restent toutefois bien insuffisantes pour discuter l'origine de l'attraction entre ce découpage foncier et la voie.

LE CADASTRE NAPOLEONNIEN ET LES FOSSÉS ANTIQUES

Bien qu'il soit difficile de raisonner sur aussi peu d'éléments, si l'on juxtapose des segments des fossés antiques avec le cadastre napoléonien dressé pour le secteur en 1830-1832¹¹, le parcellaire antique tel que l'on a pu l'observer, semble avoir peu marqué le paysage sur la durée.

On note, tout d'abord, que la zone la plus fréquentée durant l'Antiquité, de part et d'autre du tracé supposé de la voie, est étonnamment peu découpée sur le relevé de 1830. *A contrario*, la partition du terrain des parties septentrionale et méridionale de la zone étudiée est nettement prononcée. Cependant, ces secteurs très découpés présentent des orientations fort éloignées de celles des réseaux identifiés pour l'Antiquité. Il en va majoritairement de même dans les secteurs situés au centre du secteur d'étude, au niveau des sites archéologiques. Toutefois, une éventuelle corrélation entre le parcellaire antique mis au jour sur le site 31 et le cadastre du début du XIX^e s. peut être observée au nord et au sud-ouest des sites funéraires mais en de très rares occurrences seulement, dont une section du « chemin de Lyon à Grenoble », actuel cours Gambetta, parallèle au fossé FO1 de ce site (fig. 16, a, b, c, d).

En revanche, l'orientation du fossé FO36 du site 17 n'est relevée que dans la partie nord du secteur d'étude (fig. 16, e, f), tandis que l'inclinaison du fossé FO4 du site 33 se retrouve ponctuellement dans la partie sud-est (fig. 16, g, h, i).

Si ces coïncidences sont acceptables, on peut envisager que ces fossés constituent les vestiges d'un réseau beaucoup plus étendu composé de plusieurs systèmes

11. Feuille 1035/Section E1 ; Feuille 1036/Section E2 ; Feuille 1037/Section F1 ; Feuille 1042/Section G4 ; Feuille 1043/Section H1 ; Feuille 1044/Section H2.



dont les trois examinés ci-dessus, relativement divergents. Bien que le déterminisme de la voirie ait été démontré à plusieurs reprises dans les études consacrées aux systèmes parcellaires, de nombreux travaux indiquent que les contraintes topographiques et la nature des sols jouent un rôle tout aussi important dans la mesure où ils conditionnent le système de production et donc l'organisation foncière (Monteil, 1993, p. 71 ; Chouquer, 1995 ; Fajon, 2003, p. 20 ; Cécillon *et al.*, 2005). Le maintien de ce secteur en zone rurale jusqu'à la fin du XVIII^e s. a contribué à en fossiliser des éléments.

On peut affirmer avec certitude qu'une partie des fossés a été abandonnée vers la fin du IV^e s. ou au début du V^e s. apr. J.-C.

Le mobilier recueilli dans le comblement des fossés FO1 et FO2 du site 31 et dans celui du fossé FO4 du site voisin 33 atteste en effet l'arrêt de l'entretien de ces structures à l'Antiquité tardive. Par ailleurs, sur le site 31, aucune occupation du terrain n'est attestée au haut Moyen Âge, contrairement au site voisin 21 dont la couche d'abandon livre des tessons des VI^e-VII^e s. témoignant d'une fréquentation, tandis que des structures installées sur la voie sont datées du X^e s. L'abandon de la parcelle ou la suspension de l'entretien du réseau fossé coïncide-t-il avec de faibles inondations dues à l'activité du chenal Chevreul-d'Anvers dans la plaine (sites 28 et 29) ? En effet, un exhaussement du terrain par un apport sédimentaire d'une épaisseur de 0,10 m à 0,20 m est relevé durant cette période. Celui-ci se poursuit au moins durant le haut Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine par de notables apports de terre cultivable, sans que l'on note d'aménagement notable sur la parcelle avant l'époque moderne. Le cas du fossé 36 du site 17 diffère puisque si 90 % des tessons sont datés du I^{er} s. au IV^e s. quelques fragments de céramiques appartiennent aux XIII^e-XIV^e s. Il est toutefois impossible de trancher entre un phénomène de pollution, une perturbation postérieure très localisée ou une datation prouvant que le fossé incisait encore le paysage au Moyen Âge.

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES

LES DONNÉES DES DÉCOUVERTES ANCIENNES

LES MAUSOLÉES

Les monuments les plus spectaculaires étaient de grands mausolées, comparables à ceux qui ont été découverts dans d'autres ensembles funéraires lyonnais, en

particulier ceux de Trion, le long de la voie dite d'Aquitaine (Allmer, Dissard, 1888-1893 ; Fellague, 2006), ou désormais à Vaise, au bord de la voie de l'Océan et du Rhin, dans le quartier du Chapeau Rouge, ou plus loin, au nord de l'agglomération (Frascone, 1999, p. 124-127 ; Landes, 2002, p. 45).

Le plus connu de ces mausolées est celui des Acceptii, qui fut découvert en place en 1870, au croisement de la rue de Marseille et de la rue Salomon-Reinach (Allmer, 1870 et 1871). On semble bien avoir dégagé alors l'essentiel des matériaux et de la décoration, à en juger d'après les restitutions proposées à l'époque par I. Hedde (1874 et 1875) et A. Fièrè (1878), puis par Allmer, qui avait assisté à la plupart des opérations de dégagement (Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 143). Mais tout ce matériel est aujourd'hui perdu, à l'exception du sarcophage principal, une grande cuve de marbre à décor bacchique, et de l'inscription, qui seuls ont été transférés au musée. Les reconstitutions sont de ce fait très hypothétiques, et l'on s'aperçoit aisément que celles qui ont d'abord été proposées par Hedde ou par Fièrè s'inspirent beaucoup du tombeau des Deux Amants de Vaise, tel qu'il était connu par le dessin de G. du Choul, et que celle d'Allmer, un peu plus tardive, tient compte aussi des mausolées tout récemment découverts à Trion, qui semblent avoir suggéré une augmentation sensible de la hauteur du premier étage, d'abord modeste, mais qui prend désormais les proportions d'un étage complet, pourvu d'une chambre funéraire. Il est difficile, dans ces conditions, de décrire précisément le monument. Ce devait être un mausolée à édicule, comme le tombeau du sévir Turpio (Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 147 ; Fellague, 2006, p. 360-364), mais pourvu, à la différence de celui-ci, d'une chambre funéraire qui occupait le premier étage et devait contenir le ou les sarcophages. Le second étage était formé d'une colonnade, comportant peut-être des statues funéraires et au fond l'inscription, mais ces deux derniers éléments sont plus hypothétiques, faute de trace archéologique pour le premier et de parallèles convaincants pour le second. Au-dessus, il faut supposer un toit, sans doute à double pente, comme le proposent les restitutions, qui s'appuient sur des tuiles découvertes dans les excavations de 1870. Avec toutes ces caractéristiques, le monument ne trouve pas beaucoup de parallèles dans notre documentation, et présente en particulier de notables différences avec les mausolées de Trion. Mais ce n'est pas étonnant pour un monument qui s'avère postérieur d'au moins deux siècles, et l'on observera qu'au-delà des différences, le modèle du

mausolée à édicule perdue au début du III^e s., dans ses grandes lignes, avec des dimensions importantes, un plan carré et un étage à colonnade.

En dehors du mausolée des Acceptii, nous ne disposons que de peu d'indications, qui se réduisent parfois à un fragment d'architecture ou d'inscription. On ne saurait dire aujourd'hui si les très nombreux blocs découverts en 1870, parmi lesquels Allmer note des colonnes de différents modules, provenaient d'un ou de plusieurs grands monuments (Allmer, 1870 et 1871). On ne saurait non plus dire grand-chose des colonnes trouvées « un peu plus loin » et qu'Audin attribuait à un mausolée « guère moins monumental » (Audin, 1965, p. 134 ; Burnand, 1975, p. 115, n. 179), ni du chapiteau signalé rue de Marseille (site 64). La base de colonne engagée sur laquelle a été gravée l'épithaphe de M. Iucundius Primus (site 63) provenait peut-être elle aussi, comme l'a supposé A. Audin, d'un luxueux monument funéraire situé dans le voisinage du carrefour entre les rues Saint-Jérôme et Père-Chevrier (Audin, 1974). Mais la localisation est incertaine, le bloc ayant pu être déplacé lors d'un remploi, et la nature du monument problématique : si un édifice funéraire est logique dans ce contexte, la taille et surtout le type d'architecture employé serait sans parallèle à Lyon et dans l'ensemble de la Gaule ; on ne peut donc exclure que celui-ci relève d'un autre type d'édifice.

À l'extérieur de notre périmètre géographique, il faut signaler une grande plaque remployée dans le mur de la chapelle Saint-Alban à Bron qui portait l'épithaphe d'un sous-officier anonyme détaché au service du procureur de Lyonnaise et Aquitaine (*CIL*, XIII, 1908 ; Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 1, p. 237 ; Bérard, 2000, p. 110-113, n° 22) : avec une largeur supérieure à 1,40 m et des lettres hautes de 10 cm, elle ne pouvait appartenir qu'à un grand monument, très probablement un mausolée. Il est possible qu'elle provienne des ensembles funéraires de la rive gauche du Rhône, qui étaient les plus proches ; mais on ne peut avoir de certitude, d'autant que la pierre semble avoir d'abord été remployée une première fois comme sarcophage, avant d'être réutilisée dans la construction de la chapelle. Une autre incertitude tient à la chronologie de l'inscription, pour laquelle le texte fragmentaire n'apporte aucun élément décisif : on peut hésiter entre le II^e s., si le soldat appartenait à la cohorte urbaine lyonnaise, et la première moitié du III^e s., s'il servait dans une des légions de Germanie.

Les blocs extraits au XIX^e s. des bancs de gravier du Rhône comportaient de nombreux éléments architec-

turaux que les savants de l'époque ont attribués à des tombes monumentales (Boissieu, 1846-1854, p. 457-458 ; Gobin, 1864 et 1872), que l'on a d'abord crues en place (Allmer, 1870 ; Gobin, 1872). Depuis la découverte du mausolée des Acceptii, on reconstitue en général une voie funéraire bordée de grands tombeaux partant de la rive gauche du Rhône à la hauteur de la place Grôlier (aujourd'hui place Gailleton), passant devant le tombeau des Acceptii, continuant en ligne droite vers l'est, à peu près sur le tracé de l'actuelle rue Salomon-Reinach, puis obliquant vers le sud et vers Vienne dans le quartier de la Madeleine (voir *supra*, p. 30-31). C'est le long de cette voie, que l'on imagine à la ressemblance des grandes voies italiennes de Rome ou de Pompéi, qu'auraient été pris les blocs utilisés pour canaliser et stabiliser le cours du Rhône. L'hypothèse reste vraisemblable, même si l'on ne peut exclure complètement d'autres provenances ni localiser précisément le tracé. Mais il est aujourd'hui impossible de reconstituer l'aspect des monuments, le matériel ayant entièrement disparu. Là encore seules les inscriptions, qui ont été conservées, peuvent nous donner quelques indications. Si la grande majorité sont des autels funéraires, on trouve quelques traces de monuments plus importants. Ainsi l'épithaphe dédiée par un nommé Hyl[as ?] à son épouse [? Eutyc]his (*CIL*, XIII, 2156 = Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 3, n° 417) : gravée en lettres de 10 cm sur un bloc d'entablement avec frise et architrave, elle devait, comme le suppose Allmer, appartenir à un mausolée. Un peu plus compliquée apparaît celle de L. Pompeius Erotion pater, gravée dans une *tabula ansata* de 0,39 m x 1,20 m sur une grande base de 1,35 m de large (*CIL*, XIII, 2234 = Allmer, Dissard, 1888-1893, vol. 3, n° 357). S'il est difficile de proposer une reconstitution, les dimensions du bloc et la taille des lettres invitent à supposer un monument assez important, qui devait comporter au moins une autre épithaphe symétrique. Bien que fragmentaires et dépareillés, ces blocs errants contribuent donc à confirmer l'hypothèse d'une voie funéraire sur la rive gauche du Rhône, dont le mausolée des Acceptii constitue l'élément le moins mal connu.

LES AUTELS

Les autels funéraires constituent logiquement les monuments les plus nombreux, conformément à l'usage habituel à Lyon. C'est le cas en particulier, parmi les découvertes anciennes, des épithaphe d'Avilia Severa (*CIL*, XIII, 2072 : site 66), Maximus (*CIL*, XIII, 1872 :

site 75), Leo (*CIL*, XIII, 2195 : site 72b), T. Seruandius Gratus (*CIL*, XIII, 2269 : site 67), ainsi que de celle d'un défunt anonyme qui semble avoir péri en mer (*CIL*, XIII, 2315 : site 61). On y retrouve (même si pour les monuments aujourd'hui perdus les indications sont parfois sommaires) les éléments caractéristiques de l'autel funéraire lyonnais, avec base et couronnement moulurés, dédicace aux dieux Mânes et dédicace finale sous l'*ascia*. Ces monuments sont donc postérieurs au milieu du II^e s. apr. J.-C., date à partir de laquelle on situe généralement, quoique assez vaguement, l'apparition de la formule *sub ascia dedicavit*. Les épitaphes qui présentent en outre une invocation à la mémoire ou au repos éternel du défunt (sites 67, 72b, 75) présentent un *terminus post quem* un peu plus tardif et ne sont pas antérieures au dernier quart du II^e s. En tout état de cause, tous ces monuments peuvent être datés entre 150 et 250-260 apr. J.-C., date après laquelle la documentation épigraphique chute brutalement à Lyon.

On peut remarquer que plusieurs des autels provenant de la rive gauche du Rhône ont des dimensions considérables, en particulier celui de T. Seruandius Gratus (site 67) avec une hauteur de 2,35 m pour une largeur d'environ 90 m, et le monument fragmentaire du 59 rue de la Madeleine (site 69), dont A. Audin évalue la hauteur totale à 2,30 m. Si l'on élargit l'enquête aux monuments trouvés au XIX^e s. dans le lit du Rhône, on note à nouveau une proportion notable de pièces dépassant ou approchant une hauteur de 2 m¹². Le plus spectaculaire est certainement l'autel du sévir augustal et armateur Q. Capitonius Probatas Senior, découvert également dans le lit du Rhône au XVIII^e s. (*CIL*, XIII, 1942 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 159) qui, avec 2,48 m x 0,90 m, est le second monument de la collection lyonnaise après celui de deux vétérans de la légion I^{re} *Minervia*, qui atteint les chiffres record de 2,75 m x 1,05 m (*CIL*, XIII, 1844 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 51). Les espaces funéraires de la rive gauche du Rhône se caractérisaient-ils par des monuments plus imposants que la moyenne et faut-il y voir le signe d'une

clientèle plus fortunée ? Il est difficile de répondre à ces questions. D'une part, il est possible que les conditions de conservation, différentes de celles que l'on observe, par exemple, pour les ensembles de Saint-Just et Saint-Irénée, aient favorisé les grands monuments, qui étaient remployés, notamment dans l'endiguement du Rhône, de préférence aux petits, mieux conservés ailleurs. Dans ces conditions il est intéressant de noter que furent également retrouvés dans le quartier de la Guillotière, même s'ils sont moins bien conservés, de très grands autels en dehors du lit du fleuve ; l'autel du soldat anonyme découvert sur le site 21 apporte de ce point de vue une confirmation importante, puisque la largeur du seul dé devait atteindre les 0,90 m, laissant supposer une largeur totale supérieure à 1 m. D'autre part, une dimension supérieure à la moyenne peut avoir d'autres causes que la seule richesse des commanditaires : par exemple, la plus grande place disponible ou le caractère plus récent de la zone funéraire, puisque la taille des autels, notamment, semble avoir augmenté avec le temps. Il est difficile dans ces conditions d'arriver à une conclusion sûre ; mais on peut au moins dire que les ensembles sépulcraux de la rive gauche du Rhône ne semblent pas avoir été un lieu d'inhumation de seconde catégorie et qu'en tous cas on y voyait des monuments dont les dimensions et le faste n'avaient rien à envier à ceux qui ont été trouvés à Saint-Just ou à Saint-Irénée.

LES SARCOPHAGES

Les deux inscriptions les plus anciennement connues de la Guillotière sont deux sarcophages signalés au XVI^e s., celui de Maria Nicè au château de la Motte (site 65) et celui d'Eutychianus devant l'église de la Madeleine (site 72a). Si un remploi comme auge ou bassin d'une fontaine explique sans doute qu'ils aient été conservés plus facilement que d'autres monuments, ils sont en revanche perdus aujourd'hui. Les copies du XVI^e s. nous assurent que le monument d'Eutychianus était conforme au type canonique du sarcophage lyonnais, dont la face antérieure était entièrement occupée par le champ épigraphique, mouluré et entouré de deux grandes queues-d'aronde, qui en l'occurrence devaient contenir les deux lettres D et M. Le formulaire est lui aussi très caractéristique, avec un riche vocabulaire laudatif et une dédicace à la *quies aeterna*, qui permet de dater le texte de l'extrême fin du II^e s. ou du III^e s. Les indications sont moins précises pour le sarcophage de

12. Par exemple, les autels du dendrophore L. Sabinius Cassianus (*CIL*, XIII, 2026 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 169 : 2,20 m x 0,93 m), de Iulia Macrina (*CIL*, XIII, 2186 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 340 : 2,05 m x 0,80 m), de [...] Marcellina (*CIL*, XIII, 2201 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 342 : 2 m x 0,84 m), du père de Firmo, Macer et Iuventilla (*CIL*, XIII, 2190 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 312 : 2 m x 0,60 m), de l'affranchi impérial Aelius Festus (*CIL*, XIII, 1814 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 40 : 1,86 m x 0,80 m) et de l'intendant Primitivus (*CIL*, XIII, 2243 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 220 : 1,80 m x 0,72 m).

Maria Nicè. Mais on peut sans doute, malgré l'origine extérieure du dédicant, supposer un cadre analogue et, bien que le formulaire soit moins riche, la datation n'est de toute façon pas antérieure au III^e s., en raison des fonctions du dédicant, qui était tribun légionnaire. Au moins trois sarcophages ont été trouvés parmi les débris du mausolée des Acceptii (site 60) : outre la grande *lenos* à décor bacchique, seule conservée, une deuxième pièce en marbre, également décorée de reliefs, et une cuve en calcaire de type lyonnais, avec un cartouche à queues-d'aronde contenant l'épithaphe d'une jeune enfant morte à 18 mois (*CIL*, XIII, 2320) et un couvercle pourvu d'antéfixes, comme on en connaît plusieurs à Lyon (Allmer, 1871, p. 184). Un autre sarcophage en calcaire du Bugey, mais anépigraphique, a été découvert en 1967 au 59 rue de la Madeleine et un en plomb signalé dans le voisinage (site 69 : Audin, Pouilloux, 1967, p. 75). Les sarcophages sont moins nombreux dans les inscriptions tirées du lit du Rhône, peut-être à cause des exigences du remploi, mais on trouve mention d'au moins un sarcophage à champ épigraphique entouré de queues-d'aronde qui n'a pas été conservé, l'inscription étant effacée (Gobin, 1872, p. 6-7). Au total, le nombre de sarcophages semble relativement élevé sur la rive gauche du Rhône, ce qui ne surprend guère, compte tenu de la faveur de ce type de monument à Lyon et à Vienne et de la datation relativement tardive des espaces funéraires.

LES STÈLES

On ne trouve aucune stèle parmi les découvertes anciennes de la rive gauche du Rhône, mais il en figure une, en revanche, parmi l'ensemble des blocs dégagés du lit du Rhône entre 1864 et 1884 : celle que sa mère avait élevée à M. Messius Hermadio, un enfant mort à l'âge de 11 ans (*CIL*, XIII, 2212 = Allmer, Dissard, 1888-1893, n° 349). Le formulaire, et notamment l'absence de dédicace sous l'*ascia*, invite à dater l'épithaphe de la première moitié ou des deux premiers tiers du II^e s. Le monument, avec son champ épigraphique mouluré et son fronton triangulaire orné d'un croissant, est très proche de celui de C. Magilius Albinus, un soldat de la XIII^e cohorte urbaine que l'on peut aussi dater dans le courant du II^e s. (*CIL*, XIII, 1867 ; Bérard, 2000, n° 11), et il se distingue nettement des types plus anciens, à sommet cintré ou à registres, qui sont prédominants au I^{er} s. Les stèles découvertes rue du Repos (site 36) présentent en revanche un aspect nettement plus tardif,

avec leur forme élancée, leur fronton trapézoïdal et la dédicace sous l'*ascia* : c'est un modèle rare à Lyon, mais qui trouve un parallèle assez proche dans le monument de L. Sabineius Marcellus, découvert sur le quai des Étroits (*ILTG*, 258).

LES DONNÉES DES FOUILLES RÉCENTES

LES VESTIGES DU SITE 31

Des deux ensembles maçonnés découverts dans la partie septentrionale du site (fig. 17), aucun n'a pu être observé dans son intégralité. En effet, leur situation en limite d'emprise et la récupération partielle de leurs substructions à partir du milieu du III^e s., au plus tôt, et durant l'Antiquité tardive offrent une vision très lacunaire de l'aspect originel des vestiges étudiés. L'organisation générale des vestiges et leur situation relative à la voie F1 du site 21 indiquent que ces ensembles se juxtaposaient en bordure de la voie.

Un premier édifice (aire A) situé dans l'angle nord-ouest de l'emprise est constitué de deux murs formant un angle droit (M3/M4), implantés exactement suivant l'axe d'inclinaison dominant du réseau de fossés (27° Est).

Un second édifice est représenté par deux murs parallèles (M1 et M2) distants de 2 m qui sont accolés contre le parement oriental du mur M3 (fig. 17) : ils délimitent deux nouvelles aires (B et C). Ces deux murs orientés nord-ouest/sud-est perpendiculaires à M3 suivent aussi l'orientation imprimée par le réseau fossoyé. Quelques fragments de calcaire de Seyssel dispersés suggèrent que des matériaux différents, de meilleure facture que les blocs de schiste coiffaient le soubassement (blocs de calcaire équarris ou stèles de calcaire ?).

En raison de la largeur de sa fondation et parce qu'il repose sur le substrat compact, ce puissant mur comportait une importante élévation ou bien supportait de lourdes charges, par exemple des blocs inscrits. Enfin, construit à 2 m au nord du mur M2, le mur M1, dont le soubassement est moins haut et moins large que celui de M2, marque la limite entre l'aire B au nord et l'aire C au sud.

La limitation de la surface d'investigation ne permet pas de restituer le plan de cet ensemble avec certitude. Deux hypothèses peuvent être envisagées. La première restitue un monument funéraire (aire C) construit dans un enclos (aire B) délimité au sud par M2 et à l'ouest par M3. Des éléments de construction, illustrés par

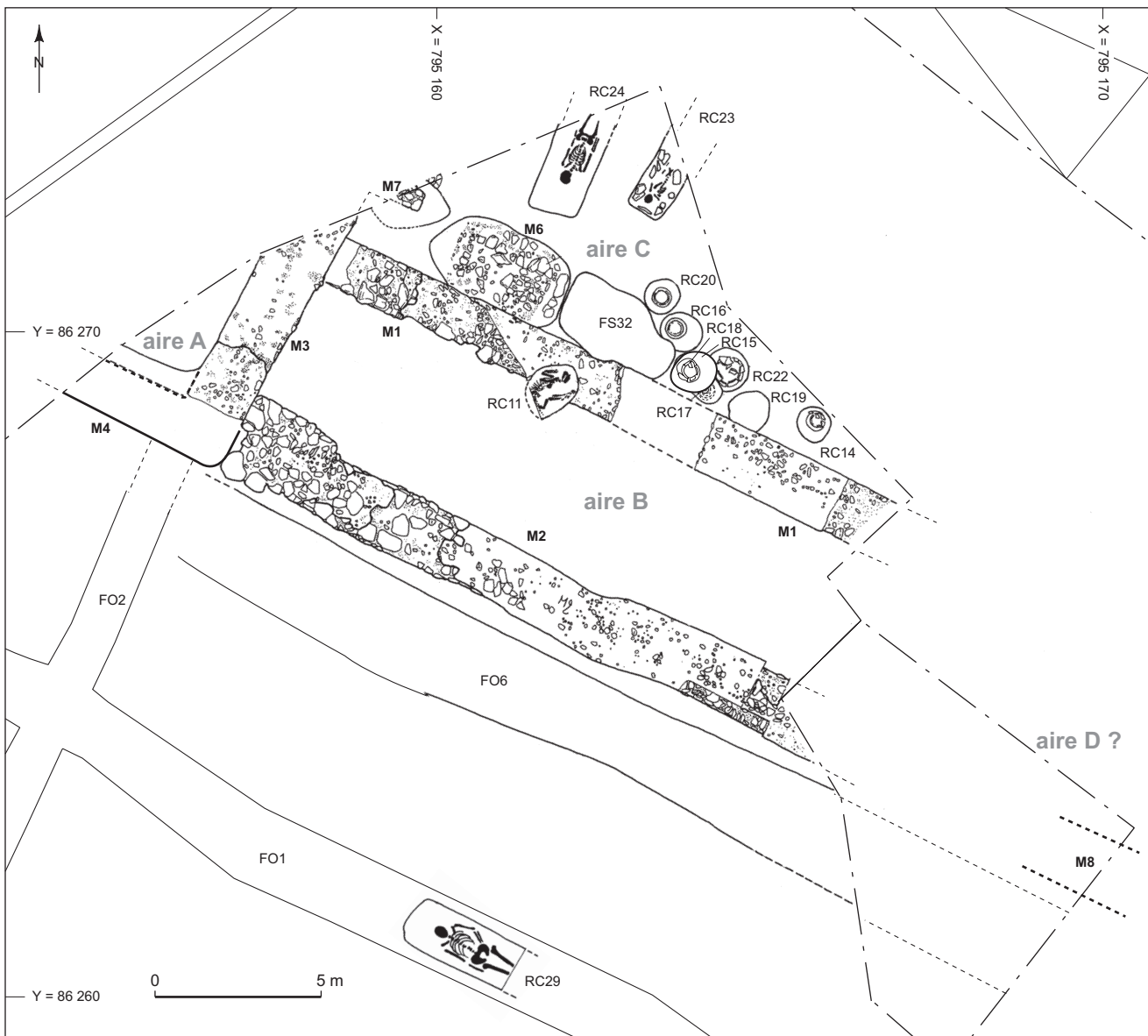


Fig. 17 – Plan masse des sépultures du site 31 (dessin : C. Cécillon, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

des fragments de *tegulae*, d'*imbrices* et d'enduits peints monochromes rouges, relevés dans les gravats de démolition de l'aire C et laissant présager que cet espace était couvert, corroborent cette restitution. Ce monument se situerait dans un angle de cet enclos, permettant une circulation sur deux côtés, à l'image des ensembles 22 et 17 de Sarsina (Kockel, 1983, pl. 57) (fig. 18). Dans la deuxième hypothèse, M2 ne serait pas l'élément d'un enclos, mais un mur séparant l'espace funéraire de l'espace agraire. Cette proposition s'avère toutefois peu probable, en raison de l'incompatibilité relevée entre

M2 et M8 situé dans son prolongement¹³. En effet, il existe une importante différence de profondeur entre les fondations de ces deux murs, le soubassement M8 étant installé, comme M1, dans la couche de limon (us 17), très au-dessus du cailloutis fluvial qu'entaille, en revanche, M2.

Cet écart altimétrique s'explique si l'on envisage qu'un mur renfermait l'aire B à l'est, créant ainsi une

13. M8 a été observé dans la coupe nord-est de l'emprise lors de la surveillance des travaux de terrassement des entrepreneurs après la fouille.

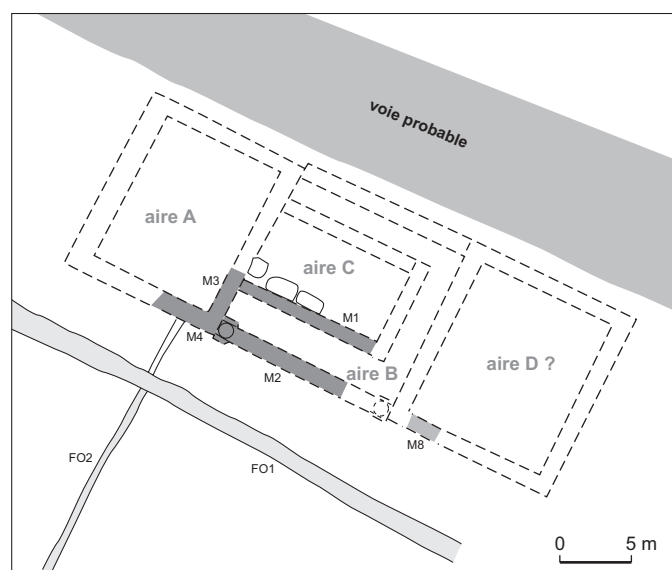


Fig. 18 – Site 31, hypothèse de restitution des monuments en bordure de voie (dessin : F. Blaizot, Inrap et C. Cécillon, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

autre aire juxtaposée (aire D). Le mur M8 correspondrait donc très probablement à un bâtiment indépendant accolé à l'aire B, malgré leur mode de construction identique (matériaux, mortier, système en tranchée étroite). La plate-forme aménagée à l'extrémité du mur M2 n'était probablement pas destinée à supporter un autel funéraire, car celui-ci n'aurait certainement pas été visible depuis la voie dont on suppose le passage au nord de l'aire C. L'hypothèse qu'elle ait reçu un pilier d'angle ou une colonne, conformément à un type d'enclos bien représenté par exemple à Pompéi, est plus plausible (voir tombe E de la Porte Nocera, in D'Ambrosio, De Caro, 1987, p. 207, fig. 63).

En dépit de la faible surface d'investigation dans l'aire A, de laquelle ne provient qu'un fond de vase en céramique commune grise non spécifique à l'usage funéraire, sa destination fonctionnelle ne fait aucun doute. Il s'agit probablement d'un enclos ou édifice funéraire.

Les trois aires A, B, C, observées sur des surfaces très variables, possèdent chacune un unique niveau de sol d'occupation, dont la faible épaisseur est compatible avec la courte durée d'utilisation estimée de cet ensemble funéraire.

Les structures funéraires auxquelles les limites d'emprise ont permis d'avoir accès proviennent toutes de l'aire C. Elles se composent d'au moins deux struc-

tures maçonnées subrectangulaires (M6 et M7) et d'une probable troisième structure récupérée (FS32), implantées contre la paroi interne des murs M1 et M3, et de dépôts de crémation creusés dans le sol de circulation (fig. 17).

Les dépôts de crémation et de vase sont agglutinés les uns aux autres ; certains se chevauchent, car tous se pressent contre la paroi interne du mur M1 et le massif initial FS32. Le petit espace décapé au nord-ouest de cet ensemble est en revanche dépourvu de dépôt.

Le périmètre de l'aire B ne recèle aucune trace de construction ni de sépulture et nous devons donc envisager que cet espace était dévolu à un autre usage. Il pourrait se rapporter à l'un de ces « jardins » funéraires évoqués par de nombreux textes, bien qu'aucun aménagement (lit, plantations, traces d'irrigation, bassin) ne soit présent. Cependant, plusieurs tessons de coupelles en jonchaient le sol (us 31) ; ces petits vases, d'un type que l'on retrouve généralement sur les niveaux de sol des ensembles funéraires, sont manifestement liés à une étape du culte, soit à la cérémonie d'enfouissement, soit à la commémoration (voir *infra*, p. 62). Ainsi, une partie de l'enclos semble avoir été réservée aux cérémonies.

À une distance de 12 m au sud-ouest des aires A, B et C, le mur M5 suit la même orientation que celle du réseau fossoyé et des substructions, situés dans la partie nord de l'emprise (27° Est). Il est profondément fondé et construit avec le même appareil que celui des murs de l'aire A, postérieure au I^{er} s. En l'absence de liaison stratigraphique avec les autres vestiges et en raison de sa situation à une distance relativement importante des autres édifices, la destination de cette construction isolée est difficile à déterminer.

L'interprétation du mur périmétrique d'une éventuelle *uilla* est peu probable dans la mesure où un fragment de fût de colonne trouvé dans la tranchée de récupération de ce mur n'évoque pas ce type de construction. On ignore cependant quelle est l'origine de ce fragment (architectonique du bâtiment ou monument ?).

La situation de ce mur, en retrait du fossé FO1 qui paraît délimiter l'aire funéraire du reste du terrain, exclut également a priori la proposition d'un autre enclos funéraire établi à l'arrière des autres et se développant à l'ouest. Toutefois, la présence, dans les niveaux de destruction, de petites coupelles identiques à celles qui furent retrouvées dans l'enclos central, ne laisse aucun doute sur la fonction funéraire de l'édifice esquissé par ce mur. Faut-il alors envisager qu'il s'agisse d'une parcelle

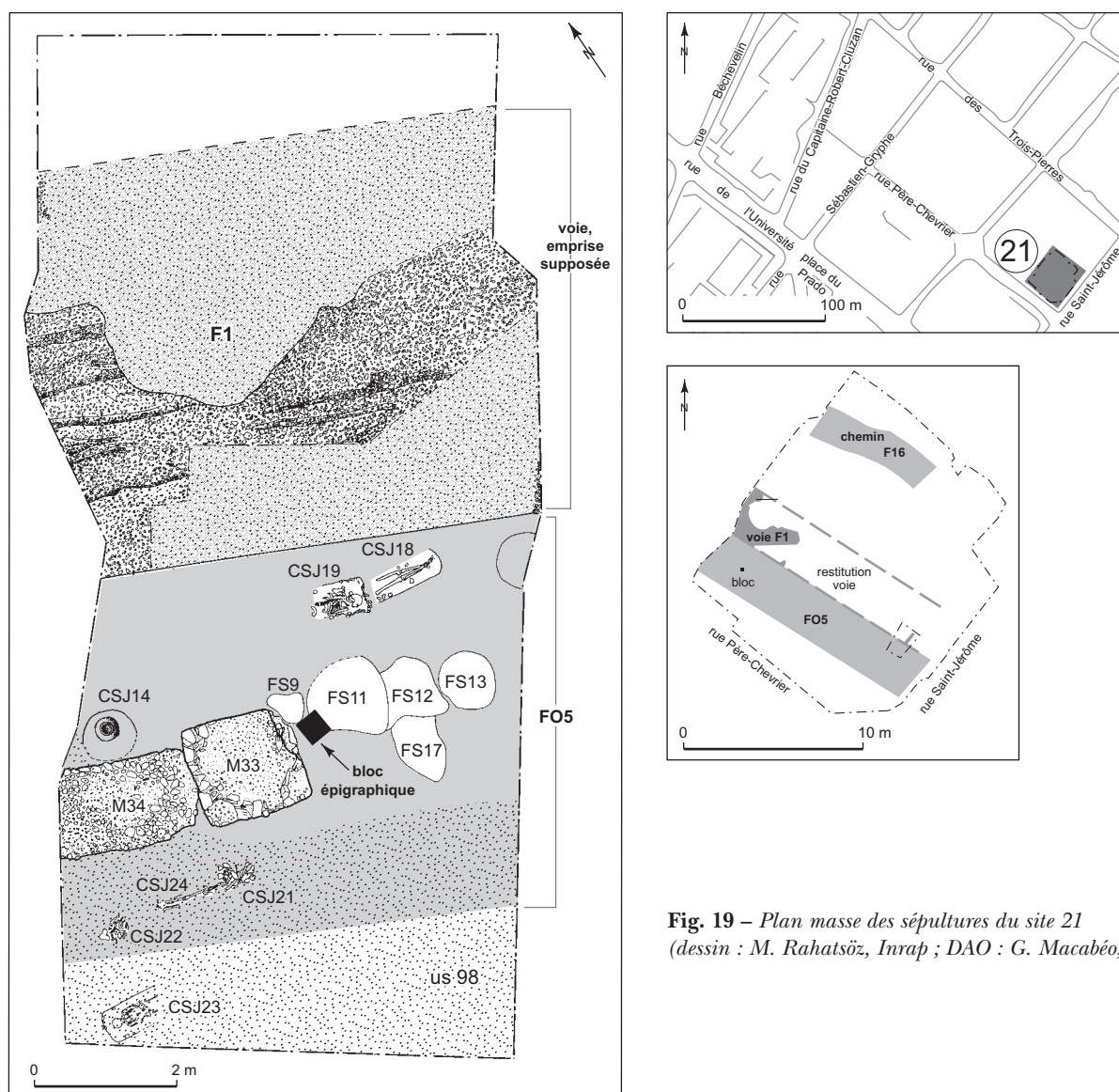


Fig. 19 – Plan masse des sépultures du site 21
(dessin : M. Rahatsöz, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

privée sur laquelle un monument funéraire fut établi *in agro* ? L'hypothèse est d'autant plus tentante que le cas est fréquent ; en effet, les propriétaires terriens peuvent choisir de se rapprocher de la voie dès lors qu'elle traverse leurs terres, quitte à tourner le dos au domaine (Lafon, 2002, p. 116).

LES VESTIGES DU SITE 21

Dans l'emprise du fossé FO5, qui borde la voie au sud-ouest, se jouxtent les fondations de deux massifs (M34 et M33) maçonnés parallèlement à la voie (fig. 19). Ces deux massifs constituent deux unités indépendantes,

M33 étant antérieure à M34. Le dépôt de crémation F14 est situé contre la paroi nord-est du massif M34.

Au sud-est de M33, les cinq fosses alignées sur l'axe sud-ouest/nord-est constituent de toute évidence les vestiges de récupération de massifs identiques à ces derniers, comme l'indique la composition de leur comblement.

Les massifs se rapportent manifestement à des restes de socles ayant supporté un autel funéraire. La situation des fosses FS9, 11, 12, 13, 17, dans leur prolongement, et leur comblement, constitué d'éclats de pierre de calcaire, permettent de les interpréter comme fosses de récupération de blocs de monuments identiques à ceux repré-

sentés par les massifs M33 et M34. Enfin, le mobilier retrouvé dans les couches de destruction indique que la récupération des matériaux ne s'est pas faite avant la fin du Bas-Empire.

LES VESTIGES DU SITE 36

Aucun vestige architectural relevé sur le site 36 n'était en place (voir catalogue, p. 121-123). Une stèle inscrite, retrouvée en position secondaire dans un remblai moderne, a été exhumée du côté de la rue du Repos (Tarpin, 1991, fig. 1, p. 182 ; *AE*, 1991, 1227 ; Monin, 1996). Les autres blocs : une stèle anépigraphie (Tarpin, 1991, fig. 5, p. 185), un fragment mouluré de stèle ou de plaque moulurée (*AE*, 1991, 1229 ; Tarpin, 1991, fig. 4, p. 185), une couvertine de mur, un grand bloc inscrit (*AE*, 1991, 1228 ; Tarpin, 1991, fig. 3, p. 185), un fragment de socle et des blocs indéterminés ont été retrouvés en remploi dans la construction de trois côtés d'un puits (fig. 56), dont le comblement livre des céramiques produites au début du V^e s. (voir *supra*, p. 35).

L'ensemble suppose donc au moins deux ou trois stèles et un grand monument (Tarpin, 1991). Avec des lettres de 7 cm et une largeur de 1,40 m, l'inscription, dont il ne reste que la partie droite, est en effet trop grande pour un autel funéraire et devait appartenir à un monument plus important, qui comprenait au moins un bloc équivalent à gauche, donc une largeur totale d'au minimum 2,50 m, et sans doute plus. Il est possible que d'autres blocs remployés dans le puits aient appartenu au même ensemble, comme le bloc mouluré signalé par M. Tarpin, mais cette hypothèse est invérifiable. C'est donc l'inscription qui fournit l'information la plus précise en invitant à restituer un grand monument funéraire de type mausolée. La restitution probable d'une fonction municipale à la première ligne apporte un indice supplémentaire en ce sens : on aurait affaire à un monument de l'élite coloniale lyonnaise, qui constituerait un parallèle intéressant pour le mausolée des Acceptii.

Quant à l'élément de couvertine découvert en remploi dans le même puits, il ne doit pas nécessairement être attribué au même monument, mais plutôt à un enclos funéraire. De forme hémicylindrique, ce type de bloc est en effet fréquemment utilisé dans les murs d'enclos funéraires comme le montrent de nombreux exemples lyonnais (au 55 rue Pierre-Audry notamment, cf. Lasfargues *et al.*, 1973) ou nîmois (Varène, 1970, p. 122).

Le site 36 conserve donc le souvenir de divers types de monuments funéraires : stèles, mausolée et sans doute enclos ; il est difficile de classer l'inscription fragmentaire *AE*, 1991, 1229, qui pourrait provenir soit d'une stèle, soit d'une plaque qui aurait pu être apposée dans le mur d'un enclos, comme il en existe des exemples, notamment rue Pierre-Audry. On ignore si ces monuments étaient associés, à l'origine, aux sépultures à inhumation fouillées sur l'emprise, ou bien si leurs vestiges proviennent d'une autre partie du site.

CARACTÉRISATION, ORGANISATION MANIFESTE ET ÉVOLUTION DES ESPACES FUNÉRAIRES

Les sites 21 et 31 ont produit des vestiges qu'il faut rapporter à des autels, qui sont les monuments funéraires les plus courants à Lyon depuis la fin du I^{er} s. apr. J.-C. (voir *supra*, p. 46-47). Taillés dans le calcaire portlandien du Jura (Savay-Guerraz, 1990), et pourvus d'une base et d'un couronnement moulurés, ces autels très lourds reposaient sur de solides fondations en maçonnerie, directement ou par l'intermédiaire d'un socle parallélépipédique, lui aussi en calcaire du Jura, comme on a pu l'observer encore récemment sur le site de la Contrescarpe, rue Pierre-Audry dans le 9^e arrondissement. (Gisclon dir., 2000). Les massifs de fondation observés sur les sites 21 et 31 pouvaient appartenir à des alignements d'autels comparables à ceux qui ont été dégagés rue Pierre-Audry et qui ne peuvent s'expliquer que par la proximité d'une voie les desservant. On a du reste conservé un fragment d'un de ces autels avec le bloc inscrit du site 21, qui constitue la partie inférieure du dé d'un autel de très grandes dimensions.

Le sommet de la fondation de l'autel peut être pourvu d'une cavité destinée à recevoir les restes osseux, mais il arrive que ces derniers soient placés dans une cavité creusée dans le socle intercalé entre la fondation et la base de l'autel. Dans d'autres cas, le dépôt est placé au pied de l'édifice. On connaît à Lyon plusieurs exemplaires se rapportant à ces divers types d'aménagement (Allmer, Dissard, 1888, p. 58 ; Gisclon dir., 2000, fig. 16, 30-2 et 34-2). Sur les sites 31 et 21, les deux situations sont respectivement illustrées par le balsamaire du massif de fondation M6, probable ultime vestige du dépôt de crémation, et par la sépulture CSJ14 placée contre le massif M34.

Lorsque les tombes sont regroupées en concessions, les dépôts se pressent autour de la tombe fondatrice,

contre le côté où se trouve la face inscrite de l'autel, comme c'est probablement le cas des dépôts de l'aire C du site 31. Ce mode d'organisation se rapporte sans doute au fait que les autels, qui se rapportent systématiquement à des dépôts de crémation, sont presque toujours collectifs, comme l'a montré l'analyse de la nécropole ¹⁴ de la *uia Triumphalis* à Rome (Steinby, 1987, p. 108). Sur le site 21, les inhumations, qui se répartissent de part et d'autre des édifices plutôt que sur un seul côté, montrent qu'au Bas-Empire, ces derniers jouent non plus leur rôle fédérateur, mais celui d'un pôle attractif général.

Les ensembles funéraires des sites 21 et 31 semblent limités à une étroite bande en bordure de la voie, au moins aux II^e-III^e s. Les autels du site 31 (M7, F6, F32) sont placés dans l'enclos, contre les murs de l'aire C, tandis que ceux du site 21 sont implantés dans le comblement du fossé bordier de la voie, sans que leur répartition dessine la moindre concession, mais les surfaces observées aux abords des sépultures sont très faibles. L'accolement des autels au mur de l'aire C accrédite l'hypothèse d'une faible élévation de M1, voire peut-être de M3, ces édifices devant être bien dégagés de manière à être le plus visibles possible, comme le montre par exemple l'enclos de Paconia Montana à Komini en Dalmatie, réalisée dans le même esprit (Cambi, 1987, p. 278, fig. 92). Sur le site 21, les édifices sont juxtaposés sur un axe parallèle à la voie, tandis que les cellules bâties du site 31 sont accolées, formant un axe linéaire orienté sur le fossé FO6 qui subdivisait au préalable la partie nord de la parcelle étudiée. Cette disposition indique que la voie, mise en évidence sur le site 21 voisin, passe forcément au nord de cet alignement. En effet, la juxtaposition d'enclos ou de monuments funéraires accolés, parfois sur plusieurs rangs parallèles, est très souvent révélatrice de la proximité d'un axe routier, ce qu'illustrent les grandes nécropoles de Pompéi, Sarsina, Rome, Ostie, etc. (Hesberg, Zanker, 1987 ; Hesberg, 1992, p. 19-54) et plusieurs exemples relevés aux abords des villes de la Gaule, dont Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) (Nin *et al.*, 2006), Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) (Bel *et al.* dir., 2002), Fréjus (Alpes-Maritimes) (Béraud, Gébara, 1987) et Saintes (Charente-Maritime) (données inédites de P. Baigl et B. Farrago, Inrap), pour ne citer que les plus connus. À Lyon, des mausolées et enclos ainsi juxtaposés ont été identifiés à Trion en

1885 (Allmer, Dissard, 1888, p. 29) et à Saint-Irénée (Audin, 1960) ; aux 77-79 rue Pierre-Audry, les autels des sévirs augustaux s'échelonnent sur un mode linéaire en surplomb de la voie de l'Océan (Gisclon dir., 2000), tandis que des enclos présentent la même disposition aux abords de la voie d'Aquitaine (Becker, Gisclon, 1993). Si l'hypothèse que le mur M5 du site 31 détermine un enclos établi *in agro* peut être retenue, cet exemple illustre l'importance de l'attraction exercée par les voies, puisque tout en échappant à l'achat d'une parcelle onéreuse en bordure de route, le tombeau est établi au plus près de celle-ci, à proximité de la limite foncière déterminée par le fossé FO1 au nord et probablement par FO26 à l'est.

Les relations stratigraphiques relevées entre les murs délimitant chacune des aires existantes et l'étude des matériaux utilisés dans l'appareillage de leurs fondations indiquent que la construction a été effectuée en plusieurs étapes et que nous aurions affaire à des édifices distincts accolés. Il semblerait que l'aire B/C ait été rajoutée entre l'aire A et le probable enclos D. Une telle dynamique, qui consiste à remplir les vides entre des monuments au préalable espacés, a plusieurs fois été mise en évidence (Hesberg, Zanker, 1987, p. 11 ; Steinby, 1987, p. 105 ; Lafon, 2002, p. 116) ; ainsi, la juxtaposition des édifices résulte du rajout de plusieurs monuments intercalaires, comme l'a démontré l'analyse de la nécropole de l'Isola Sacra à Ostie (Baldassarre, 1987, fig. 29, p. 134-135 ; voir par exemple tombes 37-46 et 72). La réutilisation opportuniste de murs appartenant à d'autres enclos situés de part et d'autre de la nouvelle aire funéraire ainsi formée semble également être un procédé courant ; en témoignent par exemple, les modalités de la juxtaposition des enclos E et F de la Porte Nocera à Pompéi (D'Ambrosio, De Caro, 1987, pl. 4).

Les éléments architecturaux du site 36 posent davantage de problèmes dans la mesure où ils ont tous été retrouvés en situation secondaire. Outre un enclos détruit ou situé hors emprise, suggéré par l'élément de couverture, et au moins un monument plus imposant (probablement un mausolée), illustré par le bloc inscrit (AE, 1991, n° 1228 ; Tarpin, 1991, p. 184-185), cet espace funéraire se distingue des deux autres par la présence de stèles. On ignore à quelles sépultures correspondent ces vestiges, mais il semblerait que les stèles, contrairement aux autels, puissent signaler autant les inhumations que les crémations et qu'elles sont toujours à usage individuel (Steinby, 1987, p. 108). L'organisation des sépultures est aussi différente de celle des sites 21 et 31, puisqu'elles ne

14. Par convention, pour respecter la publication de ces sites, le terme de nécropole, employé par l'auteur, est conservé pour ces contextes.

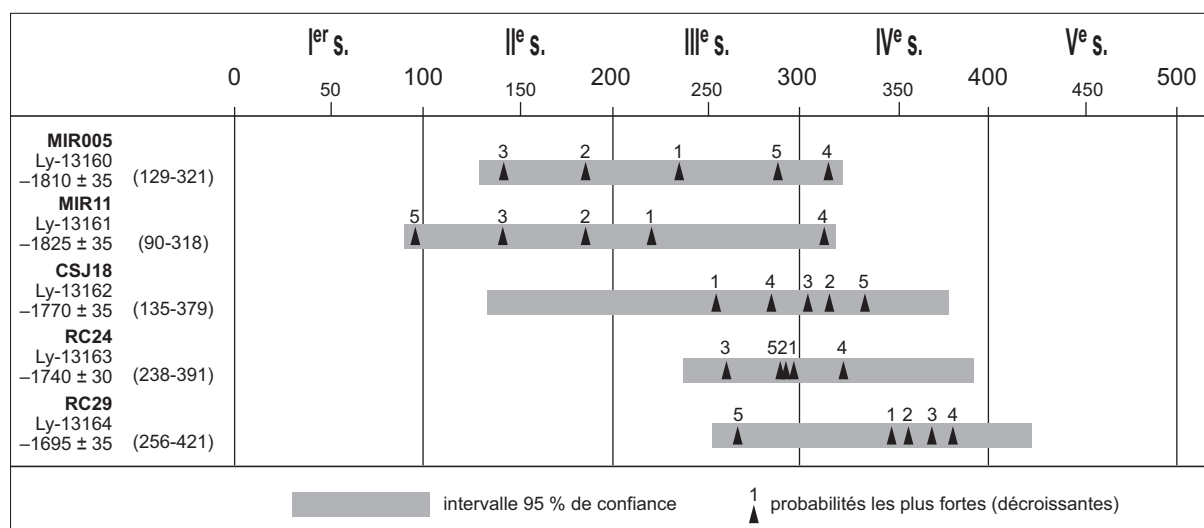


Fig. 20 – Synthèse chronologique des sites funéraires (dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

s'échelonnent pas sur un axe linéaire, mais forment un groupe ramassé dans l'espace. On notera tout particulièrement que leur organisation diffère de celle des inhumations du site 21 qui continuent à s'échelonner en bordure de la voie parallèle à celle-ci. Les caractéristiques des inhumations du site 36 signifient-elles que l'on se trouve à distance de la voie, en arrière des monuments qui, eux, se pressent au contraire en rangs serrés contre celle-ci ? L'hypothèse est tentante si l'on compare ce groupe de tombes à l'organisation de la *Gräberstrasse* de Sarsina où, au cours du temps, les inhumations se développent en grappes denses en arrière des monuments qui donnent sur la voie (Ortalli, 1987, p. 165, fig. 44). Toutefois, certains espaces funéraires établis en bord de route ne ressemblent pas au modèle idéal de la *Gräberstrasse*, mais, comme celui de Saint-Lambert à Fréjus, se caractérisent par un plan diffus peu linéaire (Béraud, Gébara, 1987, p. 26).

L'absence de cercueils cloués sur le site 31 tend à dater les inhumations un peu après celles des deux autres sites et à envisager un usage funéraire de la parcelle au-delà de l'Antiquité tardive, ce qui serait en accord avec la stratigraphie et l'étude du mobilier. Ces éléments sont toutefois en contradiction avec les données du radiocarbone de même que sur le site 36 où celles-ci rajeunissent les inhumations, datées du IV^e s. au plus tôt par leur mobilier (fig. 20 et 21). Même si l'on ne peut exclure la présence de sépultures du III^e s., au moins sur les sites 21 et 36, l'ensemble des données relatives aux trois sites laisse envisager une succession d'événements sur une relative

courte durée pour chacun d'entre eux. Au plus tôt durant la seconde moitié du II^e s., des espaces funéraires se développent sur le mode de la *Gräberstrasse* à proximité d'une voie ; ils sont caractérisés par des monuments de type autel, dont certains sont inscrits dans des enclos et par des stèles et probablement aussi par des édifices plus importants, peut-être des mausolées, dont pourrait provenir une inscription comme celle du site 36. Les espaces funéraires sont fréquentés pendant au moins deux siècles, en dépit de la destruction des monuments et de la récupération des blocs avant la seconde moitié du IV^e s. En effet, si les inhumations du site 21 sont antérieures, en chronologie relative, à la couche de débitage des blocs, celles du site 31 sont implantées sur cette dernière.

LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

LES DÉPÔTS DE CRÉMATION

Dans les séries étudiées, le dépôt de crémation en ossuaire constitue le mode d'enfouissement le plus fréquent (5 cas), le dépôt de résidus en fosse n'étant illustré que par une ou deux (?) structures (MIR-DP3) et le dépôt mixte par une seule (site 21).

DISPOSITIF DE LA TOMBE

Les vases ossuaires, surmontés d'un couvercle, sont placés dans des fosses dont le diamètre n'est guère supérieur à celui des récipients. Aucun dépôt secondaire

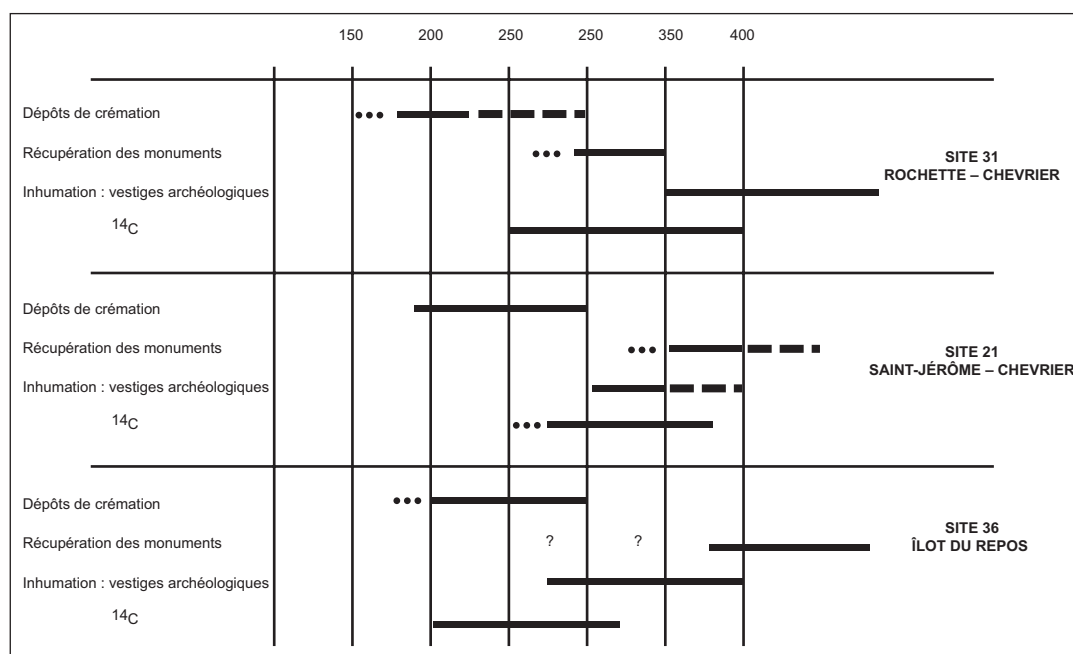


Fig. 21 – Datation des squelettes des sites 31, 21 et 36 (Centre de datation par le radiocarbone, UMR 5138 du CNRS, Université Claude-Bernard-Lyon-I ; dessin : F. Blaizot, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

de mobilier n'est présent dans les *loculi* (fig. 37, 39, 43, 47 et 50).

La structure RC18 apporte une information intéressante sur le dispositif général de la tombe ; en effet, si comme dans les autres cas le couvercle en céramique s'est effondré à l'intérieur du vase, quelques fragments ont été retrouvés dans le comblement de la fosse jusqu'au fond (fig. 43). Ce phénomène indique que la fosse qui contenait le dépôt, vide à l'origine, s'est progressivement comblée et donc qu'elle était fermée d'une couverture, probablement en matériau organique puisqu'il n'en reste nulle trace. Les autres *loculi* de la série ne livrent aucun indice en ce sens. Ce dispositif, bien connu dans les sépultures protohistoriques (Janin *et al.*, 1994 ; Mordant, Mordant, 1970, p. 57), est tout aussi fréquent à l'époque romaine (Allain *et al.* dir., 1992, p. 60 ; Bel *et al.* dir., 2002, p. 96 ; Blaizot, Tranoy, 2004, p. 182, fig. 12).

Le dispositif de couverture du vase ossuaire est varié et tient parfois de la simple improvisation de dernière minute. Il s'agit dans un cas d'un véritable couvercle (RC18), mais celui-ci est placé à l'envers, son tenon arraché formant ainsi une sorte d'entonnoir (fig. 44, restitution). On peut aussi détourner la fonction usuelle d'un plat à cuire ; dans ce cas, il est placé à l'endroit de manière à s'insérer parfaitement dans l'ouverture du

vase (RC16 et RC20, fig. 39 et 48) ou bien il est posé à l'envers afin d'englober la partie supérieure du pot (CSJ14, fig. 26). Enfin, il est encore possible, si l'on a rien d'autre à disposition, de découper le fond d'un plat à cuire comme c'est fréquemment le cas (Allain *et al.* dir., 1992) et de le poser à l'endroit sur l'ouverture du vase (RC14, fig. 38).

Le dépôt DP18 est caractérisé par l'adjonction d'une amphore (F15, fig. 43 et 44) sélectionnée pour sa petite taille et sa forme cylindrique qui s'apparente à celle d'un tuyau, dont on a réservé une trentaine de centimètres de panse et une partie du col. Elle vient parfaitement s'insérer, en position usuelle, sur le couvercle qui, percé et posé à l'envers à la façon d'un entonnoir, s'adapte parfaitement à l'ouverture du vase ossuaire. L'amphore recyclée est un petit conteneur à vin originaire de Crète appartenant au type AC4 (Marangou-Lerat, 1995) ; il s'agit ici d'un demi-module à carène évasée apparenté aux productions du II^e s. ou du début du III^e s. et attesté à Lyon (Lemaître, 2000, p. 471, fig. 6, n^{os} 9-10).

Sur le site de Rochette, les ossements humains déposés à l'intérieur des récipients ont été débarrassés des résidus de la crémation (charbons, tessons brûlés...), comme c'est souvent le cas, mais ces derniers ne sont pas présents dans la fosse. En revanche, sur le site Chevrier/

Saint-Jérôme, les résidus de la crémation, contenant des fragments osseux humains, sont présents dans la fosse et recouvrent le vase ossuaire déposé au fond.

À deux reprises, on a enregistré la présence d'ossements dans les quelques derniers centimètres du remplissage différé du vase, au contact du couvercle effondré (DP14 et DP20). Ces os, qui représentent respectivement 23,31 % et 1,65 % de la masse totale de l'ossuaire, ne sont accompagnés d'aucun charbon ni fragment d'artefact brûlé. Ainsi, ce dépôt paraît concerner non pas une poignée de résidus, mais des ossements nettoyés. Bien que dans les deux cas, ces pièces soient compatibles avec celles qui remplissent le vase, on ne peut certifier, sur la base de petits fragments calcinés, qu'elles appartiennent au même sujet. Dans la sépulture 15 de l'enclos 23 de la Porte Nocera à Pompéi (Lepetz, Van Andringa, 2006, fig. 56, p. 378), les os ont été déversés dans le vase ossuaire par le conduit à libation qui le surmontait ; ce mode d'introduction pourrait-il expliquer la présence de pièces osseuses sur le couvercle de nos dépôts ? Rien n'est moins sûr : le couvercle du vase DP20 est complet et intact tandis que celui de DP14, constitué d'un fond de pot, ne possède aucun orifice. Il faudrait alors imaginer soit que les restes n'appartiennent pas au même sujet (dépôt en deux temps), soit qu'au moment de fermer la fosse, une poignée d'ossements des restes de l'individu qui constitue la tombe a été rajoutée sur le couvercle. À noter que cette pratique a récemment été mise en évidence sur le site du Pâtural à Gerzat (Puy-de-Dôme), dans des contextes datés du dernier quart du I^{er} s. jusqu'à la fin du II^e s. (Pélissier, 2008).

Le dépôt DP19 concerne l'ensemble des résidus de la crémation, puisque les charbons et le mobilier brûlé étaient mélangés aux os, le tout se trouvant en suspension dans un sédiment cendro-charbonneux (fig. 45). Ce type de structure pourrait fonctionner avec un ossuaire établi à proximité ou situé en élévation. En revanche, la masse des résidus (charbons, mobilier primaire résiduel) paraît trop peu importante pour envisager qu'il s'agisse de la vidange complète d'un bûcher.

LES VASES OSSUAIRES

Le choix des vases ossuaires s'est donc fait, comme c'est généralement le cas à Lyon, parmi les productions courantes de pot à cuire, forme haute fermée la mieux adaptée (Tranoy, 1995b, p. 703). La majorité des vases, des productions des ateliers de Lyon ou du Val de Saône,

sont d'usage courant dans toutes les cuisines à Lyon à la fin du II^e s. et au III^e s.

Sélection, origine des vases ossuaires

Deux vases ossuaires du site 31 (RC18 et RC20) et l'unique ossuaire du site 21 (CSJ14) sont des pots à pâte rouge (tabl. III et fig. 44 et 48). Les deux premiers sont des pots de forme ovoïde, avec un col marqué et une lèvre en bourrelet, dont les caractéristiques techniques et la forme se rattachent aux productions de Lyon (Batigne-Vallet, 1999, fig. 28). Le vase ossuaire du site 21 présente un col court avec une lèvre quadrangulaire et des sillons sur le haut de la panse (fig. 26). Si elle est comparable sur le plan morphologique aux vases allobroges gris (Batigne-Vallet, 2003, fig. 3, n^{os} 1-4), cette forme n'est, à notre connaissance, jamais répertoriée parmi les vases rouges et la pâte n'est originaire ni de Lyon ni du Val de Saône.

Les vases à pâte grise (RC16, RC14, RC30, tabl. III et fig. 38 et 40) comportent une panse ovoïde, un col marqué et une lèvre quadrangulaire. Élaborés dans une pâte grossière, ils correspondent techniquement et morphologiquement aux productions lyonnaises présentes par exemple dans le dépotoir E4 de la rue des Farges, selon C. Batigne-Vallet qui les a observés (Batigne-Vallet, 1999, pl. 40, n^o 1).

Tous ces pots sont de grands vases dont les dimensions sont comprises entre 300 mm et 350 mm de hauteur et entre 210 mm et 240 mm de largeur à l'embouchure (face externe de la lèvre). Leur fond, entre 96 mm et 135 mm de diamètre, est plat ou très légèrement concave. Le pot à pâte grise de CSJ14 va au-delà des dimensions les plus courantes avec 390 mm de hauteur.

Les couvercles des vases ossuaires sont également en céramique commune (tabl. III). Parmi les vases à pâte rouge, le plat de RC20 figure un modèle à paroi évasée et dont la lèvre est formée d'un bourrelet interne (fig. 48), alors que le vase CSJ14 est un plat à bord rentrant (fig. 26). Les deux vases montrent une pâte jaune orangée, dure et pâle, et un revêtement à engobe micacé qui caractérisent les productions du Val de Saône (Bonnet *et al.*, 2003, fig. 39). Mais, si le vase de RC20 offre la couleur habituelle des produits de Val de Saône, le vase de CSJ14 présente une pâte et un engobe dont la couleur gris pâle est totalement atypique parmi ces productions. Ce vase possède en fait l'essentiel des caractéristiques techniques d'un plat du Val de Saône ; cependant, sa couleur grise homogène ne résulte pas de l'usage en cuisine, mais plutôt d'une cuisson primaire

Tabl. III – Caractéristiques des vases funéraires.

Site	Str.	Rôle	Type de production	Identification	Partie conservée	Diamètre inférieur	Diamètre supérieur	Hauteur	Brûlé	Remarques
Rochette–Chevrier (31)	14	vase ossuaire	commune grise	pot lèvre en bourrelet	complet	135	210	390	non	
		couvercle posé à l'endroit	commune grise	pot non identifié	fond uniquement	180			non	
	16	vase ossuaire	commune grise	pot lèvre déversée	complet	140	250	350	non	
		couvercle	commune rouge	plat bord rentrant	très fragmenté				non	
	15/18	vase ossuaire	commune rouge	pot lèvre en bourrelet	complet ?	102	220	300	non	
		couvercle posé à l'envers	commune rouge	couvercle	sauf le tenon		200		non	
		conduit à libation dans couvercle	amphore	crête AC4	panse, bord, fragments d'anse		70	300	non	
		vase ossuaire	commune rouge	pot lèvre en bourrelet	intact	100	200	300	non	
	20	couvercle posé à l'endroit	commune rouge	plat lèvre en bourrelet	complet	132	174	38	non	surface peu soignée
		dépôt secondaire ?	verre	pot globulaire Isings 67	complet ?	96	180	220	non	
	21	couvercle posé à l'endroit	verre	couvercle	complet	152	22	67	non	
		dépôt secondaire ?	verre	unguentarium Isings 82	partie inférieure				non	
Chevrier–Saint-Jérôme (21)	14	vase ossuaire	commune rouge	pot lèvre en bourrelet		120	216	300	non	
		couvercle posé à l'envers	commune rouge	plat bord rentrant		200	240	450	non	surface plus grise que rouge
	30	vase ossuaire	commune grise	pot lèvre en bourrelet	partie inférieure et un fragment de lèvre				non	
Îlot du Repos (36)	4	dépôt secondaire	verre	unguentarium		90	70	235	non	
	8	dépôt secondaire	céramique luisante	coupe Portout 29					non	
	3	dépôt primaire	commune claire	pot à deux anses					oui	
		dépôt primaire	commune rouge	pot lèvre déversée					oui	

mal contrôlée. Le couvercle de RC18 offre en revanche une pâte grise grossière identique à celle des pots d'origine lyonnaise (fig. 44).

Traitement des vases ossuaires

Si l'épiderme des pots à pâte rouge ne comporte manifestement pas de traces de coups de feu, les observations sur les pots à pâte grise sont limitées mais aucune trace de goudrons alimentaires n'a été repérée. Il est donc vraisemblable que les pots et les plats furent achetés neufs spécifiquement pour contenir les os brûlés.

Le pot et le couvercle CSJ14 sont atypiques avec, pour le pot, une forme du répertoire allobroge dans une pâte rouge inconnue et pour le plat/couvercle, une pâte du Val de Saône mais dont la couleur grise inhabituelle semble désigner un raté de cuisson. Le plat/couvercle de RC20, bien qu'appartenant sans conteste aux productions micacées du Val de Saône, offre quant à lui un aspect très sommaire, mal fini, que l'on observe rarement sur cette production. Peut-on pour autant en déduire que ces vases sont des objets de second choix et que c'est la raison pour laquelle on les retrouve en contexte funéraire ? Ou

bien, le fait d'avoir à faire à des vases entiers, ce qui est rarement le cas dans les habitats, ne biaise-t-il pas notre étude ? En effet, relèverions-nous ce genre de spécificité sur de simples fragments de vases ? La question reste posée et le descriptif systématique de ces « anomalies » reste le seul moyen de pouvoir un jour y répondre¹⁵.

ORGANISATION ET CONSTITUTION

DE L'AMAS D'OSSEMENTS DANS LES VASES OSSUAIRES

Dans la tombe RC14, les effets de contrainte périphérique observés sur l'amas d'ossements à distance des parois du vase, semblent indiquer que les os ont été mis dans un contenant supplémentaire déposé dans le récipient (fig. 37). On ne peut affirmer cependant, dans les cas où l'on n'a aucun indice d'enveloppe, que les os ont été placés directement à l'intérieur du vase. En effet, s'ils étaient contenus dans une enveloppe souple de grande taille épousant les parois du vase, celle-ci n'aurait produit

15. En collaboration avec C. Batigne-Vallet (UMR 5138 du CNRS), nous nous attachons à observer précisément l'ensemble des vases ossuaires issus des fouilles préventives.

Tabl. IV – Masse totale et indices pondéraux par région anatomique dans les dépôts de crémation.

	Crâne	Vertèbre	Côte	Ceinture scapulaire	Diaphyse	Os coxal	Extrémité	Patella	Indéterminé	Masse totale
RC20	14,27	16,99	2,98	1,07	49,2	5,84	3,81	1,74	4,05	838,8 g
RC16	25,02	14,45	6,18	0,8	35,98	10,11	2,08	0,2	5,14	951,6 g
RC18	21,12	25,04	3,95	0	34,92	1,77	0,16	0	13,03	316,7 g
RC14	44,31	6,48	5,16	0,37	38,77	0	0,46	0	4,51	350,5 g
RC19	51,01	5,47	5,37	0	33,45	0,1	0,29	0	4,31	104,3 g
RC30	7,76	13,86	4,26	0	65,35	6,51	0,08	0	2,17	119,8 g
CSJ14	17,4	6	3,8	4,4	34,85	6,3	3,2	0,8	23,3	576,5 g
Krogman IP +	23,7	11,1	7,4	4,8	49,5	8,5	9,8	0,69	0	MacKinley 2 422,5 g
Krogman IP –	16,8	9,03	5,48	3	34,8	7,15	6,8	0,38	0	MacKinley 1 001,5 g

surreprésentation
 norme acceptable
 déficit

aucune contrainte sur les ossements. Toujours dans ce vase, on a pu observer une espèce de zone vide sur une partie de l'amas osseux, en bordure de laquelle les os sont fréquemment de chant. Ce type d'anomalie traduit généralement le négatif d'un dépôt en matière périssable qui peut être de nature alimentaire, par exemple des fruits placés à l'origine sur la masse osseuse, dont les empreintes restent visibles dans le sédiment d'infiltration (Grévin, 1990, p. 69-70 et fig. 2). La présence initiale d'un objet organique non identifié est envisagée de même dans un vase ossuaire de la rue Pierre-Audry à Lyon (Gisclon dir., 2000, p. 59).

La masse totale en os, de même que la fragmentation, apparaissent très variables d'un dépôt à un autre, mais dans tous les cas, les modifications relevées sur les ossements indiquent qu'ils ont été portés à une température comprise entre 600° et 900° (Holck, 1986, tabl. 26, p. 144).

Pour ce qui concerne les dépôts en ossuaire du site Rochette-Chevrier, la masse totale varie de 316,7 g à 951,6 g (tabl. IV). La masse osseuse de l'ossuaire CSJ14 du site Chevrier/Saint-Jérôme, de 472,8 g, entre dans cette marge de variation, même en rajoutant les résidus (103,7 g) qui portent la masse totale à 576,5 g. On ne retiendra pas celle, relativement faible, de RC30 (119,8 g), dans la mesure où ce vase a été perturbé et n'est conservé que sur 5 à 7 cm. En réalité, les quatre dépôts en vases exploitables de ce point de vue peuvent être divisés en deux groupes ; les ossuaires RC20 et RC16 pèsent 838,8 g et 951,6 g et les ossuaires RC18 et RC14 atteignent 316,7 g et 350,5 g. La masse des os brûlés d'un individu adulte variant entre 970 g et 2 630 g (Herrmann, 1976) et une valeur de 1 kg étant supposée conforme ou proche de

celle d'un squelette adulte dont les restes ont été tamisés à la maille de 2 mm (MacKinley, 1993, p. 284, tabl. I), il apparaît que seuls les ossuaires RC20 et RC16 offrent une masse relativement acceptable, sachant que les conditions de survie archéologique des os brûlés sont telles que l'on peut se référer aux valeurs théoriques minimales à deux écarts-types (Blaizot, Tranoy, 2004). La variabilité du poids des os ramassés sur le bûcher au sein d'un même groupe semble un phénomène couramment observé chez les populations qui pratiquent la crémation et les masses relevées ici entrent dans les références lyonnaises, bien qu'orientées vers des valeurs relativement hautes. Dans le dépôt de résidus RC19, le jeune âge de l'enfant le mieux représenté ne peut totalement justifier le faible poids en os récoltés et il paraît bien clair que ce dépôt ne représente qu'une petite partie des restes du bûcher.

Les régions anatomiques représentées dans les ossuaires se caractérisent par un déficit général sur le bassin, les extrémités (mains et pieds), la ceinture scapulaire, les patellas et un déficit ponctuel, selon les tombes, sur le tronc (tabl. IV).

Le fréquent déficit sur la ceinture scapulaire et le bassin correspond en partie à la nature des os considérés ou à leur mode de fragmentation qui rend leur identification difficile, tandis que celui qui affecte généralement les côtes et les vertèbres est dû à des problèmes de conservation sur le long terme (Duday *et al.*, 2000 ; Blaizot, 2005).

La question ici étant de discuter l'hypothèse d'un ramassage différentiel des régions anatomiques sur le bûcher, nous considérons l'ensemble des valeurs obtenues par dépôt. Compte tenu de la petite taille de l'échantillon, on ne peut conclure avoir préférentiellement prélevé,

hormis deux cas, les os du crâne, parfois au détriment des autres régions anatomiques (tabl. IV). Dans la fosse RC19, le type de dépôt, qui concerne une partie des résidus, irait dans le sens d'un ramassage aléatoire au cours duquel le crâne aurait été privilégié par hasard.

Tous les dépôts pratiqués en vase ossuaire sont ceux d'adultes. Dans les cinq dépôts en vase étudiés à Rochette/Chevrier, aucune incompatibilité entre les stades de maturation des différents os et aucun doublon n'ont été relevés ; ce sont là nos seuls arguments pour supposer que chaque ossuaire renferme les restes d'un seul sujet. En revanche, à Chevrier/Saint-Jérôme, le vase ossuaire du dépôt CSJ14 contient, outre les os d'un seul et même adulte, deux fragments d'os résiduels d'un sujet immature d'environ 3-4 ans. Par ailleurs, le dépôt secondaire de résidus RC19 semble comporter les restes d'un enfant (classe 5-9 ans) tandis qu'une phalange calcinée appartenant à un individu beaucoup plus jeune était mêlée à ses os. Nous n'avons pas repéré d'autres pièces pouvant être attribuées à ce deuxième individu et il est possible qu'il s'agisse d'un os résiduel provenant d'une crémation antérieure, ramassé par erreur sur le bûcher. La taille de la phalange surnuméraire mélangée à ces os indique qu'un très jeune enfant a été brûlé : le cas est inhabituel.

LE MOBILIER PRIMAIRE

Les rares tessons résiduels éparpillés dans les comblements ne présentent pas de traces de feu. Dans les deux dépôts où les résidus sont présents (CSJ14 et RC19), seul RC19 livre de la céramique ; il s'agit de quatorze petits fragments très mal conservés. Les vases très lacunaires sont représentés par un ou deux fragments. Au moins six vases ont été identifiés : deux céramiques sigillées de type indéterminé, un vase indéterminé à paroi fine, une cruche indéterminée, deux lampes indéterminées. L'aspect très émoissé et décoloré des tessons ne permet pas de distinguer clairement lesquels sont brûlés et seuls deux d'entre eux comportent des traces de feu avérées. La présence d'un fragment de lampe imitant les lampes de firme italiques permet de proposer un *terminus post quem* de la seconde moitié du I^{er} s. (Desbat, 1997, fig. 11, type IX).

De manière générale, le petit mobilier ¹⁶ est peu représenté dans les dépôts de crémation, du fait de la

fréquente absence des résidus du bûcher. Dans les vases ossuaires, seuls les os ont été sélectionnés ; la présence de deux fragments calcinés d'épingle à cheveux en os (fig. 26, n° 28) dans la partie supérieure du vase ossuaire CSJ14 de Chevrier/Saint-Jérôme ne correspond certainement pas à un dépôt intentionnel, mais est manifestement due à la nature du matériau de cette dernière.

Le dépôt de résidus RC19 livre un petit objet non identifié constitué d'une fine feuille d'or (fig. 46, n° 16).

Les deux fragments d'épingle à cheveux en os (CSJ14, n° 28, fig. 26) sont partiellement brûlés. La tête de l'épingle ne semble pas porter de décor ou de représentation comme c'est fréquemment le cas sur les exemplaires de l'Antiquité (Dureuil, 1996, p. 42). Ce type de mobilier est habituellement associé au sexe féminin.

Dans le dépôt de crémation supposé de l'îlot du Repos (DP3) figure, outre quelques clous « de menuiserie », le fragment d'un objet en fer dont la fonction est indéterminée (fig. 58, n° 23). Il consiste en une plaque de 0,002 m d'épaisseur et dont une face comporte, le long d'un bord, une série de petites entailles parallèles de forme triangulaire. Il ne peut s'agir d'un tronçon de lame de scie étant donné que ces entailles ne forment pas un saillant dans la masse ni, en l'absence de tranchant, d'un fragment de lame de couteau.

Les clous relevés dans les dépôts (RC19 de Rochette/Chevrier, CSJ14 de Chevrier/Saint-Jérôme, DP3 de l'îlot du Repos) sont principalement constitués de pièces de menuiserie. Cependant, les deux premiers dépôts fournissent deux types de clous, bien illustrés par les exemplaires issus de la fosse RC19 de Rochette/Chevrier (fig. 46, nos 14 et 15) :

- les clous « de menuiserie » (38 exemplaires en NMI). Il s'agit de clous d'un type couramment utilisé pour des assemblages de pièces de bois de faible épaisseur (quelques centimètres tout au plus). Peu d'entre eux sont complets (dans ce cas, ils mesurent globalement entre 4,5 cm et 5,5 cm de long) ; la section la plus forte de la jambe (sous la tête, plate et circulaire) n'excède pas 5 mm/5 mm pour les plus gros et 3 mm/3 mm pour les plus petits (n° 15). Il faut noter que deux d'entre eux, complets, comportent une jambe ployée à 90° ; ceci est caractéristique des clous dont l'extrémité est rabattue

autres que les clous. Dans ce cas, les objets ont été dessinés d'après leur contour. Ce dernier a pu être restitué par des décapages mécaniques ponctuels pratiqués en petites « fenêtres » à l'aide d'une fraise de modélisme et par l'observation des sections rendues visibles par l'état fragmentaire des objets.

16. Les quelques éléments de petit mobilier en fer n'ont pas pu être radiographiés, qu'ils proviennent des dépôts de crémation ou des inhumations ; pour cette raison, rares sont les objets en fer identifiés

après avoir traversé des pièces de bois. Ici, on peut estimer que l'épaisseur de l'assemblage, de 3 cm environ, est relativement faible ;

- le second groupe rassemble des petits clous à tête plate et circulaire (68 en NMI) dont la longueur n'excède pas 2-2,5 cm et dont la section la plus forte de la jambe mesure 2 mm/2 mm (n° 14). Contrairement aux clous du groupe précédent, l'utilisation de ces exemplaires ne peut se justifier aussi facilement pour l'assemblage de pièces de bois car ils sont trop courts ; de plus, aucun exemplaire complet ne présente un ploiement de jambe. En tout état de cause, nous proposons de les identifier comme des clous « de tapissier », utilisés pour fixer sur un support en bois des tissus ou tout autre élément organique de faible épaisseur (cuir, fine plaque de bois...). Ces clous ont pu avoir une fonction strictement décorative, encore que la morphologie très commune de leur tête, qui dans ce cas constituerait l'élément du décor, nous invite à la prudence (on connaît en effet des petits clous à fonction décorative, mais dont la tête est de forme hémisphérique et creuse tels les clous dits de « soufflet »). Auraient-ils été utilisés pour fixer des panneaux décorant le bûcher ?

Dans le dépôt de crémation CSJ14, onze exemplaires en NMI se rapportent au premier type (clous « de menuiserie ») et cinq (NMI) au deuxième (clous « de tapissier »).

En dépit du petit nombre et de la mauvaise conservation des clous issus du dépôt CSJ14, on peut suggérer qu'ils aient été utilisés de la même façon que ceux issus de RC19. L'association de ces deux types de clous dans les deux dépôts de résidus résulte probablement de la crémation d'un même artefact dont l'assemblage et l'habillage a nécessité leur emploi. La présence de clous dont la jambe est rabattue sur une épaisseur de 3 cm suggère l'assemblage d'une planche sur un montant. Aucun élément métallique ou en os attribuable à un coffret n'a été retrouvé (platine de serrure, renforts d'angle ou tout autre applique en alliage cuivreux, éléments de charnière en fer ou en os). De plus, si l'on se réfère aux travaux d'Emilie Riha sur les coffrets de Kaiseraugst, l'assemblage des planches de bois ne nécessitait pas de clous en fer mais était effectué à l'aide de renforts d'angle en bronze, pouvant compléter un éventuel montage des planches en queue-d'aronde (Riha, 2001, fig. 21, 24, 131, 141). Tout ceci nous incite à exclure l'hypothèse d'un coffret, mais on peut toutefois supposer que ces clous appartenaient à une simple caisse.

LE MOBILIER SECONDAIRE

Les complements des structures secondaires de crémation avec vase ossuaire n'ont pas livré de dépôt secondaire de vases, ce qui reflète le schéma généralement observé à Lyon. Toutefois, un balsamaire provient d'une cavité pratiquée à l'intérieur de la fondation d'un monument funéraire qui a probablement contenu la tombe à l'origine, tandis que deux vases totalement dépourvus d'ossements ont fait l'objet de dépôts dans des fosses vierges de résidus de crémation (RC17 et RC22, fig. 41 et 50).

Bien qu'il n'existe pas forcément d'adéquation entre la masse osseuse et la taille du récipient, aussi bien pour les contextes des époques protohistoriques (par exemple dans l'ensemble funéraire de Gourjade dans le Tarn au Bronze final, cf. Giraud *et al.*, 2003), que ceux de la période romaine (Bérato *et al.*, 1991, p. 16), la présence de 0,1 g d'os dans l'amphore gauloise RC22 paraît plutôt résulter d'un apport par ruissellement que d'un dépôt. Cette amphore vinaire de type G4 dont la partie supérieure a été tronquée lors d'un recoupement postérieur est datée des II^e-III^e s. Par ailleurs, si des tombes constituées de quelques esquilles sont connues dans les périodes protohistoriques (Dedet, 1992 ; Le Goff, 1998 ; Blaizot, Milcent, 2003) on connaît très peu d'exemples, pour la période romaine, de dépôts complets en vase dont la masse est inférieure à 10 g. Le balsamaire RC21 (fig. 49), avec ses 0,8 g d'os, soulève la même interrogation, d'autant qu'il s'agit cette fois d'un vase qui n'est jamais utilisé en contexte funéraire pour déposer des os ; ce balsamaire, dont la partie supérieure manquante limite l'identification typologique, est à rapprocher du groupe des balsamaires de type « chandelier », à long col, correspondant aux formes Isings 82 A2 et B2. Il s'inscrirait ainsi dans la série de balsamaires la plus commune de la seconde moitié du II^e s. et du début du siècle suivant, qui généralement font partie des dépôts secondaires de récipients dans les tombes ; il est, par exemple, le vase le plus représenté dans les tombes tardives du Valladas (Bel *et al.* dir., 2002). Ainsi, les pièces osseuses retrouvées dans celui du site 31 résultent probablement d'une pollution : ce vase accompagnait un dépôt de crémation, mais ne constituait pas l'ossuaire.

Le vase en verre RC17 enfin, ne renfermait aucun os (fig. 41 et 42). Sa relation avec l'ensemble funéraire ne peut être vraiment prouvée, bien qu'il se situe dans

un secteur uniquement occupé par des vestiges funéraires et qu'il soit « encadré » par les dépôts DP15/18 et DP19. La présence d'un couvercle paraît suggérer qu'il renfermait quelque chose à l'origine ; ce contenu s'est décomposé puisque les fragments du couvercle, effondrés à l'intérieur, reposent sur le fond. L'urne sans anse Isings 67a et son couvercle Isings 66a appartiennent à une série, vraisemblablement de production régionale, plus largement répandue dans le monde méditerranéen et dans la basse vallée du Rhône qu'en Gaule septentrionale (fig. 42). Près de 180 pièces ont été recensées en Narbonnaise (Foy, Nenna, 2003, p. 265). Les premiers exemplaires apparaissent au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. (exemples : le Valladas, tombe 70, *cf.* Bel *et al.* dir., 2002, fig. 241.1 ; Saint-Lambert à Fréjus, tombe 46, *cf.* Béraud, Gébara, 1990 ; le bûcher de Pont de Pierre à Bollène dans le Vaucluse, *cf.* Alfonso, 2002) mais les plus nombreuses attestations sont issues de contextes datables du II^e s. Il semblerait que l'on rencontre encore quelques individus dans les premières décennies du III^e s., en témoignerait notamment l'exemplaire de Tipasa (Lancel, 1967, pl. 1). Bien que leur utilisation domestique soit également vérifiée (pour un exemple particulièrement éloquent, voir les pièces complètes exhumées à Pompéi et Herculaneum, *cf.* Scatozza-Höricht, 1986, pl. 22 et 38), on rencontre généralement ce type de vase en contexte funéraire où il a, le plus souvent, une fonction de vase ossuaire. Le cas de l'urne de la sépulture RC17, exempte de restes de crémation, est moins fréquent, mais trouve quelques parallèles. Sur les neuf urnes Isings 67a retrouvées dans l'ensemble funéraire de Lattes quatre n'auraient pas contenu d'ossement et l'une d'entre elles (*op. cit.*, n° 6) porte des « traces vineuses » sur les parois internes (Pistolet, 1981, p. 15-17). À Pont de Pierre (Bollène, Vaucluse), un vase de même type est un dépôt secondaire (Alfonso, Cossalter, 1996, p. 15) tandis qu'au Valladas (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme), ces vases sont aussi bien utilisés comme dépôts secondaires (Bel *et al.* dir., 2002, T184, fig. 272, vase 18) que comme vases ossuaires (*id.*, *ibid.*, T70, fig. 241, vase 1).

La présence du couvercle Isings 66a mérite d'être soulignée. Bien que la forme référencée par C. Isings (1957) soit associée à un couvercle et que, de toute évidence, ces deux éléments aient été façonnés pour fonctionner de concert, les urnes Isings 67a sont communément retrouvées sans couvercle ou fermées par une simple coupelle en verre ou en céramique.

Même si l'on ne peut exclure que RC17 soit un cénotaphe, ces vases doivent être distingués des vases ossuaires. Il est douteux qu'ils soient associés aux ossuaires enfouis dans des fosses adjacentes ; en revanche, ces vases sont stratigraphiquement antérieurs aux vases RC15/18 et pourraient être mis en relation avec le monument funéraire F32 à proximité duquel ils se trouvent. On précisera qu'à Lyon, ces vases en verre sont d'habitude utilisés comme vases ossuaires, par exemple à la Favorite (T426, *cf.* Tranoy, 1995a). Cependant, à Pont de Pierre, un vase de même type (Isings 67a) est un dépôt secondaire (Alfonso, 2002) tandis qu'au Valladas, ces vases sont aussi bien utilisés comme dépôts secondaires (Bel *et al.* dir., 2002, T184, fig. 272, n° 18) que comme vases ossuaires (*id.*, *ibid.*, T70, fig. 241, n° 1).

Très peu d'exemples d'enfouissements d'un vase unique, pratiqués dans des structures distinctes de celles qui reçoivent les dépôts d'ossements, sont rapportés dans les ensembles funéraires gallo-romains. Au Valladas, si des indices permettent d'envisager des dépôts de vases près des tombes, ces récipients n'ont toutefois pas été enterrés mais placés sur le sol (*id.*, *ibid.*, p. 64-75). À l'époque flavienne, des amphores enterrées à l'extérieur des sarcophages à inhumation sont mentionnées dans les Pays de la Loire (Bost, Maurin, 1987, p. 49). Dans l'ensemble funéraire de Meuilley en Côte-d'Or (Ratel, 1977, p. 73-74) et dans celui des Cordiers à Mâcon (Saône-et-Loire), des vases dépourvus d'ossements ont été enterrés, interprétés par les auteurs comme des vases d'accompagnement ou des dépôts commémoratifs (Barthélémy, Depierre, 1990, p. 69). À Lyon, le site de la rue Pierre-Audry, daté de la même période que les ensembles étudiés ici, livre deux exemples de ce type. Le premier concerne un dépôt secondaire (us 128), constitué de deux cruches brisées, placées dans une fosse contre la fondation d'un dépôt de crémation DP190 en bloc calcaire et le second se rapporte au dépôt us 1025 d'un pot en céramique commune claire et d'un pichet à col tronconique en céramique commune sombre enfouis contre la paroi sud de la fondation de l'autel 1026 (Gisclon dir., 2000, p. 62). Ces dépôts rappellent la situation proposée pour RC22 et RC17 ; ils seraient associés aux ossements humains à l'origine placés dans les monuments.

La grande rareté de dépôt secondaire de mobilier est à la fois en accord avec le peu de succès que rencontre cette pratique à Lyon, contrairement aux régions plus méridionales et avec une datation relativement tardive

de cet échantillon puisqu'au cours du II^e s. le dépôt secondaire de vases diminue sensiblement (Allain *et al.* dir., 1992, p. 122 ; Blaizot *et al.*, 2009a, p. 229). On ne peut toutefois sous-estimer la part des objets organiques non conservés ; en témoignent les négatifs relevés dans l'ossuaire CSJ14.

LES DÉPÔTS DE VASES EN SURFACE : LES COUPELLES À DEUX ANSES

Sur le site 31, des fragments non brûlés de petits vases à pâte claire très tendre ont été retrouvés dans le comblement différé de la fosse de trois dépôts de crémation (RC20, RC21, RC22), éparpillés dans les fosses FS30 et FS32 et dans les fossés FO2 et FO3 (fig. 36). Enfin, une trentaine de fragments formant un minimum de dix individus étaient dispersés sur le niveau de sol us 31 et us 43 et dans les niveaux de destruction des monuments funéraires (us 5), notamment dans l'aire B à proximité de son mur méridional.

Malgré la fragmentation importante de ces petits vases, il a été possible de remonter un exemplaire. Un profil bas ouvert, une panse carénée, deux anses arrondies, épaisses, avec un sillon central et un fond plat coupé à la ficelle en constituent les caractéristiques communes. Les variantes sont nombreuses : le bord peut être vertical, ou convexe à la manière du type Dragendorff 27 en sigillée, ou déversé ; l'attache d'anse peut se faire soit directement sur la lèvre et l'englober, soit sous la lèvre. Le médiocre état de conservation de la plupart de ces vases est dû au produit qui est très calcaire, parfois fondant, et qui présente le plus souvent un aspect peu cuit et fragile. Même si la qualité de ces vases est variable, quelques exemplaires étant de meilleure facture, on peut affirmer qu'ils présentent rarement la même qualité que les vases à parois fines de consommation courante et qu'ils semblent donc peu adaptés au service de la table.

Plusieurs ensembles funéraires de Lyon en ont livré des fragments, par exemple à la Favorite, parmi le mobilier résiduel et dans les fosses dépotoirs installées à la périphérie des tombes (Tranoy, 1995a, p. 174). Il faut peut-être voir dans ces petites coupelles à deux anses, découvertes dans les ensembles funéraires lyonnais, des vases de surface comme on en trouve dans les lieux de culte (Feugère, Gros, 1996, p. 292) et dans lesquels on dépose des « offrandes » lors des visites ou des fêtes commémoratives.

LES INHUMATIONS

TYPOLOGIE DES SÉPULTURES

Les sépultures sont des inhumations primaires, sauf CSJ21 qui est représenté par un amas d'ossements se rapportant à un même individu. Le mode d'inhumation a pu être identifié pour toutes les sépultures à l'exception de RC29 et CSJ21. Le mode de dépôt des corps a été réalisé exclusivement dans des contenants de bois, à l'exception de celle du chien RC11.

Les cercueils cloués

Quinze à dix-neuf sépultures ont été pratiquées dans des cercueils cloués ; cela concerne toutes les tombes des sites 21 et 36 mis à part MIR005 ; un doute subsiste pour les tombes MIR2, MIR7, MIR9 et MIR14, pour lesquelles les nombreux clous mentionnés dans la documentation de terrain n'ont pas été retrouvés dans les cartons (ou en un seul exemplaire : MIR7 et MIR9). Quatre à sept cercueils (selon ce que l'on retient pour MIR2, MIR7 et MIR14), issus du site de l'îlot du Repos n'ont été déterminés que par la présence de clous retrouvés dans les caisses et/ou mentionnés dans la documentation de fouille, soit parce que les anomalies taphonomiques n'étaient pas spécifiques, soit parce que les clichés faisaient défaut. Toutefois, les contenants mis en évidence sur le site 36, de même que deux du site 21 (CSJ18 et CSJ23, fig. 27 et 31), n'ont produit que peu de contraintes sur le squelette, ce qui implique qu'ils étaient plutôt larges ; ainsi, ce sont surtout des phénomènes ponctuels qui ont fourni l'interprétation. Par exemple, dans quelques tombes, un effet de délimitation linéaire unilatéral montre que le corps était plaqué contre l'une des parois du cercueil (MIR8, MIR9, MIR11). Des événements particuliers témoignent d'un fond en bois, comme la segmentation et la torsion de la colonne vertébrale (MIR11), la position horizontale des côtes gauches indiquant un affaissement du plancher sous la moitié gauche du corps (CSJ19, fig. 28), la création d'espaces vides secondaires ayant produit des déplacements de segments anatomiques articulés (CSJ22, fig. 30) ou un glissement en direction médiale du fémur et du tibia au niveau du genou impliquant un infléchissement du fond (CSJ24, fig. 32). La largeur du contenant est corroborée, dans certains cas, par l'attitude des membres, comme par exemple, dans

la tombe MIR4, où le coude droit est orienté latéralement. Il semble néanmoins que les cercueils de MIR5 et de CSJ19 étaient relativement ajustés en largeur, en témoignent les effets de contrainte bilatérale ou de délimitation relevés sur les membres supérieurs des squelettes.

L'un des cercueils (MIR3) reposait sur deux cales, illustrées par deux blocs retrouvés en arrière des scapulas du squelette. Celles-ci ont produit des bouleversements certains sur l'étage supérieur du tronc.

Les contenants non cloués

Cette catégorie est illustrée par deux sépultures du site 31 (RC23 et RC24, fig. 52 et 53) et une du site 36 (MIR005).

L'identification repose sur les mêmes arguments que les cercueils cloués. Il s'agit de la mise en évidence d'effets de contrainte et de paroi comme celle qui affecte le bloc craniofacial de RC23 maintenu en vue supérieure ou celui de RC24 en équilibre instable (vue antéro-latérale), ou encore les membres supérieurs de MIR005, et d'effets de délimitation linéaire dont les plus spectaculaires sont relevés sur les ossements disloqués et déplacés du squelette RC23.

L'analyse des squelettes RC23 et MIR005 permet de restituer au moins dans ces deux cas un contenant complet, c'est-à-dire une caisse munie d'un fond. En effet, les déplacements longitudinaux et latéraux de segments anatomiques et la bascule d'une partie des côtes relevés sur le squelette RC23 rendent compte d'importants effondrements qui se sont produits sous le corps, ce qui induit que le contenant possédait un plancher surélevé. Les remaniements qui ont affecté le squelette MIR005 rappellent ceux des squelettes CSJ24 (inflexion de l'extrémité distale du fémur et du tibia droits vers l'axe médian) et MIR11 (segmentation de la colonne vertébrale).

Les contenants des sépultures RC23 et RC24 étaient calés latéralement par des blocs, placés de manière discontinue sur le fond de la fosse. Dans le cas de RC24, des blocs surmontaient le couvercle puisqu'ils furent retrouvés en avant du squelette. Les contraintes relevées sur les squelettes et l'amplitude des déplacements, conjuguées à la situation des blocs de calage, permettent de restituer des contenants de forme rectangulaire, plus ou moins ajustés en largeur mais d'une longueur nettement supérieure à celle du corps.

L'inhumation de chien RC11

Sur le squelette de canidé (fig. 51), le maintien en connexion anatomique de pièces osseuses situées en équilibre instable et l'absence d'ossements en dehors du volume du corps, témoignent d'une décomposition en espace colmaté. La présence d'une boucle et la position non naturelle du corps paraissent indiquer que le corps était enveloppé. Toutefois, la boucle peut avoir été tout simplement destinée à relier des liens, par exemple la laisse au collier, bien que l'emplacement auquel elle fut trouvée (près de l'extrémité de l'antérieur droit, à une dizaine de centimètres environ du crâne) s'accorde mal avec cette hypothèse. Il s'agit d'une boucle de forme hémisphérique (50 mm/38 mm), la base de l'anneau étant droite (fig. 51, n° 11). La section est de forme rectangulaire, bien que les arêtes soient plutôt arrondies. Cet objet semble avoir été confectionné par soudure comme n'importe quel anneau circulaire en fer « classique » ; toutefois l'absence de radiographie ne permet pas d'être affirmatif sur ce point.

Cette inhumation concerne un individu femelle décédé entre 10 et 12 mois. Elle rappelle de nombreux exemples relevés durant toute l'Antiquité en Gaule. On citera, en comparaison, les deux inhumations des Girardes à Lapalud, dans le Vaucluse, datant de l'Antiquité tardive (Blaizot *et al.*, 2001), de même que celles du Haut-Empire fouillées en bordure de la voie de l'Océan à Lyon (Chastel *et al.*, 1995) pour celles qui se situent parmi des sépultures. D'après sa position stratigraphique, cette inhumation ne peut être antérieure à l'Antiquité tardive.

Le dépôt secondaire CSJ21

L'origine du dépôt secondaire ne peut être établie. En effet, l'absence d'éléments en connexion anatomique ou en situation de logique anatomique respective ne permet pas d'interpréter ce dépôt comme une réduction de corps (réorganisation sur place d'un squelette ou d'une partie d'un squelette, fig. 29). De même, rien ne démontre, en dépit du caractère partiel du squelette, que les os ont fait l'objet d'une translation. En effet, ni l'absence d'une partie du squelette, ni la présence des petits os ne constituent des critères suffisants s'ils sont considérés isolément pour interpréter les modalités de la constitution d'un amas d'ossements (Blaizot, 1996, p. 18-19). On notera la rareté, hors contexte d'église, des inhumations secondaires dans l'Antiquité tardive.

LE MOBILIER FUNÉRAIRE DES INHUMATIONS

Les deux monnaies de l'inhumation MIR15 ont disparu avant d'avoir été étudiées. Ce dépôt se trouvait au niveau de la partie inférieure de l'hémithorax droit du squelette.

Les accessoires vestimentaires

Les clous de chaussure

La tombe CSJ24 a livré soixante clous de chaussure (non retrouvés lors de l'étude), disposés sur le fond de la fosse et recouverts par les os des pieds (fig. 32). On ne connaît pas le diamètre exact de leurs têtes, on sait tout au plus qu'elles étaient bombées et que leurs jambes, repliées, mesuraient 8 mm de longueur moyenne, pour une section carrée de 4 mm sur 5 mm.

Les trois tombes MIR2, MIR4 et MIR5 de l'îlot du Repos ont aussi livré des clous de chaussure, du même gabarit (diamètre de la tête ≤ 1 cm), à raison de vingt-trois NMI dans MIR2, dix NMI dans MIR4 et cent cinquante-trois NMI dans MIR5. Dans cette dernière, de nombreux clous sont soudés par paire, voire par groupe de trois ou quatre, du fait de l'oxydation ce qui pourrait indiquer qu'ils étaient placés de façon très rapprochée sous la semelle. Ce constat est vérifié pour certaines semelles qui ont fait l'objet d'observation et de relevés précis suite à leur prélèvement lors de la fouille des tombes (Tranoy, 1995b, p. 198, fig. 208 et 209 ; Montembault, 1999, fig. 2-4 ; Amrein *et al.*, 1999, p. 328-330, pl. 180 et 181 ; Bel *et al.* dir., 2002, fig. 534). Contrairement aux semelles découvertes dans les ensembles funéraires antiques comme Vaise à Lyon, En Chaplix à Avenches ou le Valladas, l'identification du type de chaussures (*caligae*, *calcei*, *solae*... ?) et leur situation (portées ou déposées dans le cercueil) restent difficiles à établir puisque nous ne disposons d'aucun relevé.

La boucle de ceinture

La tombe RC24 comportait une petite boucle ovale de ceinturon en fer (fig. 53, n° 28) à ardillon épaissi dont la forme et la simplicité évoque un exemplaire similaire de l'ensemble funéraire du Coulomé à Montégut dans le Gers, daté des ^{ve}-^{vi}^e s. apr. J.-C. (Boudartchouk *et al.*, 2000, p. 69, fig. 38, n° 7). Le même ensemble a d'ailleurs livré des « couteaux » datés des ^{vi}^e-^{vii}^e s. qui sont en fait très proches des poignards mérovingiens du

type de celui qui se trouve dans la même sépulture (voir *infra*, p. 111-112 ; Boudartchouk *et al.*, 2000, fig. 39, n°s 1-2).

La parure

Les petites perles découvertes dans la sépulture RC23 (fig. 52), pour la plupart en forme d'anneau et d'une grande diversité de couleurs (n°s 17-21), étaient montées en collier et portées au cou d'un jeune enfant, comme en témoigne leur situation archéologique, sous le bloc craniofacial et en amont des scapulas. Quarante-deux exemplaires sont en verre translucide pourpre (n° 19), dix en verre translucide bleu cobalt (n° 17), un exemplaire trilobé est en verre translucide incolore (n° 21), deux en ambre jaune (n° 18) et une en corail rouge (?) (n° 20). Si les perles en verre de couleur bleue et pourpre sont intrinsèquement difficilement datables (ce type de perle, aussi appelé « grain de collier » existe depuis l'âge du Fer jusqu'à l'Antiquité tardive), ainsi que, dans une moindre mesure, les perles en ambre et en corail, l'exemplaire en verre incolore de forme trilobée (ou trois segments) est lui bien daté du Bas-Empire. Dans la typologie des perles en verre d'époque romaine de Kaiseraugst, les exemplaires de ce type sont classés dans le groupe 20 « *Segmentperlen* » (Riha, 1990, p. 88). On connaît des perles de ce type à deux, trois, voire quatre segments (*id.*, *ibid.*, fig. 77, n°s 2958-2960). Ces perles sont courantes dans les contextes du ^{iv}^e s. et plus particulièrement dans les ensembles de la seconde moitié de ce siècle. C'est notamment le cas du collier de la tombe 7 de la « Région 10A », qui a livré un exemplaire à deux segments (*id.*, *ibid.*, fig. 76, n° 2947e et p. 191).

De la sépulture MIR8, provient un fragment d'épingle à cheveux en os (fig. 62, n° 24) qui, comme dans le cas du dépôt de crémation CSJ14 (voir *supra*, p. 59), peut indiquer que le sujet était de sexe féminin en dépit de la destruction du bassin. La tête de l'épingle, en forme de globule, ne porte aucun décor remarquable (type Béal A. XX.7 ou XX.8). Ce type d'épingle courant est diffusé depuis la conquête romaine jusqu'au ^v^e s. apr. J.-C.

La sépulture MIR2 comportait deux éléments de parure dont la situation sur le squelette est inconnue.

Le premier est un petit anneau tordu, constitué d'un fil d'or de section circulaire de 1 mm de diamètre (fig. 59, n° 27). Une extrémité est enroulée autour du brin tandis que l'autre à la forme d'un petit crochet

pointu. Il est difficile de savoir s'il est complet ou bien s'il s'agit de l'anneau d'une boucle d'oreille, plus sophistiquée, munie d'un pendentif. Dans le premier cas, il se rapprocherait des exemplaires en or proches du type « Allason-Jones 3 » datés depuis le II^e s. jusqu'au IV^e s. apr. J.-C. (Bertrand, 2003, p. 59). Dans le second cas, il rappelle des boucles en métal précieux (or ou argent) issues d'une série de sépultures féminines de Kaiseraugst, datées de la seconde moitié du IV^e s. Celles-ci sont constituées d'un anneau tout à fait similaire à notre exemplaire (une extrémité enroulée et l'autre en forme de crochet pointu) muni d'un pendentif constitué d'une feuille de tôle, elle aussi en métal précieux, sertissant une ou plusieurs perles en verre. Le pendentif était relié à la boucle par un petit fil d'or ou d'argent (Riha, 1990, tombe 712/« Region 22A », fig. 67, n° 2811 ; tombe 7/« Region 10A », fig. 76, n° 2948).

Notre boucle d'oreille semble davantage se rattacher aux exemplaires de Kaiseraugst.

Le second élément de parure est un petit tronçon de tôle d'alliage cuivreux mesurant moins de 1 mm d'épaisseur (fig. 59, n° 26) et en bordure duquel on devine deux registres d'un décor constitué de petites incisions parallèles. Ce petit tronçon de tôle est ouvert, bien qu'enroulé sur lui-même. L'absence de radiographies et la fragilité de l'objet empêchent de savoir si les deux extrémités étaient initialement soudées l'une à l'autre. Il s'agit très vraisemblablement d'un anneau, mais son diamètre interne, tout au plus de 10 mm, est en adéquation avec l'âge du sujet (7-11 ans).

Accessoires divers

La fosse MIR10 a livré un jeton en os, plat, de 16 mm de diamètre (fig. 63, n° 25). Identifier la fonction de ce type d'élément, dont la situation sur le terrain est inconnue, reste délicate : s'agit-il de jetons de compte ou de jeu ? (Béal, 1983, p. 283-285). Du fait de ses bords biseautés, cet exemplaire a pu servir de fond à une boîte en matériau périssable (*id.*, *ibid.*, p. 283).

Sur le même site, la tombe MIR5 comportait un petit fragment d'os travaillé (fig. 61, n° 29), de section circulaire dont la section longitudinale présente une extrémité biseautée qui permettait à cette pièce de s'emboîter dans une autre du même type ; ce type d'assemblage est connu pour des charnières de meuble (Béal, 1983, p. 101-102 ; Dureuil, 1996, p. 79). La présence d'un petit trou circulaire sur la surface interne de

la pièce résulte très probablement du creusement de l'orifice de la charnière (qui est ici manquant) ; en effet, on constate fréquemment sur ce genre d'objet que la pointe de la mèche du tour a entamé la paroi opposée à l'orifice. Sa situation exacte dans la sépulture n'est pas connue.

L'objet en fer situé dans le pelvis du squelette masculin RC24 est une sorte de gros couteau (fig. 53, n° 27) dont la lame est complète (150 mm de longueur et 25 mm de hauteur). Le dos de la lame est droit. La morphologie de l'emmanchement est difficile à restituer puisque ne subsiste qu'une petite partie de la soie, de section rectangulaire. L'aspect massif de la section de la lame et de la soie rappelle les poignards qui accompagnent parfois le scramasaxe dans les tombes de guerriers d'époque mérovingienne (Bonnamour, 1990, p. 121). Les poignards mérovingiens ne sont en fait que des copies conformes et réduites des scramasaxes.

La vaisselle

Seules deux inhumations, provenant de l'îlot du Repos, ont livré un dépôt de vases : une coupe en céramique luisante dans MIR8 (Lamboglia 3/8, Portout 29, fig. 62), un *unguentarium* (variante AR143) dans MIR4 (fig. 60). Ces deux dépôts sont complets bien que brisés, et aucune particularité n'a été observée. La moitié d'un plat en céramique luisante (Portout 2, variante 12) a été découverte dans la fosse MIR10 qui résulte manifestement du recoupement de plusieurs sépultures (fig. 63).

L'*unguentarium* de la tombe MIR4 (fig. 60), malgré une forme simple et sans particularité remarquable, ne correspond à aucune forme référencée. La seule caractéristique notable concerne le refoulement du fond vers l'intérieur que l'on observe fréquemment sur les pièces tardives. Il pourrait s'apparenter à une variante à col court des *unguentaria* AR 143, présents à Augst de la fin du II^e s. au IV^e s. Deux exemplaires étaient associés dans une tombe d'Albenga datée de la seconde moitié du II^e s. (Massabò dir., 1999, tabl. XLI, n°s 89 et 90). Cette forme, manifestement peu représentée en Gaule du Sud, est plus fréquente dans les régions septentrionales de l'Empire (Rütti, 1991, p. 54). On la retrouve en Rhénanie, notamment à Bonn, dans la première moitié du III^e s. (Follmann-Schultz, 1988, n°s 45-47). Le même modèle d'*unguentarium* a été déposé dans l'inhumation SP196 de l'ensemble funéraire de Saint-Irénée à Lyon (Blaizot *et al.*, 2009b, fig. 49, p. 60).

LE RECRUTEMENT DES ESPACES FUNÉRAIRES

LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES

Discuter le recrutement des espaces funéraires est toujours délicat lorsque les surfaces d'investigation sont très limitées, ce qui est fréquemment le cas pour les opérations archéologiques urbaines. Le problème est ici aggravé par les destructions importantes dont ces ensembles funéraires ont été victimes. Enfin, un autre biais est introduit au sein de l'échantillon par la récupération des autels qui contenaient, dans leur fondation ou leur élévation, des dépôts de crémation

De ce fait, nos séries ont très peu de chance de correspondre à des échantillons de la population archéologique et la composition selon le sexe et l'âge de chaque ensemble funéraire (tabl. V) ne peut en aucun cas être significative. Tout au plus, peut-on constater la présence d'enfants parmi les individus dont le corps a fait l'objet d'une crémation ; en revanche, si l'enclos du site 31 a accueilli une population triée selon le sexe ou une classe d'âge particulière, nous ne pouvons pas le mettre en évidence à l'aide de nos données. Cependant, la présence d'enclos suggère des ensembles familiaux, ce que pourrait corroborer, sur ce site, le regroupement des dépôts de crémation qui se pressent autour des autels.

Dans l'Antiquité tardive et au-delà, les tombes se caractérisent par un plus grand éparpillement sur le site 31, mais par une implantation « en grappe » sur le site 36, à laquelle échappe au moins une tombe (MIR1). La population archéologique tardo-antique est, quant à elle, illustrée par les deux sexes et par des enfants de toutes les classes d'âges ; sur le site 36, bien que les sujets immatures constituent une proportion trop faible de la population archéologique (36 %), la classe infantile est bien représentée avec trois individus sur les cinq immatures de la série. La sous-représentation des sujets immatures résulte probablement de destructions et ce site pourrait ressembler à un ensemble funéraire collectif accueillant tout un groupe d'individus sans distinction d'état-civil.

Les dépôts sont muets sur le statut des défunts, que ce soit aux II^e-III^e s. ou au IV^e s., ce qui est sans surprise. À Lyon en effet, passé le I^{er} s. qui voit le développement des grandes cérémonies funéraires dans le sud de la Gaule illustrées par les bûchers en fosse, il ne reste guère des funérailles de la seconde moitié du II^e s. et du III^e s. que

Tabl. V – Résultats de l'estimation du sexe des adultes et du stade de maturation (adultes et immatures).

	Dépôt de crémation		Inhumation	
	Maturation	Enfants	Sexe des adultes	Âge des enfants
RC14	mature			
RC16	adulte jeune			
RC18	mature			
RC19-a		5-9 ans		
RC19-b		1-4 ans ?		
RC20	mature			
RC30b	adulte ou grand adolescent			
RC23				1-4 ans
RC24			homme mature	
RC29			homme mature	
CSJ14a	mature			
CSJ14b		indéterminé		
CSJ18				15-19 ans
CSJ19			indéterminé	
CSJ21			homme jeune	
CSJ22			indéterminé	
CSJ23				4-8 ans
CSJ24				10-14 ans
MIR1			femme mature	
MIR2				5-9 / 10-14 ans
MIR3a			indéterminé	
MIR3b				0 ans
MIR4			indéterminé	
MIR5			homme mature	
MIR6				0 ans
MIR7			homme (?) mature	
MIR8			indéterminé	
MIR9			indéterminé	
MIR10-2			indéterminé	
MIR10-3				0 ans
MIR10-4				5-9 ans
MIR11			homme mature	
MIR12			sépulture non fouillée	
MIR14			indéterminé jeune	
MIR15			indéterminé	
MIR005 ??			squelette non retrouvé	

les structures de dépôts, qui offrent généralement tous la même image uniforme : celle d'un pot en céramique commune renfermant un amas d'ossements ou de résidus non triés, que nul faste accompagne. Il en est de même pour l'Antiquité tardive : le mobilier ne parle alors plus du défunt mais plutôt de la relation que les vivants entretiennent avec leurs traditions funéraires. En l'occurrence, sur la rive gauche du Rhône, les tombes ne semblent ni plus ni moins ancrées dans ces traditions que celles que l'on rencontre de part et d'autre de la Saône, sur le

plateau de la Croix-Rousse ou sur celui de Fourvière et, parfois même, elles le sont moins. En effet, le mobilier ne brille ni par sa quantité ni par sa diversité : il est inexistant ou réduit à une céramique ou à de rares monnaies, le reste relevant de l'accessoire vestimentaire ou de la parure. Or, non seulement la fréquence de cette dernière reste très faible (absence totale de bracelets et de fibules), mais en outre, les objets sont portés par le défunt, ce qui ne leur garantit en aucun cas un rôle funéraire à proprement parler. Le contraste est saisissant avec certains ensembles funéraires ruraux plus conservateurs de la région, mais on ne peut pas pour autant en déduire l'affirmation d'un caractère urbain, la variabilité étant très importante (Blaizot *et al.*, 2001). En témoignent d'ailleurs l'ensemble périurbain de la Butte (Lyon, 1^{er} arrondissement), où une tombe comporte des bracelets empilés aux pieds d'un squelette (Motte, Blaizot, 2009).

LES DONNÉES DE L'ÉPIGRAPHIE FUNÉRAIRE

Les inscriptions funéraires nous apportent sur l'identité, la situation familiale, le statut social, politique ou économique des utilisateurs des ensembles funéraires, défunts et dédicants, des informations que la documentation archéologique ne permet que très exceptionnellement d'entrevoir. N'oublions pas toutefois qu'on ne touche ainsi qu'une tranche supérieure de la population : la plus riche. Un grand autel funéraire ou un sarcophage, et à plus forte raison un mausolée, sont des monuments de prestige extrêmement coûteux. Même un petit autel, que nous aurions tendance à qualifier de modeste, suppose déjà un niveau social assez élevé et doit être nettement distingué des sépultures plus simples, dépourvues d'inscription ou dotées d'une inscription plus ou moins bien gravée et plus ou moins périssable, parfois peinte sur une petite plaque posée sur la tombe ou sur un vase. Dans ce secteur funéraire où coexistaient des monuments d'importance très diverse, l'épigraphie ne nous parle que des plus riches ; mais elle nous donne néanmoins sur l'identité des défunts de précieuses indications qui permettront peut-être de mieux interpréter les tombes plus simples qui se groupent autour des grands monuments. Les quinze inscriptions funéraires que nous avons répertoriées fournissent vingt-neuf noms lisibles (seulement en partie pour l'un d'entre eux), si l'on exclut cinq textes où toute trace de nom propre a disparu. C'est un échantillon modeste, par rapport au millier de noms connus à Lyon, mais qui permet néanmoins quelques observations. Sur

ce total de vingt-neuf, vingt et un individus ont les *duo* ou *tria nomina* et sont des citoyens romains ; ce chiffre élevé paraît normal dans une colonie romaine comme Lyon. Cinq ou six, qui portent des noms uniques, doivent être des pérégrins : Peucè, originaire de Thrace (site 36a), Romanus et son fils Eutychianus (site 72a), Lutea et son petit enfant Maximus (site 75) et peut-être Leo, s'il n'était pas esclave (site 72b). La proportion est importante et nettement supérieure à la moyenne lyonnaise, et elle serait encore beaucoup plus forte si l'on ajoutait les quatre pérégrins (Ateula, son père Malussa, son mari Sinisser et son frère Peducaeus) révélés par une épitaphe découverte à Saint-Jean-de-Dieu (AE, 1976, 441), à l'extérieur donc de notre périmètre, mais qui provenait peut-être du même espace funéraire. Néanmoins, elle n'est pas forcément significative, si l'on tient compte de la minceur de l'échantillon. Vient ensuite un enfant trouvé et adopté, Gorgonios (site 68), qui était sans doute esclave, comme l'*alumnus* Leo, s'il n'était pas de statut pérégrin. La dernière inscription est trop fragmentaire pour permettre un diagnostic. Parmi les citoyens romains, le nombre des affranchis s'avère relativement peu élevé, puisque l'on ne peut compter que Maria Nicè, épouse du tribun T. Marius Martialis (site 65), et probablement, en raison de son surnom grec, M. Sollius Epaphroditus, qui dédie l'épitaphe du Voconce M. Iucundius Primus (site 63). Même si l'on ajoute Aurelius Ariston, qui pourrait être également un pérégrin ayant reçu la citoyenneté romaine (site 68), ce chiffre semble relativement bas pour une catégorie en général bien représentée dans la documentation épigraphique. Mais on hésitera à en tirer une conclusion, d'autant que les épitaphes retirées du lit du Rhône au XIX^e s. donnent une impression assez différente, avec au moins cinq affranchis sûrs et deux probables. Les deux tiers des inscriptions répertoriées (dix sur quinze) ne fournissent pas d'autres informations que le nom et les relations familiales du défunt. Dans deux cas s'y ajoute son origine géographique (un Voconce et une Thrace, sites 63 et 36a), selon un usage courant dans l'épigraphie lyonnaise, qui n'appelle pas de remarque particulière. Les enfants et notamment les tout jeunes enfants sont assez nombreux : trois, dont deux nourrissons, dans la famille des Acceptii (site 60a), le jeune Gorgonios (site 68), le fils du vétérane Q. Caluonius Bellius (site 75) et la petite défunte anonyme du second sarcophage du mausolée des Acceptii (site 60c), tous deux morts aussi avant l'âge de deux ans. C'est un phénomène conforme à la mortalité naturelle des populations préjennériennes,

mais peut-être accentué par la documentation épigraphique, où les petits enfants sont plutôt surreprésentés.

Cinq inscriptions nous apportent, au-delà du cadre familial, des indications sur la profession ou sur le rang social du défunt ou de sa famille. Un sarcophage aujourd'hui perdu a été dédié à son épouse par un tribun militaire de la XXX^e légion *Vlpia Victrix*, T. Marius Martialis (site 65), qui, avec son rang de chevalier romain, se trouve être le personnage hiérarchiquement le plus élevé dans notre dossier. La XXX^e légion fournissait, avec les trois autres légions de Germanie (I^{re} *Minervia*, VIII^e *Augusta*, XXII^e *Primigenia*), les détachements qui ont remplacé à Lyon la XIII^e cohorte urbaine à l'époque sévérienne (Bérard, 1992 et 1995). Il est donc probable que T. Marius Martialis appartenait à la garnison de la ville et peut-être même, étant donné son grade, qu'il la commandait : il n'était pas lyonnais, mais seulement de passage à Lyon, comme sans doute aussi son épouse, qui était aussi son affranchie et qui semble être décédée pendant leur séjour à Lyon. Un petit autel découvert au XVIII^e s. (site 75) nous fait connaître un autre soldat de la garnison sévérienne, cette fois un simple soldat qui servait dans la XXII^e légion, Q. Caluonius Bellius, qui a perdu son jeune fils Maximus avant l'âge de deux ans ; l'épithèque mentionne également la mère, Lutea, une pérégrine qui était sans doute venue à Lyon avec son mari. À ces deux découvertes anciennes, les fouilles récentes (voir *supra*, site 21) ont ajouté un troisième document, un fragment d'autel monumental dédié à un camarade par son héritier qui était soldat dans la même légion. Le fait que l'unité soit une légion, associé à la date tardive qu'implique la dédicace sous l'*ascia*, indique qu'il s'agit là encore de deux légionnaires appartenant à la garnison de l'époque sévérienne, comme on en connaît plus d'une cinquantaine à Lyon (Bérard, 2000, n^{os} 23-74). La taille considérable du monument trouve d'ailleurs un parallèle très proche dans l'autel élevé par deux vétérans de la I^{re} *Minervia* découvert au XIX^e s. dans les fondations de l'église de Vaise (*CIL*, XIII, 1844 ; Bérard, 2000, n^o 24). À ces trois épithèques militaires on peut encore ajouter l'autel de M. Verinius Vrsio, un vétéran de la XXX^e légion, qui a été découvert dans les bancs de gravier du lit du Rhône, mais qui provenait peut-être lui aussi de la rive gauche du fleuve (*CIL*, XIII, 1901 ; Bérard, 2000, n^o 72). Enfin, dans un voisinage un peu plus lointain, on a trouvé en remploi dans un mur de la chapelle Saint-Alban à Bron, l'épithèque fragmentaire d'un soldat anonyme détaché dans l'état-major du procureur de Lyonnaise et d'Aqui-

taine (*CIL*, XIII, 1908 ; Bérard, 2000, n^o 22). La largeur du bloc (1,40 m) et la taille des lettres (10 cm) indiquent que l'inscription devait appartenir à un grand monument, très vraisemblablement un mausolée, que l'on serait tenté d'attribuer aux ensembles funéraires les moins éloignés : ceux de la rive gauche du Rhône. Au total, ces trois et peut-être cinq monuments militaires montrent que les tombes des soldats et des vétérans de la garnison n'étaient pas toutes concentrées dans les espaces funéraires de Trion, même si c'est de là que proviennent la majorité des épithèques militaires lyonnaises. Des soldats, mais aussi des officiers et des sous-officiers détachés dans l'administration impériale, qui devaient exercer leurs fonctions à Fourvière, où les pouvoirs administratifs et militaires avaient leur siège, pouvaient aussi faire élever leurs monuments funéraires le long de la grande route qui quittait Lyon vers l'est, en direction de Vienne ou de l'Italie.

Les deux autres inscriptions ne concernent pas des militaires, mais des notables qui appartenaient à l'aristocratie municipale. C'est certain pour la famille des Acceptii, dont le grand mausolée nous fait connaître deux décurions de la colonie de Lyon, le jeune Q. Acceptius Venustus, mort prématurément à 11 ans, et son père le duumvir Q. Acceptius Firminus, qui a fait élever ce tombeau familial (site 60a). C'est un peu plus hypothétique pour le second document, un gros bloc découvert beaucoup plus récemment, en remploi dans le puits du site 36. Bien que l'état fragmentaire du texte rende les restitutions incertaines, le fragment de titulature [---]C AVG semble pouvoir être rapporté à une fonction officielle de la colonie, par exemple une prêtrise ou une magistrature, qui serait exercée par un des dédicants. Par ailleurs, les dimensions du morceau conservé et les blocs découverts aux alentours permettent de supposer l'existence d'un grand mausolée. Même s'il est impossible de préciser sa forme et même sa datation, ce site situé beaucoup plus à l'est fournirait un parallèle intéressant pour le mausolée jusqu'ici isolé des Acceptii. Il n'est bien sûr pas impossible que ces deux familles aient eu, sur la rive gauche du Rhône, des possessions sur lesquelles elles aient choisi d'élever leur monument funéraire. Cependant l'hypothèse la plus probable paraît découler d'un choix, celui de l'ériger le long de la grande voie qui quittait Lyon vers l'est. C'est ce que suggère la position du mausolée des Acceptii, trouvé en place, juste de l'autre côté du Rhône, même si nous ne possédons plus aujourd'hui d'informations sur son orientation exacte, ni sur la présence d'une voie au bord de laquelle il aurait été situé. Les données

sont évidemment moins précises pour le site 36, où les pièces ont été découvertes en remploi, mais la densité des monuments funéraires découverts dans ce secteur de la Madeleine et le tracé de la route moderne de Vienne laissent penser qu'une voie ne devait pas passer très loin. Plus particulièrement, les sarcophages mentionnés aux alentours de la Madeleine évoquent une configuration mise en évidence dans la nécropole de la *Via Triumphalis* à Rome, où au tout début du III^e s., les personnages de haut rang sont inhumés dans des sarcophages placés à côté de la route (Steinby, 1987, p. 108).

Cette route qui reliait Lyon à Vienne en direction de l'Italie, semble donc avoir accueilli un ensemble funéraire important, qui n'était pas seulement utilisé par une population locale, mais par l'élite sociale de la colonie, représentée en l'occurrence par l'aristocratie municipale et les militaires. Il est un peu surprenant dans ces conditions de ne pas y compter aussi ces véritables notables qu'étaient, à Lyon, les grands commerçants regroupés dans de puissantes corporations et aussi les sévirs augustaux, avec lesquels ils entretenaient des liens étroits. Mais plusieurs de ces importants personnages apparaissent dans les épitaphes extraites à différentes époques du lit du Rhône, dont on peut penser qu'elles provenaient, au moins pour la majorité d'entre elles, de la rive gauche du fleuve : ainsi Q. Capitonius Probatas, armateur et sévir augustal à Lyon et à Pouzzoles, dont l'autel, un des plus grands de la collection lyonnaise, avait été transporté au XVIII^e s. devant l'église de la Guillotière (*CIL*, XIII, 1942), un *negotiator* anonyme dont l'autel a malheureusement été perdu (*CIL*, XIII, 1999) et, parmi le lot des inscriptions extraites du Rhône entre 1864 et 1884, un membre de la puissante et interrégionale corporation des *negotiatores Cisalpini et Transalpini* (*CIL*, XIII, 2029), un marchand dont il est seulement dit qu'il faisait affaire dans les *canabae*, sans doute dans le commerce du vin (*CIL*, XIII, 2016 ; Christol, 2000) et un dirigeant du collège des dendrophores augustaux qui, en raison de ses activités, devait être lié aux milieux dirigeants de la colonie (*CIL*, XIII, 2026). Si l'on ajoute donc ces cinq épitaphes, qui sont toutes gravées sur de grands autels funéraires, aux militaires et aux notables dont les monuments ont été trouvés sur la rive gauche, on constate que la documentation épigraphique recueillie au-delà du fleuve présente un échantillon sociologique assez conforme à celui que l'on retrouve dans l'ensemble de l'épigraphie lyonnaise.

Il ne s'agissait donc pas, ou pas seulement, d'ensembles funéraires secondaires ou réservés aux familles

qui possédaient leurs domaines à proximité. Il est bien sûr possible que certains monuments aient été construits sur des domaines privés, comme on en connaît de nombreux exemples le long des voies en rase campagne (Chevallier, 1997, p. 295-296). Deux indices pourraient même plaider dans ce sens : l'un épigraphique avec l'épitaphe de l'esclave Primitivus, *actor praediorum horum*, découverte dans le lit du Rhône, mais qui pourrait provenir d'un de ces domaines établis sur la rive gauche (*CIL*, XIII, 2243) ; l'autre archéologique sur le site 31, où le mur M5 pourrait se rapporter à un enclos construit *in agro* au plus près de la voie. Aucun de ces propriétaires terriens n'est toutefois connu par la documentation épigraphique, ce qui témoigne inversement que les tombes établies sur la rive gauche du Rhône concernaient l'ensemble de la population lyonnaise, y compris les couches les plus liées à l'activité urbaine, comme les militaires et les affranchis impériaux ou les membres de différents collèges de la ville. La présence d'au moins une et peut-être deux familles appartenant à l'aristocratie dirigeante de la colonie renforce cette hypothèse et tous ces éléments nous paraissent impliquer que l'on se trouvait en tout état de cause en territoire lyonnais. La colonie de Lyon possédait donc, comme on pouvait le supposer, un territoire qui s'étendait sur la rive gauche du Rhône, même s'il reste toujours difficile d'en préciser les limites. S'ils ne peuvent se comparer à ceux de Saint-Just et de Saint-Irénée, les espaces funéraires qui s'y étendaient s'avèrent importants, comme il est naturel en bordure d'une route qui menait à la fois à la grande cité voisine et rivale de Vienne et, beaucoup plus loin, vers l'Italie. Les monuments y étaient aussi imposants, sinon plus, que dans les autres ensembles funéraires, et la seule particularité que l'on puisse lui reconnaître est sans doute son caractère plus récent, puisqu'il ne semble se développer vraiment qu'à partir du milieu du II^e s. Cela pourrait-il être lié à une urbanisation plus dense des quartiers bas et témoigner d'une réelle extension de la ville ?

CARACTÉRISATION ET ÉVOLUTION DE LA RIVE GAUCHE DU RHÔNE À L'ÉPOQUE ANTIQUE

L'occupation de la rive gauche du Rhône à Lyon est ancienne et remonte à la civilisation campaniforme. Bien qu'elle ne soit pas perçue encore comme très étendue, son empreinte sur le paysage est déjà celle d'un déboisement couplé à une mise en culture effective plutôt

au Bronze final. Un reboisement a pu avoir lieu après le Bronze final 3b, dernière période attestée avant l'occupation antique du I^{er} s. apr. J.-C., si bien que le territoire peut être quasiment considéré comme vierge. Il n'apparaît cependant pas comme le siège de crues dévastatrices mais plutôt comme celui d'inondations lentes et peu alluvionnantes du type de celles de la Saône actuelle (Astrade, 2005). D'ailleurs, l'amplitude des sédiments déposés entre les deux séquences est très faible, et ceux-ci n'enregistrent pas les séquences à hydrologie plus active du premier âge du Fer et du début de l'Antiquité (autour du changement d'ère). Ces périodes ont néanmoins pu rendre le Rhône relativement infranchissable notamment au premier âge du Fer, mais dès le I^{er} s. apr. J.-C., la situation s'est améliorée, en dépit de la péjoration climatique qui affecte les premiers siècles.

Dès le I^{er} s., tout semble en place pour une exploitation de grande envergure, à savoir un contexte sédimentaire limoneux favorable et le passage d'une voie importante. Les vestiges archéologiques attestent un espace rural agraire : existence d'un parcellaire structuré identifié au moins aux abords de la voie, présence d'un niveau d'artefacts qui pourrait être le résultat de fumures corroboré par des indices d'apports de terre, et celle d'un espace défriché et voué en partie à la culture des céréales, illustrée par les pollens fossiles. D'autres éléments sont pressentis en fonction de l'environnement, notamment les bras morts du Rhône, dont l'un semble encore en eau (chenal « Chevreul-d'Anvers ») et un autre en cuvette humide (chenal « Jaurès-Chevrier »). À l'époque tardive, un puits comblé au V^e s., complète le paysage. L'espace éloigné des sites funéraires et de la voie semble donc bien défriché, organisé et cultivé à plus de 300 m de cette dernière. Nos données, certes lacunaires, ne livrent aucune trace d'activité artisanale : le secteur reste largement agricole jusqu'au Bas-Empire, même si l'on ne peut affirmer qu'il s'agit à ce moment-là du même système d'exploitation qu'à la période antérieure.

Si l'usage général de ce territoire peut donc être déterminé, son statut ou plus exactement sa relation avec la cité lyonnaise reste, en revanche, hypothétique. Ce secteur se trouve-t-il dans l'espace réservé à la villégiature, auquel cas il appartiendrait à la grande couronne périurbaine ? *Lugdunum* a été en effet considérée comme une agglomération dépourvue de territoire rural car aucun « tombeau de notable, possesseur potentiel d'un domaine rural, n'a été découvert » (Pelletier, Rossiaud dir., 1990, p. 103). Pourtant, une des inscriptions découvertes

dans le lit du Rhône mentionne un esclave, Primitivus, régisseur d'un domaine, sur lequel s'élevait peut-être son tombeau (*CIL*, XIII, 2243). Pouvons-nous alors supposer que, au moins dans un premier temps, ce territoire est entré dans la relation habituelle d'interdépendance de la ville et de la campagne, avec des propriétés agricoles destinées à fournir les céréales, fruits, légumes et viandes aux citadins ? Nombreuses sont les données qui attestent ainsi une grande proximité entre une cité et son territoire rural, qu'il s'agisse de textes antiques (Agusta-Boularot, 1998) que de situations archéologiques. Par exemple, des champs cultivés et un établissement rural ont été identifiés aux portes de Nîmes (Monteil, 1999, p. 470-471) tandis qu'à Aix-en-Provence, des exploitations agricoles dont deux *uillae*, s'implantent à environ 600 m de la ville antique dans la seconde moitié du I^{er} s. (Nin, 1988). À Saint-Romain-le-Puy (Loire), l'occupation rurale des Franches Cuillères¹⁷ est située à 500 m au nord-est de l'agglomération secondaire de Chézieux (Bet, Gardes, 2002, p. 224-226). Le secteur de la rive gauche du Rhône pourrait se trouver dans la proche « ceinture verte » des *horti* (Agusta-Boularot, 1998, p. 49), bien que les parcelles non détruites ne livrent pas de vestiges des bâtiments des domaines de productions, même dans la phase tardive de l'occupation où la présence humaine se fait pourtant plus nette avec des vestiges mobiliers plus abondants. L'ensemble des aménagements qui nous sont parvenus (fossés, épandages, petites fosses) fait partie d'un système aujourd'hui difficile à identifier, d'autant plus que l'état des connaissances reste très lacunaire aux alentours du secteur étudié, où les établissements romains fouillés se comptent sur les doigts d'une main. En effet, si d'assez nombreux sites sont répertoriés en rive gauche sur les secteurs situés à proximité du tracé de la voie en dehors de Lyon¹⁸, la plupart restent connus par des prospections anciennes ou des opérations de faible envergure qui se sont limitées au bâti ; dans tous les cas, le territoire agricole des habitats n'a pas été touché ou identifié lors des opérations de diagnostic.

17. Elle est caractérisée par un réseau parcellaire et quelques vestiges de constructions légères du I^{er} s., qui se développent, dans le courant du III^e s., pour des activités agricoles se poursuivant jusqu'au milieu du IV^e s.

18. Les grands domaines paraissent bien représentés le long de la voie ou des routes proches qui s'y connectent (Cloppet, 2003-2004, p. 302). Citons, pour les plus certains, les établissements de Feyzin et de Saint-Fréjus à Marennes, ceux de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Ternay, de la Troupillière et de Saint-Lazare à Communay et, plus au sud, ceux de Sérézin-du-Rhône, de Saint-Clair-du-Rhône et de Clonas-sur-Varèze.

C'est soudainement, dans la seconde moitié du II^e s., que les tombes se développent dans ce secteur, attirées manifestement par la voie pourtant construite un siècle et demi plus tôt. Que s'est-il passé ? Cette voie prend-elle une importance particulière à la fin du II^e s. justifiant de ce fait l'implantation en masse de concessions funéraires ? Ou bien doit-on plutôt mettre cette brutale explosion des lotissements funéraires en relation avec l'hypothèse d'un déplacement du centre de gravité de Lyon dans le courant du II^e s., proposée sur la double constatation d'une désaffection progressive de la ville haute et d'une extension de l'occupation de la Presqu'île à partir des noyaux diffus du I^{er} s. ? (Desbat, Lascoux, 1999, p. 51-53). On notera qu'à la même période et durant tout le III^e s., les quartiers des rives de la Saône qui s'intercalent entre la ville et la probable agglomération de Vaise (Delaval *et al.*, 1995) sont envahis par les sépultures qui s'implantent au détriment des zones artisanales et de l'habitat. Un grand mouvement est amorcé, qui se soldera par l'abandon de la ville haute et l'éclosion de la ville basse altomédiévale¹⁹. Dans cette progression de la cité en direction des cours d'eau, c'est comme si le territoire situé en rive gauche du Rhône entraînait progressivement dans un secteur plus complexe et plus diversifié du *suburbium*.

Les fouilles récentes, avec notamment le site 31, ont été l'occasion de montrer que les monuments funéraires s'inscrivent dans le parcellaire déjà en place, puisque le premier édifice (aire A) fut implanté à l'angle formé par deux fossés. Très vite, la limite constituée par l'un d'entre eux (FO6) est déplacée de trois mètres vers le sud (fossé FO1), matérialisant ainsi une bande de terrain non construite, située à l'arrière des édifices funéraires. L'ensemble rend compte d'une redistribution spécifique de l'espace, avec une partie réservée à une aire funéraire, une autre au domaine agraire et la dernière au domaine public représenté par la voie. Le système n'a en soi rien d'exceptionnel : c'est celui qui prévaut dans le monde romain, ce qu'illustre bien le cas de Sarsina, en Italie, où les tombeaux se pressent sur une bande de 6 m de large seulement (Ortalli, 1987, p. 161) ou, plus près de Lyon, celui de Nîmes, où une bande de 14 m est dédiée aux activités funéraires (Fiches, Veyrac, 1996, p. 392-397). À Aix-en-Provence, les auteurs suggèrent que les zones funéraires contribuent à confirmer le rôle structurant

des fossés dans le découpage des sols (Nin *et al.*, 2006) ; l'espace funéraire y est implanté à proximité de terrains agricoles aménagés de drains et de fossés et, lorsque la construction de l'enclos 1 nécessite la condamnation d'un drain, celui-ci est recreusé plus loin afin de rétablir le réseau général, exactement comme sur le site 31 (fossés FO6 et FO1).

Sur le site 31, l'espace ménagé entre les édifices funéraires et le fossé FO1 qui traverse d'est en ouest toute la largeur de l'emprise du site est respecté au moins jusqu'à la fin du IV^e s. ou au début du V^e s., un certain temps après la destruction des édifices funéraires, puisque la limite est transgressée par l'inhumation RC29. Le même schéma est relevé au Centre hospitalier des Arènes, rue de l'Alma à Saintes (Charente-Maritime) : si les murs de façade des enclos funéraires implantés de manière discontinue de part et d'autre de la voie débordent sur les fossés, la limite que constituent ces derniers n'est toutefois jamais franchie (données inédites de P. Baigl et B. Farrago, Inrap). Ainsi, bien que comblés, ces fossés continuent de marquer une limite forte entre la voie (domaine public) et ses abords dévolus aux pratiques funéraires. Par ailleurs, comme sur le site 31, un autre fossé parallèle à l'axe routier et aux enclos juxtaposés limite l'aire funéraire à l'arrière, en formant une bande d'environ 20 m au-delà de laquelle aucune tombe ou monument funéraire ne fut implanté. Un dispositif identique est relevé aux abords du *decumanus* d'*Augusta Tricastinorum* (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme) : l'espace funéraire du Valladas s'étend sur une bande de terrain de 25-30 m de large, limitée d'un côté par le fossé qui borde la voie et de l'autre par un segment de fossé long de 10 m, parallèle à l'ensemble (Bel *et al.* dir., 2002, p. 21).

D'où viennent tous ces morts ? Sur cette question-là, l'archéologie n'est pas d'un grand secours ; comment, en effet, distinguer les tombes liées aux très probables établissements ruraux de celles, toutes aussi probables, des citadins et donc liées à la voie ? Mais, même si la question du territoire n'est toujours pas réglée, il faut sans doute se hasarder à admettre que des Lyonnais sont venus implanter leurs tombes de l'autre côté du fleuve, et que ce secteur était rattaché aux *horti* de l'agglomération de Lyon.

L'analyse de la documentation épigraphique confirme dans ses grandes lignes la chronologie tirée des données archéologiques, puisque la majorité des épitaphes sont dédiées sous l'*ascia* et peuvent donc être datées dans la seconde moitié du II^e s. ou dans la première moitié

19. Un habitat localisé sur le plateau de Saint-Just, autour de Saint-Irénée, est cependant maintenu (Desbat, 1984, p. 34 ; Reynaud, 1998, p. 186-188).

du III^e s. Une petite incertitude subsiste pour les plus anciennes, l'apparition de l'*ascia*, vers le milieu du II^e s., n'étant pas très précisément datée. Mais celles, nombreuses, qui présentent aussi la dédicace à la mémoire ou au repos éternel du défunt ne sont pas antérieures aux deux dernières décennies du II^e s. et celles qui sont élevées par les soldats des légions de Germanie fournissent un point de repère encore plus précis, puisqu'elles sont postérieures à la victoire sévérienne de 197. L'épithaphe découverte dans l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu (AE, 1976, 441), qui est généralement datée du I^{er} s., ne peut entrer dans ce cadre. Elle se place cependant nettement à l'extérieur de notre périmètre et n'est probablement pas en place, puisqu'il semble y avoir eu à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu une collection d'antiquités : elle pourrait provenir, par exemple, du sud et de la partie viennoise de la voie, et de ce fait, nous la laisserons de côté. Seule fait vraiment difficulté l'inscription du Voconce M. Iucundius Primus (site 63, AE, 1973, 332), que les critères épigraphiques invitent à dater au plus tard dans la première moitié du II^e s. ; mais ce monument, qui résulte peut-être d'un remploi, est d'interprétation difficile. Un formulaire analogue, antérieur à la généralisation de l'*ascia*, se retrouve dans quatre des inscriptions trouvées au XIX^e s. dans le lit du Rhône (CIL, XIII, 1814, 2183, 2186, 2201). La seule qui présente des critères de datation extrinsèques, celle des affranchis impériaux [Ael(ius) ?] Festus et Aelius [Parthe]nopaeus (1814), n'est malheureusement pas facile à interpréter en l'absence de prénoms : mais il pourrait s'agir d'affranchis d'Antonin, l'épithaphe datant du même règne ou de celui de son successeur (Boulvert, 1974, p. 62, n. 369 ; France, 2001, p. 47-52). On arrive ainsi à une datation dans le troisième quart du II^e s., qui pourrait marquer, en l'état actuel de nos connaissances, le début de l'utilisation du territoire de la rive gauche du Rhône comme espace funéraire.

Au-delà de ces questions chronologiques, toujours objet de discussions, les épithaphes nous renseignent surtout sur les utilisateurs des espaces funéraires. Plutôt qu'à des sépultures érigées sur des domaines, l'analyse onomastique des vingt-neuf noms lisibles, laisse penser plus volontiers au choix symbolique et délibéré d'une zone funéraire en vue, située sur une des routes principales quittant la colonie. Si l'on ajoute aux notables et aux militaires les cinq ou six grands commerçants ou dirigeants de corporations prestigieuses que nous font connaître les inscriptions provenant du lit du Rhône, on

constate en effet que c'est finalement presque toute la bonne société de *Lugdunum* qui se trouve représentée dans le faubourg de la Guillotière. L'échantillon, en tout cas, est très représentatif de l'ensemble de l'épigraphie funéraire lyonnaise et n'est pas fondamentalement différent de ce que l'on pourrait trouver dans les autres espaces funéraires lyonnais de Saint-Just et de Saint-Irénée, de Trion ou de Vaise. On ne peut bien sûr exclure la présence de tombes plus modestes et d'origine plus rurale qui auraient été mêlées aux monuments prestigieux des notables. Mais l'épigraphie ne nous apporte, en dehors de l'épithaphe du régisseur Primitius, aucun indice en ce sens ; elle donne au contraire l'image d'une population essentiellement urbaine. La route qui quittait Lyon vers l'est, en direction de Vienne ou de l'Italie, accueillait donc un des espaces funéraires importants de la ville, fournissant ainsi certainement une preuve que l'on se trouvait là, au moins dans la seconde moitié du II^e s. et au III^e s., en territoire lyonnais, donc ségusiave. Si elle est incontestablement plus récente et sans doute moins fournie que d'autres, cette zone funéraire se distinguait en revanche par la taille et par le luxe des monuments, preuve supplémentaire de son caractère essentiellement urbain.

C'est aux alentours du début du IV^e s. que des changements apparaissent dans ce panorama. La voie est toujours en service, mais les tombes monumentales, rares témoins d'une aspiration au prestige, disparaissent totalement à la fin du III^e s., comme d'ailleurs dans le reste de la cité et, plus largement, dans tout l'Occident, où elles sont remplacées par des cercueils indifférenciés, généralement entassés dans les enclos (Hesberg, Zanker, 1987, p. 18). Cette évolution semble attestée sur les sites 31 et 36, même si dans le second cas aucune trace matérielle d'enclos n'a été relevée. Changement plus radical encore, le démantèlement des tombeaux commence au tout début du IV^e s., alors que l'on continue à inhumer sur les parcelles en question. Bien que la brièveté réelle de la propriété funéraire n'ait rien d'exceptionnel dans le monde romain²⁰ malgré les investissements colossaux qu'ont nécessité certains monuments et en dépit des lois, cette campagne de récupération s'avère remarquable par son ampleur. Du point de vue idéologique, on ne peut s'empêcher d'y voir l'aboutissement de l'évolution du système funéraire, amorcée dès la fin du II^e s. dans nos

20. Pour citer un autre cas lyonnais, les grands mausolées ostentatoires édifiés aux premiers temps de la colonie à Trion connaissent le même sort, puisqu'ils sont ensevelis sous un remblai au milieu du I^{er} s.

régions par l'étiollement des cérémonies ostentatoires liées aux grands bûchers en fosse (Blaizot *et al.*, 2007). Du point de vue social, la question est plus complexe. Rien ne prouve en effet, qu'il existe une continuité foncière entre les lotissements funéraires du Haut-Empire et l'implantation de ces tombes tardives sur ces parcelles. Si, sur le site 21, l'organisation des tombes s'inscrit dans le même schéma que celui des monuments du Haut-Empire, les plus anciennes inhumations du site 31, établies au sein d'un enclos, pourraient déjà illustrer une forme d'occupation sauvage, que laisse d'ailleurs envisager la destruction des édifices dans la première moitié du IV^e s. au plus tard. Ces tombes correspondent-elles alors aux occupants des petits établissements ruraux créés au IV^e s. ? Car au fond, plus rien ne justifie, au IV^e s., d'aller se faire enterrer sur la rive gauche du Rhône si l'on réside dans la métropole, non pas que la voie ait perdu son importance en tant qu'accès à la capitale par le sud et le sud-est, mais plutôt qu'elle ne joue plus son rôle d'attraction, comme le montre le démantèlement des somptueux autels et mausolées qui la bordaient. Un système disparaît, celui qui autrefois exaltait le discours d'une élite et ne trouve plus d'échos dans la société en train de se mettre en place.

Parallèlement, si des modifications affectent l'organisation rurale, elles ne sont que très confusément perçues. On constate seulement que les vestiges mobiliers sont plus denses qu'à la période précédente, et plus concentrés à proximité des zones funéraires, comme en témoignent les vestiges présents à l'état résiduel dans le comblement

des inhumations et du puits du site 36, dans les fossés du site 31, la fosse F27 du site 21 et ceux qui jonchent les couches d'abandon. On notera qu'à l'époque tardive, le puits du site 36 est situé à moins de 20 m de l'ensemble funéraire à inhumation et que le mobilier précité est en grande partie de la vaisselle de table. Doit-on envisager pour autant que l'on passe, dès la fin du III^e s., d'un système d'exploitation lié en ville à des occupations ponctuelles ou plus pérennes, mais dont la nature modeste a compromis la survie archéologique ? C'est ainsi que se justifie la présence de petits groupes isolés de sépultures dans les campagnes : des petits hameaux ouverts établis en marge des anciens domaines antiques, n'auraient survécu que les sépultures qui leur étaient associées (Mauné, 1998, p. 151-153). L'hypothèse est tentante. La transgression de la limite foncière FO1 par la sépulture RC29 montre en tout cas un remaniement de l'organisation initiale du terroir autour ou à partir du IV^e s. : les fossés ne sont plus entretenus (site 31) tandis que dans certains secteurs, les zones funéraires sont totalement abandonnées (sites 21 et 36) au plus tard dans le premier quart du V^e s. Le secteur de la rive gauche du Rhône est entré définitivement dans un espace strictement rural, en dépit des hôpitaux fondés aux alentours du site 2 à l'époque médiévale et cela jusqu'au XIX^e s. La voie semble toujours fréquentée, comme en témoignent les quelques tessons datés de la première partie du haut Moyen Âge sur le site 21, mais au X^e s. elle n'existe plus ou s'est déplacée. L'élément structurant du tissu urbain antique dans le secteur est à jamais oblitéré.